

BILAN SOCIAL 2003-2004

DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction de l'administration générale

Outil de travail, document de référence, le bilan social retrace chaque année les évolutions tant qualitatives que quantitatives des ressources humaines du ministère de la culture et de la communication.

Il concerne l'ensemble des structures gérées par le ministère : les administrations centrales, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), les établissements publics administratifs (EPA) et les services à compétence nationale (SCN).

Fruit d'un travail collectif de préparation et de collecte des données, pour les années 2003-2004, le bilan social s'est attaché à mettre en perspective les données chiffrées par des analyses portant sur les grands domaines du ministère en matière de politique du personnel.

Ces analyses, présentées en première partie du bilan social, s'articulent autour de sept thèmes principaux : l'emploi, les agents non titulaires, la formation, les promotions, la démographie, l'action sociale et le dialogue social.

Elles sont complétées dans la seconde partie du document par des annexes chiffrées exhaustives.

Cette double approche tant qualitative que quantitative traduit la volonté du ministère de tendre vers la plus grande transparence de sa politique sociale. La vision objective offerte par le bilan social en fait aussi bien un outil de travail que de dialogue tant au sein du ministère qu'avec les partenaires sociaux.

SOMMAIRE

CHAPITRE I - SYNTHESES

p 7

- L'emploi	p 9
- L'emploi des non titulaires	p 23
- Les promotions	p 31
- La démographie	p 45
- La formation	p 57
- L'action sociale	p 69
- Le dialogue social	p 77

CHAPITRE II - ANNEXES

p 81

- Les emplois budgétaires	p 83
- Les effectifs réels	p 101
- Les emplois sur crédits	p 123
- Les flux	p 127
- Les concours et examens professionnels	p 139
- Les promotions	p 153
- Les rémunérations	p 165
- La démographie	p 173
- Les CAP et sanctions disciplinaires	p 187
- L'action sociale	p 193
- Les relations professionnelles	p 199
- Les travailleurs handicapés	p 209

CHAPITRE I

SYNTHESES

L'emploi

L'EMPLOI AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

En 2004, l'emploi culturel au sens large représentait 25 245 ETP budgétés, chiffre stable depuis 2002. Cet emploi se répartit sur trois périmètres budgétaires : emplois des établissements public industriels et commerciaux (EPIC), emplois des établissements publics administratifs (EPA), emplois sur le budget de l'État.

Si le volume global d'emploi budgétaires reste stable, la période 2002-2004 a vu un glissement s'opérer depuis le périmètre « budget de l'État » vers le périmètre « emploi des EPA ». Ce glissement traduit la volonté de renforcer les effectifs des établissements publics, qui assurent la diffusion culturelle auprès du grand public.

Au total, ce sont en effet près de 60% des emplois culturels qui sont affectés à des services directement en contact avec le public.

La contrepartie de ce glissement est la diminution brute de 9,8% des emplois inscrits sur le budget de l'État. Cette diminution est liée d'une part à des suppressions d'emplois, au nombre de 244 entre 2002 et 2004, et à d'importants transferts vers le périmètre des établissements publics (le Louvre et quelques uns vers des établissements d'enseignement). Les suppressions d'emplois sur le budget de l'État ont été en partie compensées par 121 créations nettes sur le budget des établissements publics, tandis que près de 1500 emplois quittaient le périmètre du budget de l'État pour s'inscrire sur celui des établissements publics. Ces derniers deviennent dès 2003 responsables de la majorité de leurs emplois, ceux relevant du budget de l'État ne représentant plus que 49% du total, contre 63% en 2002.

La réduction du volume d'emplois relevant du budget de l'État a parallèlement permis au ministère de la culture et de la communication de combler progressivement ses emplois vacants, jusqu'à arriver fin 2004 à une vacance quasiment nulle. Cette situation est en partie due au gel d'un nombre important d'emplois vacants (345 au 31/12/2004) pour l'organisation des concours liés au dispositif « SAPIN » de résorption de la précarité et à d'importants efforts de gestion (la mise au concours d'emplois vacants entre autres).

Parallèlement, le constat peut être fait d'un certain décalage entre la structure budgétaire des emplois et la structure des effectifs réels. Ce décalage, qui permet de répondre aux besoins fonctionnels des services en termes de recrutement, témoigne de la souplesse d'adaptation et de la réactivité en gestion du ministère, dans l'attente de la mise en œuvre de la LOLF qui permettra de rapprocher la structure budgétaire de la structure-cible des emplois.

I. DES EMPLOIS BUDGETAIRES STABLES MAIS DES PERIMETRES EN EVOLUTION

A. Un emploi culturel stable depuis 2002

Entre 2002 et 2004, l'emploi culturel au sens large est passé de 25 083 ETP à 25 245 ETP, soit une légère augmentation de 0,64% en trois ans.

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP
TOTAL GENERAL	25 083	25 351	25 245

Si une réelle stabilité se constate donc au niveau global de l'emploi culturel entre 2002 et 2004, elle ne recouvre pas moins d'importants changements de périmètres budgétaires intervenus pendant la période.

B. Avec l'évolution des périmètres budgétaires, les établissements publics deviennent responsables de la majorité de leurs emplois

1. Trois périmètres distincts

Les emplois du ministère de la culture et de la communication peuvent être distingués selon trois périmètres budgétaires :

- le périmètre « budget de l'État » : il comprend les titulaires et contractuels inscrits au budget du ministère de la culture et de la communication, et répartis dans ses différentes structures (administration centrale, EPA, services à compétence nationale, DRAC, SDAP)
- le périmètre « budget des EPA » : il comprend les emplois inscrits sur le budget propre de chaque établissement. Les EPA ont donc cette particularité de compter d'une part des emplois inscrits sur le budget de l'État et affectés dans les EPA, et d'autre part les emplois sur leur budget propre
- le périmètre « budget des EPIC » : il comprend tous les emplois inscrits au budget des EPIC

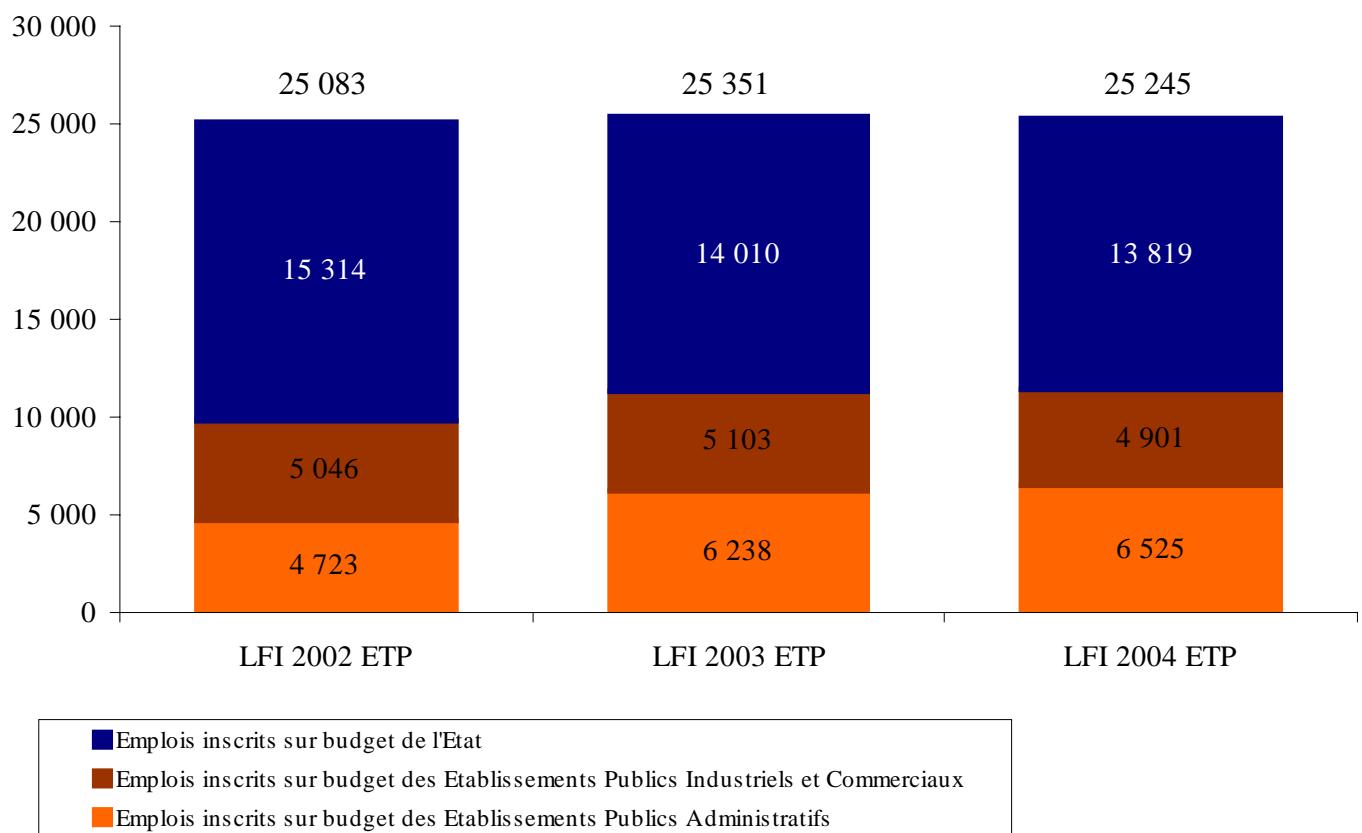
Ces trois périmètres, une fois agrégés, donnent une vision globale de l'emploi sur la sphère culturelle.

2. Une évolution différenciée

Les emplois inscrits sur le budget de l'État, soit 13 819 ETP, représentent en 2004 la majorité des emplois du ministère de la culture et de la communication.

Toutefois, la part de ces emplois dans l'emploi culturel au sens large est en diminution depuis 2002, principalement au bénéfice des EPA. En effet, des transferts d'emplois ont été menés entre 2002 et 2004 depuis le périmètre « budget de l'État » vers le périmètre « budget des EPA ». Ce dernier connaît ainsi une augmentation de plus de 30%, avec 1802 ETP supplémentaires. Cette augmentation est largement due au transfert des emplois du Louvre sur son budget propre. En effet, ce seul transfert a représenté 1233 emplois en 2003.

REPARTITION DES EMPLOIS BUDGETAIRES (ETP)



3. La majorité des emplois des établissements publics relève désormais de leur budget propre

A ce transfert des emplois inscrits sur le budget de l'État vers les budgets propres des EPA viennent s'ajouter des créations nettes d'emplois sur le budget propre des EPA. Ces créations ont représenté 121 emplois entre 2002 et 2004.

Il résulte de la conjugaison de ces créations et des changements de périmètre que la majorité des emplois des EPA est désormais inscrite à leur budget. Les emplois du périmètre « budget de l'État » affectés dans les EPA ne représentent plus en 2004 que 49% des emplois totaux des EPA, contre 63% deux ans auparavant.

Les situations sont néanmoins très contrastées d'un EPA à l'autre. Pour certains établissements importants, comme la BNF, Versailles ou le Musée d'Orsay, le périmètre « budget de l'État » représente plus des deux-tiers de leurs emplois. Pour d'autres, comme le CMN, c'est à peine la moitié. Enfin, des établissements comme le centre Pompidou ne comptent aucun emploi relevant de ce périmètre.

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	Répartition des emplois par périmètre budgétaire 2004
Bibliothèque publique d'information	234	234	235	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	18	18	19	8%
<i>Emplois Etat affectés</i>	216	216	216	92%
Bibliothèque nationale de France	2 476	2 476	2 239	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	523	523	523	23%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 953	1 953	1 716	77%
Centre national du livre	44	49	48	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	31	30	62%
<i>Emplois Etat affectés</i>	18	18	18	38%
Centre des monuments nationaux	1 088	1 127	1 141	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	559	598	612	54%
<i>Emplois Etat affectés</i>	529	529	529	46%
Musée et domaine de Versailles	645	656	660	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	69	80	84	13%
<i>Emplois Etat affectés</i>	576	576	576	87%
Musée du Louvre	1 559	1 492	1 612	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	232	1 485	1 604	100%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 327	7	8	0%
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou	925	930	931	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	925	930	931	100%
Musées Rodin, Henner et Moreau	93	91	91	
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	48	47	46	51%
<i>Emplois Etat affectés</i>	45	44	45	49%
Musée d'Orsay	0	0	502	
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	0	0	77	15%
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	0	425	85%
Musée Guimet	0	0	141	
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	0	0	24	17%
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	0	117	83%
Académie de France à Rome	26	27	27	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	27	27	100%
Centre national des arts plastiques	856	40	40	
<i>Emplois Etat affectés</i>	856	40	40	100%
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	195	196	196	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	49	64	64	33%
<i>Emplois Etat affectés</i>	146	132	132	67%
Ecole nationale sup. des arts décoratifs	191	191	192	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	95	122	124	65%
<i>Emplois Etat affectés</i>	96	69	68	35%
Conservatoire na^l sup. d'art dramatique	48	48	53	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	29	32	60%
<i>Emplois Etat affectés</i>	22	19	21	40%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	308	307	307	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	154	175	178	58%
<i>Emplois Etat affectés</i>	154	132	129	42%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	144	147	147	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	124	125	125	85%
<i>Emplois Etat affectés</i>	20	22	22	15%

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	Répartition des emplois par périmètre budgétaire 2004
Ecole d'architecture	1 684	1 713	1 717	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	44	73	77	4%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 640	1 640	1 640	96%
Ecole d'art	0	247	287	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	0	0	40	14%
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	247	247	86%
Ecole du Louvre	78	78	77	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	23	23	22	29%
<i>Emplois Etat affectés</i>	55	55	55	71%
Institut national du patrimoine	61	64	64	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	44	47	50	79%
<i>Emplois Etat affectés</i>	17	17	14	21%
Centre national de la cinématographie	444	444	444	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	233	319	319	72%
<i>Emplois Etat affectés</i>	211	125	125	28%
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels	83	88	88	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	83	88	88	100%
Etablissement public du musée du Quai Branly	33	64	58	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	33	64	58	100%
Institut national d'histoire de l'art	37	79	81	
<i>Emplois Etat affectés</i>	34	72	74	92%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	3	7	7	8%
Institut nationale de recherches archéologiques préventives	1 385	1 363	1 363	
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	1 385	1 363	1 363	100%
TOTAL	12 639	12 152	12 743	
<i>Emplois inscrits aux budgets des EPA</i>	4 723	6 238	6 525	
	37%	51%	51%	
<i>Emplois Etat affectés</i>	7 916	5 914	6 218	
	63%	49%	49%	

Source : Budget voté 2002, 2003 et 2004 (« vert budgétaire »).

Lorsque l'unité n'était pas précisée, les données ont été considérées comme étant des personnes physiques (PP). Les données en PP ont été converties en équivalents temps plein (ETP) en utilisant le taux moyen du ministère de la Culture et de la Communication 1 PP=0,97 ETP. Le réel a été utilisé les rares fois où il n'y avait pas de données.

Le périmètre « emplois sur le budget des EPIC » a connu moins d'évolutions que les deux autres périmètres. La principale modification est liée à l'accueil sur le périmètre « budget de l'État » d'environ 200 emplois de la Réunion des Musées Nationaux (RMN), sans pour autant qu'il y ait eu transfert budgétaire de ces emplois d'un périmètre vers l'autre. Cela signifie que les emplois de la RMN ont été accueillis au sein du périmètre « budget de l'État » existant, et sont venus occuper des emplois vacants.

Cette absence de transfert de supports budgétaires explique la diminution des emplois constatée entre 2002 et 2004 sur le périmètre « budget des EPIC », malgré la création du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz.

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP
Réunion des musées nationaux	1 207	1 226	1 018
Comédie française	387	387	387
Théâtre national de Chaillot	137	137	137
Théâtre national de l'Odéon	124	124	124
Théâtre national de la Colline	98	98	98
Théâtre national de Strasbourg	96	99	99
Opéra national de Paris & École de danse de Nanterre	1 527	1 536	1 536
Cité de la musique	192	192	193
Centre national de la danse	58	62	65
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz		17	19
École nationale supérieure de création industrielle	53	53	53
École nationale sup. des métiers de l'image et du son	52	54	54
Cité des sciences et de l'industrie	917	917	917
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	198	200	200
TOTAL EPIC	5 046	5 103	4 901

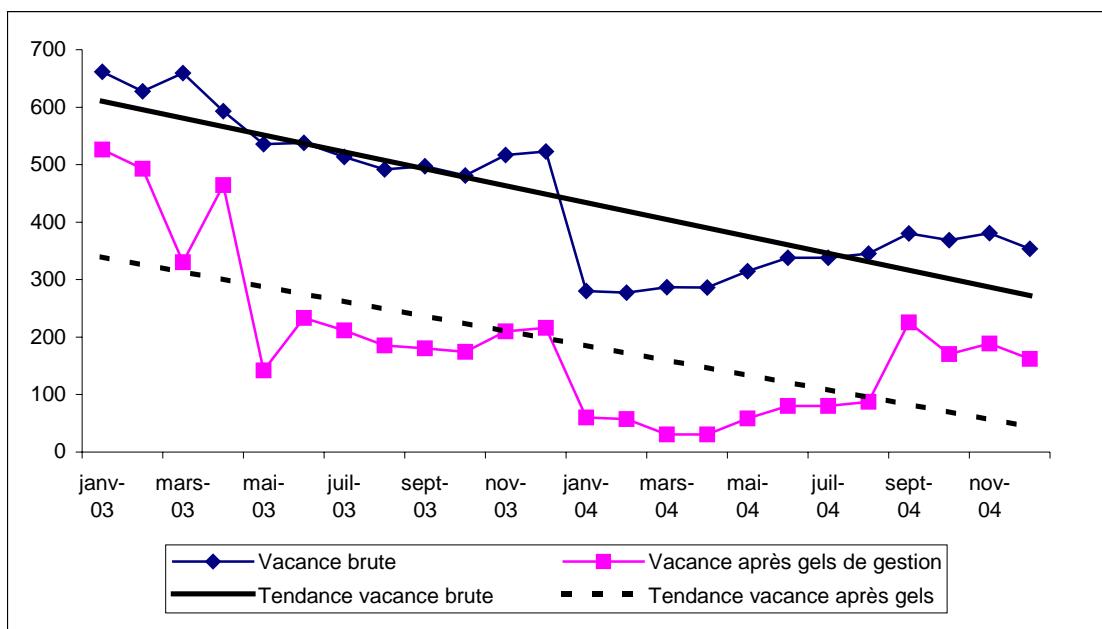
Source : Budget voté 2002, 2003 et 2004 (« vert budgétaire »).

Lorsque l'unité n'était pas précisée, les données ont été considérées comme étant des personnes physiques (PP). Les données en PP ont été converties en équivalents temps plein (ETP) en utilisant le taux moyen du ministère de la Culture et de la Communication 1 PP=0,97 ETP. Le réel a été utilisé les rares fois où il n'y avait pas de données.

II. LA RECHERCHE D'UN DOUBLE OPTIMUM DE GESTION : COMBLER LES EMPLOIS VACANTS ET ADAPTER LA STRUCTURE BUDGETAIRE AUX BESOINS DES SERVICES

A. Une vacance en forte diminution sur le périmètre « budget de l'État »

La mesure de la « vacance » d'emploi correspond à la mesure de l'écart entre l'autorisation budgétaire d'emplois et les effectifs réels en place. Cette vacance est suivie mensuellement, car elle permet d'évaluer la situation du ministère en termes de consommation de son autorisation d'emplois, et qu'elle constitue un paramètre important de détermination des marges de manœuvre en termes de GRH : possibilité d'effectuer un recrutement, d'organiser un concours, de déterminer le volume de promotions. Or, cette « vacance » est en diminution régulière depuis la fin de l'année 2002.



La **vacance brute** du ministère de la culture et de la communication a diminué régulièrement depuis janvier 2003, ce qui témoigne à la fois des diminutions d'emplois inscrites dans les PLF successifs – qui ont d'abord porté sur les emplois vacants - et de l'effort entrepris par le ministère pour combler ses emplois vacants.

En moyenne annuelle, la vacance brute est ainsi passée de 553 ETP en 2003 à 329 ETP en 2004, soit une diminution de 40%.

La **vacance après gels** suit la même tendance : cette notion traduit la marge de manœuvre restante une fois les postes réservés pour les différents concours prévus (dont les concours SAPIN déjà engagés) ôtés du volume de vacance brute. Entre janvier 2003 et janvier 2004, elle passe ainsi de près de 4% à seulement 2%, alors même que tous les supports « SAPIN » restant à mettre au concours avant la fin du plan n'ont pas encore été engagés. Leur prise en compte fait descendre la vacance fin décembre 2004 à seulement 36 ETP, soit 0,26%. Cette vacance remarquablement faible montre que les efforts fournis par le ministère de la culture et de la communication pour combler ses emplois vacants portent leurs fruits. Elle a toutefois pour conséquence une certaine réduction des marges de manœuvre du ministère en termes de recrutement externe.

B. Une structure d'emploi déformée

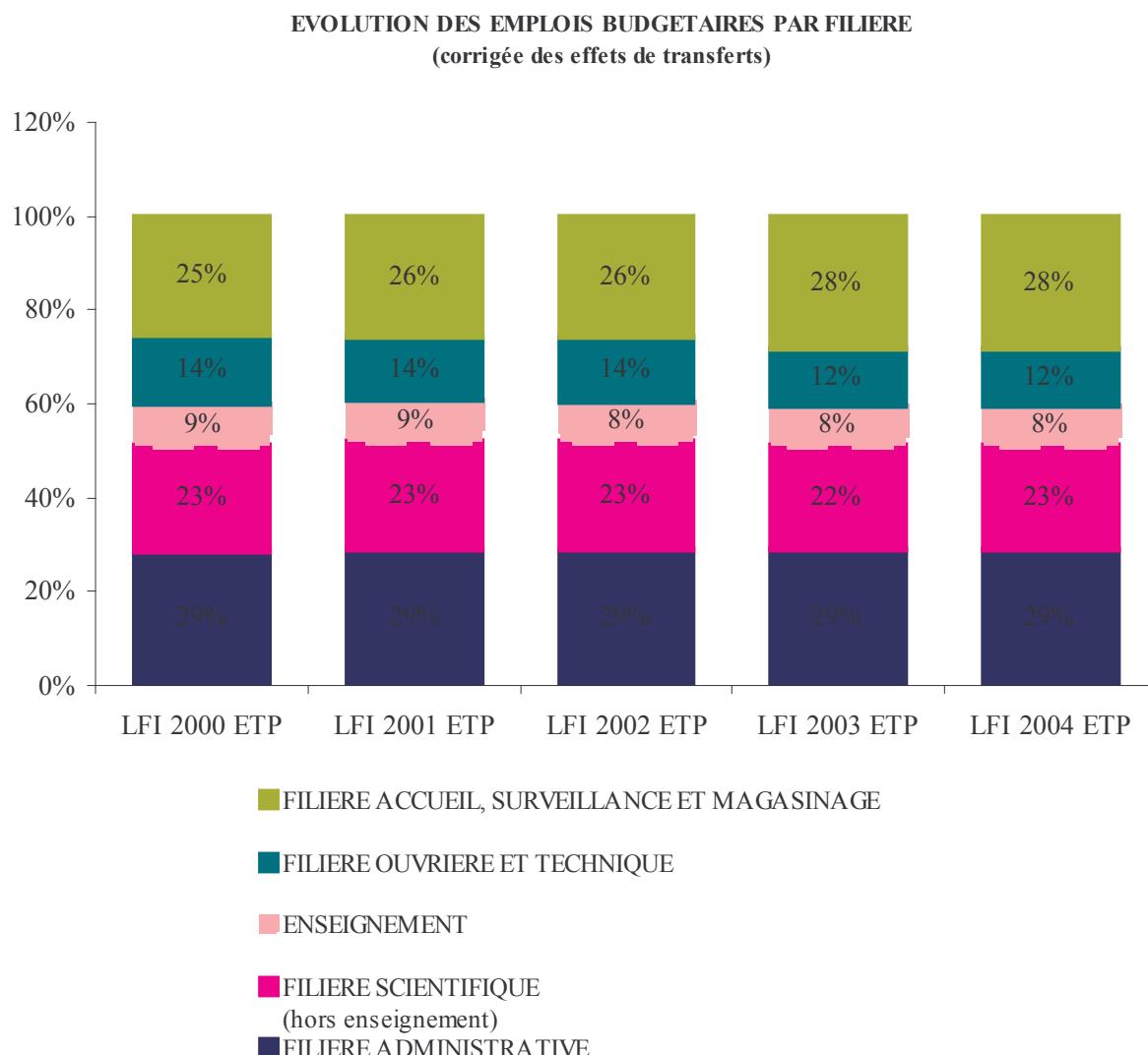
1. Une structure budgétaire des emplois peu différenciée

Les emplois inscrits au périmètre « budget de l'État » sont, jusqu'au passage à la LOLF, détaillés par corps et grade. Ces corps appartiennent à des « filières », qui sont au nombre de quatre au ministère de la culture et de la communication :

- filière administrative
- filière scientifique
- filière ouvrière et technique
- filière accueil, surveillance, magasinage

Chaque filière se réfère, pour chacun de ses corps, à l'autorisation budgétaire d'emploi qui lui est reconnue en loi de finance. Une distinction est souvent opérée pour les enseignants dans la filière scientifique, en raison du caractère spécifique de leur métier.

L'étude de la répartition budgétaire des emplois entre les quatre filières du ministère montre une répartition relativement homogène des emplois : trois filières comptent chacune entre 20 et 30% des emplois.



2. Une structure réelle des emplois déformée

Lorsque les effectifs réels (en place) d'un corps ou d'une filière sont au niveau de l'autorisation budgétaire, et que des besoins fonctionnels dans les services obligent à de nouveaux recrutements dans ce corps ou cette filière, la mécanique des « gages » permet d'utiliser les supports budgétaires vacants dans d'autres corps ou filières pour asseoir ces recrutements. Les gages proviennent de la difficulté que l'on a d'adapter le réel au besoin (budget) ; ils ne reflètent pas nécessairement la réalité des besoins, et sont par nature ponctuels.

Il résulte de cette possibilité un décalage entre la structure « budgétaire » des emplois, et la structure « réelle » de ces emplois. Ce décalage témoigne de l'écart entre les disponibilités budgétaires par corps et les demandes de recrutement des services. Le décalage à fin d'année 2004 était estimé à 4%.

LFI 2004	Effectifs au 31.12.2004	écart	soit en %
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Emplois de catégorie A (contrats inclus)	1 241,0	1 453,7	212,7
Emplois de catégorie B	843,0	688,6	-154,4
Emplois de catégorie C	2 292,0	2 181,0	-111,0
FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)			
Emplois de catégorie A	2 639,0	2 509,9	-129,1
Emplois de catégorie B	786,0	734,3	-51,7
ENSEIGNEMENT			
Emplois de catégorie A	1 200,0	1 169,2	-30,8
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE			
Emplois de catégorie A	220,0	196,1	-23,9
Emplois de catégorie B	956,0	907,6	-48,4
Emplois de catégorie C	673,0	630,2	-42,8
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE			
Emplois de catégorie C	2 969,0	2 862,5	-106,5
TOTAL	13 819,0	13 333,1	-485,9
			-4%

Ce tableau témoigne de la faiblesse de la vacance brute (4%) sur le périmètre « budget de l'État ». Il montre également que les emplois de catégorie A en filière administrative (contrats inclus) sont en « surnombre » au regard des disponibilités budgétaires ; autrement dit, que ces emplois sont assis sur des supports budgétaires non prévus initialement en LFI mais rendus disponibles par gage de supports vacants dans d'autres filières.

La déformation de la structure budgétaire des emplois du Ministère se fait principalement au bénéfice de la filière administrative, en catégorie A. Elle traduit à la fois le besoin des services de profils d'encadrement supérieur plus nombreux, et le recours aux contrats de catégorie A sur des postes pour lesquels il n'existe pas de corps de fonctionnaire correspondant, ou nécessitant des compétences techniques encore peu représentées chez les titulaires (informatique et contrôle de gestion notamment).

Ainsi, 142,3 gages avaient été posés au bénéfice de contrats administratifs à fin d'année 2004. La filière administrative en finance près d'un tiers, principalement par gage de supports de catégorie C (plus de 32).

Mais c'est la filière scientifique avec les corps de bibliothèque, en particulier en catégorie A, qui est le plus mise à contribution, puisqu'elle fournit 45% des supports gagés. Les recrutements pour des emplois des corps de bibliothèque ont en effet la particularité d'avoir lieu en septembre ; ils permettent donc plus facilement des gages ponctuels les autres mois de l'année.

Filière	Catégorie	Volume de supports gagés à fin d'année 2004
administrative	A	3
	B	6,9
	C	32,15
Total filière administrative		42,05
ASM	C	14,5
Total filière ASM		14,5
directeurs	A	10
Total supports de direction		10
équipement	A	2
	C	2
Total supports équipement		4
ouvrière et technique	A	1
	B	1
	C	5,4
Total filière ouvrière et technique		7,4
scientifique	A	56,65
	B	7,7
Total filière scientifique		64,35
TOTAL		142,3

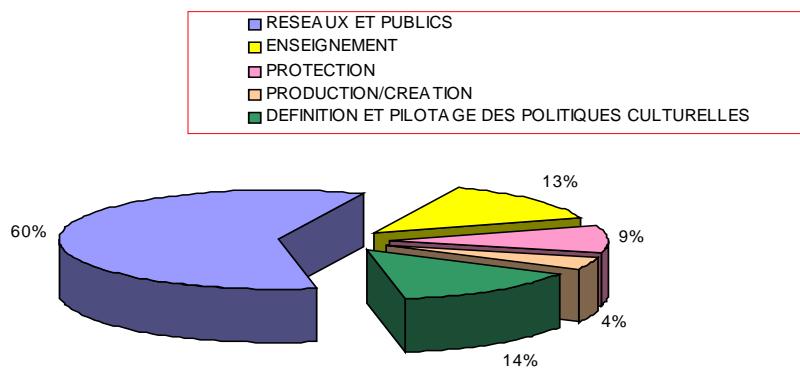
III. DES EMPLOIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'ABORD TOURNES VERS LE CONTACT AVEC LE PUBLIC

A. La majorité des emplois du ministère de la culture et de la communication est concentrée sur des services en contact avec le public

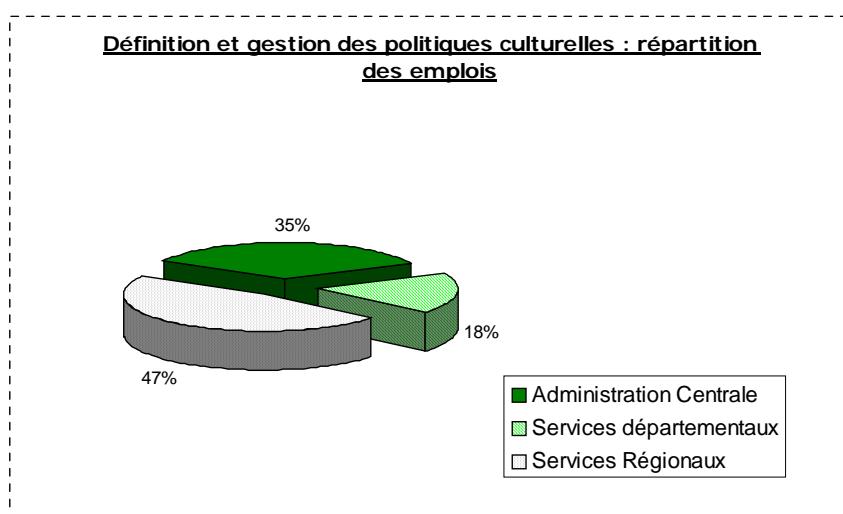
Les domaines d'intervention du ministère de la culture et de la communication peuvent être distingués selon cinq types :

- Réseaux et Publics
- Enseignement
- Protection
- Production/Création
- Définition et Pilotage des politiques culturelles

Tous périmètres budgétaires confondus, la répartition des emplois du ministère entre ces cinq domaines traduit l'importance du contact avec le public dans l'action du ministère : 60% des emplois inscrits en LFI 2004 relèvent en effet du domaine « Réseaux et Publics ».



Les emplois relevant du domaine « définition et pilotage des politiques culturelles » se répartissent entre l'administration centrale et les services déconcentrés, ceux-ci en concentrant la majorité (65%). Leur poids doit d'ailleurs continuer à se renforcer, dans le cadre de la déconcentration des politiques culturelles à l'échelle régionale.



B. Sur le périmètre « budget de l'État », des emplois tournés vers le public qui se caractérisent par leur dispersion sur le territoire

Sur les 13819 ETP inscrits sur le périmètre « budget de l'État » en 2004, 5811 relevaient du domaine « Réseaux et Publics », soit 42%. Toutefois, la répartition de ces emplois n'est pas homogène sur le territoire : au contraire, elle se caractérise par une forte concentration sur quelques établissements majeurs, tandis que la portion restante se trouve particulièrement dispersée sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, 43% de ces 5811 ETP étaient regroupés en 2004 sur 4 établissements seulement : la BNF, le musée d'Orsay, Versailles et les Archives Nationales représentent à eux seuls 2492 ETP.

Les 57% restant se répartissent sur 348 sites, avec une moyenne d'à peine 10 agents par site, et une forte hétérogénéité de volume : quelques sites importants (domaines nationaux par exemple) d'une part, une multiplicité de « micro sites » (1 à 5 agents) d'autre part. Le maintien de ces emplois conditionne directement l'ouverture des sites au public et rend donc la politique de redéploiement entre services difficile.

L'emploi des non titulaires

L'EMPLOI DES NON TITULAIRES AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Le ministère de la culture et de la communication emploie pour certaines missions très spécifiques des agents non titulaires.

Ce recours, très encadré par la loi, concerne principalement quatre types d'emplois :

- emplois culturels très techniques, pour lesquels il n'existe pas de corps de fonctionnaire au profil correspondant,
- emplois administratifs de catégorie A pour lesquels aucun candidat titulaire pouvant se prévaloir des compétences requises n'a pu être retenu,
- emplois nécessitant un service à temps incomplet,
- emplois non permanents liés essentiellement à la saisonnalité d'une partie de l'activité du ministère (musées et sites patrimoniaux touristiques notamment).

La loi du 3 janvier 2001, dite « SAPIN », offre la possibilité à ces agents, selon certaines conditions, de passer des concours « réservés ». Ce dispositif de titularisation, qui arrivera à son terme au début de l'année 2006, représente au total 710 emplois.

I. L'EMPLOI DES NON TITULAIRES RESTE STABLE ET RECOUVRE DES NECESSITES FONCTIONNELLES VARIEES

A. Différentes bases légales permettent le recours aux agents non titulaires

Le recours à des agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État est encadré par la loi du 11 janvier 1984, qui distingue deux types d'emplois possibles :

- **Relèvent de l'article 4** de cette loi les agents recrutés pour occuper des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, ou tout type d'emploi lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- **Relèvent de l'article 6** les agents recrutés pour répondre :
 - Soit à un besoin permanent mais dont les fonctions impliquent un service à temps incomplet,
 - Soit à un besoin saisonnier ou occasionnel lorsque les fonctions correspondantes ne peuvent être assurée par des fonctionnaires titulaires.

La distinction couramment faite entre « contractuels » et « vacataires » correspond à cette distinction législative entre recrutements basés sur l'article 4 et recrutements basés sur l'article 6, même si les agents concernés sont tous des contractuels au sens juridique du terme. Il existe en outre des vrais vacataires, recrutés à la tâche, dont il ne sera pas question ici.

Les « contractuels » (sur le budget de l'Etat) représentent un peu plus de 1100 agents en 2003 et 2004, tandis que les « vacataires » ayant travaillé au moins une fois dans les services ou établissements du ministère durant l'année sont un peu plus de 6200.

EFFECTIFS DE « CONTRACTUELS » (ARTICLE 4) 2003-2004
Exprimés en ETP

	REEL 31.12.2003	REEL 31.12.2004
FILIERE ADMINISTRATIVE		
A	722	719
B	177	174
C	20	20
ENSEIGNEMENT		
A	251	228
TOTAL	1 170	1 141

EFFECTIFS DE « VACATAIRES » (ARTICLE 6)
Exprimés en nombre d'agents

Nombre d'agents ayant travaillé au moins une fois dans l'un des services du ministère	En 2003	En 2004
Total	6 238	6 241

Que ce soit pour les « contractuels » ou pour les « vacataires », le volume de non titulaires reste très stable entre 2003 et 2004.

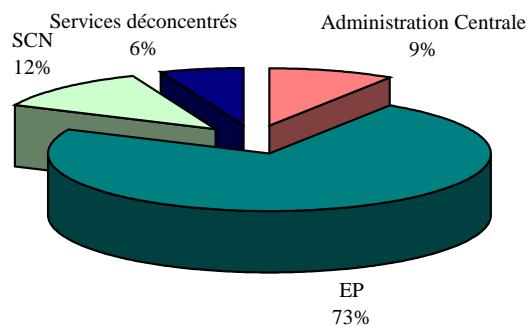
B. Des différences de statuts qui ne recoupent pas les différences de nécessité fonctionnelle

Sur des profils où les corps de titulaires existent, (ex : attachés), le ministère de la culture et de la communication a parfois recours à des contractuels dans des domaines où il peine à trouver des candidats titulaires suffisamment nombreux et formés : informatique, contrôle de gestion et analyse financière. Les candidatures externes sur ce types de postes sont nombreuses, ce qui témoigne d'une certaine attractivité du ministère. Néanmoins, cette situation pourrait être amenée à évoluer. Certains analystes anticipent ainsi des tensions futures sur le marché du travail, qui pourraient rendre plus difficile pour la fonction publique le recours à ce type d'agents contractuels.

C. Une répartition des vacataires qui répond à des besoins fonctionnels différents selon les services du ministère

Les structures où l'activité est tournée vers le public (établissements publics et services à compétence nationale) accueillent 85% des vacataires, principalement occasionnels et saisonniers. Ces recrutements permettent essentiellement de répondre à l'augmentation ponctuelle de la fréquentation des sites patrimoniaux lors des vacances scolaires, principalement durant l'été, et d'assurer le service de nuit et des WE.

REPARTITION DES VACATAIRES PAR TYPE DE SERVICE (en PP)



II. LE PLAN DE RESORBTION DE L'EMPLOI PRECAIRE : UN ENGAGEMENT FORT, QUI A CONCENTRE L'ESSENTIEL DES MOYENS BUDGETAIRES DEDIES AUX RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE

A. Un engagement social fort, qui a atteint son objectif

Dans un souci de résorption de l'emploi dit « précaire » au ministère de la culture et de la communication, l'administration s'est engagée depuis 1999 dans une démarche de titularisation d'une partie des agents non titulaires employés dans les différents services. Cette démarche propre au MCC a été complétée par la mise en œuvre de la loi du 3 janvier 2001, dite « SAPIN ».

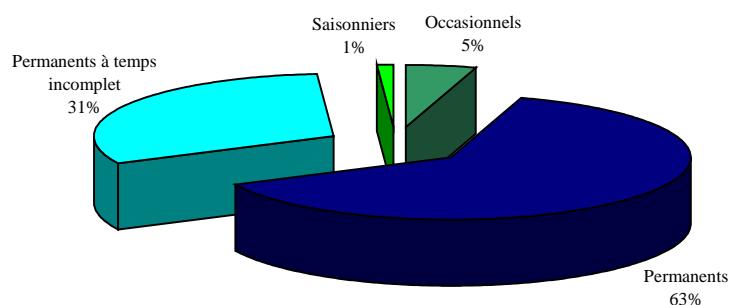
Le dispositif SAPIN de résorption de l'emploi précaire consiste en effet à titulariser, par voie de concours réservés, les agents non titulaires remplissant deux conditions :

- Avoir été présent au moins deux mois entre le 10 juillet 1999 et le 9 juillet 2000 en tant qu'agent non titulaire de droit public de l'Etat,
- Justifier d'une durée de services publics effectifs au moins égale à trois ans d'équivalent temps plein sur les huit dernières années.

Initialement, 688 emplois devaient ainsi être pourvus par titularisation d'agents remplissant les conditions d'éligibilité au dispositif, qu'ils soient « vacataires » ou « contractuels ». Le ministère a toutefois décidé d'aller au-delà de cet engagement, et ce seront au total 710 emplois qui seront concernés.

Les vacataires permanents et permanents à temps incomplets, premiers visés par le dispositif, représentent 94% des éligibles en 2004.

**REPARTITION DES VACATAIRES ELIGIBLES AU CONCOURS SAPIN
PAR TYPOLOGIE EN 2004**



Les concours « SAPIN » sont également ouverts aux « contractuels » remplissant les mêmes conditions d'éligibilité que les « vacataires ». Ils ont ainsi permis de titulariser 81 agents entre 2002 et 2003, principalement dans des corps de catégorie A.

B. Une mobilisation de l'essentiel des disponibilités budgétaires pour la résorption de l'emploi précaire

Le dispositif SAPIN de résorption de l'emploi précaire consiste à réserver dans certains corps des emplois budgétaires pour la titularisation des agents remplissant les conditions d'accès au concours. Pour mieux correspondre aux besoins des services et aux domaines métiers dans lesquels les éligibles étaient les plus nombreux (fonctions de surveillance et d'accueil notamment), le ministère a été amené en cours d'exercice à modifier la répartition initiale des supports budgétaires réservés.

Ainsi, les corps d'assistant ingénieur, de technicien de recherche et de technicien des services culturels avaient déjà fin 2004 accueilli plus de titularisation au titre du dispositif SAPIN que le nombre prévu initialement. L'inverse est vrai pour d'autres corps, comme par exemple pour les corps de catégorie C dans la filière administrative. Les redéploiements entre filières permettront ainsi l'accomplissement total des engagements dans les délais prévus.

Emplois	Total supports budgétaires sapins (2001-2004)	Nominations réalisées à prendre en compte au 31/12/2004	Solde SAPIN restant à faire au 31/12/2004
Agents/adjoint SE	118	37	81
Attaché SE	27	23	4
Secrétaire SE	70	36	34
<i>Sous total pour la filière A3</i>	215	96	119
Assistants-ingénieurs	0	3	-3
Chargés d'études documentaires	32	28	4
Ingénieurs d'études	15	10	5
Secrétaires de documentation	24	15	9
Techniciens de recherche	0	2	-2
<i>Sous total pour la filière A4</i>	71	58	13
ATSM	231	116	115
<i>Sous total pour la filière A5</i>	231	116	115
Chef de Travaux d'art	6	3	3
Maîtres ouvriers	35	8	27
Techniciens d'art	31		31
Techniciens des services culturels	10	11	-1
<i>Sous total pour la filière A6</i>	82	22	60
Assistant de bibliothèque	22	7	15
Bibliothécaires	10	4	6
Bibliothécaires adjoint spécialisé	5	0	5
Magasinier spécialisé	52	40	12
<i>Sous total pour la DLL</i>	89	51	38
TOTAL	688	343	345

Cette réussite du dispositif « SAPIN » a nécessité la mobilisation de l'essentiel des emplois budgétaires disponibles du ministère de la culture et de la communication. Les concours externes en particulier ont vu leur nombre se réduire, du fait du volume de postes réservés pour les lauréats des concours « SAPIN ».

III. QUEL DEVENIR POUR LES EMPLOIS DE NON TITULAIRES ?

A. La mise en place de la LOLF supprime la notion d'emplois sur crédits

A compter de janvier 2006, le volume autorisé d'emplois budgétaires sera exprimé en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT), sans distinction entre les agents titulaires, les agents contractuels relevant de l'article 4, et les agents vacataires relevant de l'article 6.

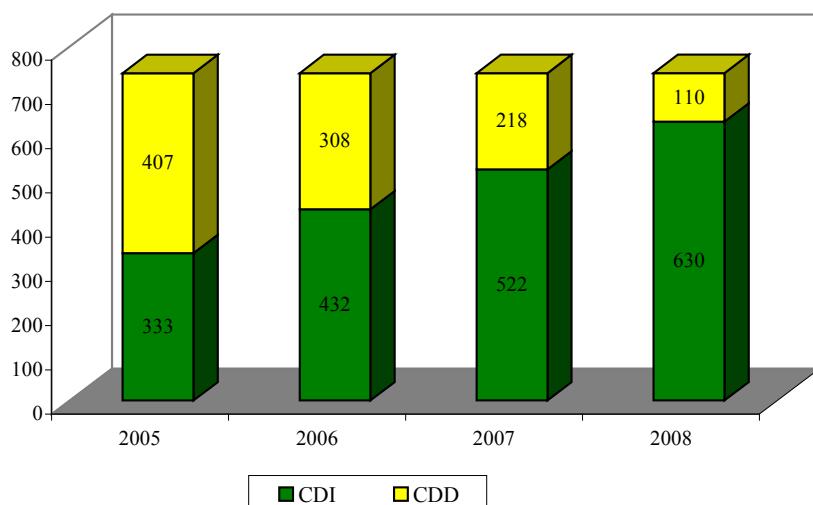
La répartition, au sein des non titulaires, entre « vacataires », agents en CDD et agents en CDI, pourra donc varier d'une année sur l'autre en fonction des besoins des services et de leur évolution, grâce à la souplesse du nouveau cadre budgétaire.

B. La fin du dispositif SAPIN coïncide avec la mise en place de CDI rémunérés sur le budget de l'Etat

Au début de l'année 2006 seront organisés les derniers concours SAPIN, qui clôtureront le dispositif de résorption de l'emploi précaire engagé en 2001.

Six mois auparavant, la loi du 26 juillet 2005 a défini les conditions dans lesquelles le contrat d'un agent recruté sur un emploi permanent peut être reconduit pour une durée indéterminée. Le ministère de la culture et de la communication met en œuvre les dispositions de cette loi de manière à les inscrire dans une politique de ressources humaines cohérente et équitable pour tous les statuts des agents.

**EVOLUTION POSSIBLE DES AGENTS CONTRACTUELS
ENTRE 2005 ET 2008 (effectifs au 31/12/2005)**



Les promotions

LES PROMOTIONS

Les agents qui changent de corps peuvent soit changer de corps à l'intérieur d'une même catégorie (par exemple passer d'agent à adjoint), d'une même filière (de catégorie C à B, de B à A ou de C à A) ou intégrer un corps d'une autre filière que celle de leur corps d'origine. L'analyse de ces différents types de promotion illustre le caractère varié des évolutions de carrière possibles, différentes selon les filières.

Les volumes de promotions de corps et de grade varient d'une année à l'autre et entre filières. Le nombre total de promotions, toutes filières et toutes catégories confondues, s'est élevé en 2004 à 681 (446 promotions de grade et 235 promotions de corps).

Alors qu'au global du ministère le rythme des promotions s'est légèrement ralenti en 2004 par rapport à 2003, on note une augmentation sensible dans les avancements de grade de la filière administrative et de la filière ouvrière et technique, qui progressent respectivement de 4,3% à 6,0% et de 2,1% à 3,6% de 2003 à 2004.

Tableau n°1

	PAS DE CHANGEMENT DE CORPS OU GRADE		CHANGEMENT UNIQUEMENT DE GRADE		CHANGEMENT DE CORPS	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
FILIERE ADMINISTRATIVE	90,3%	91,8%	4,3%	6,0%	5,5%	2,2%
FILIERE SCIENTIFIQUE	93,9%	94,4%	4,1%	4,3%	2,0%	1,3%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	93,8%	94,5%	2,1%	3,6%	4,0%	1,9%
FILIERE ASM	86,0%	95,9%	8,7%	1,8%	5,3%	2,3%
EVOLUTION GLOBALE	91,0%	94,2%	4,8%	3,9%	4,2%	1,9%

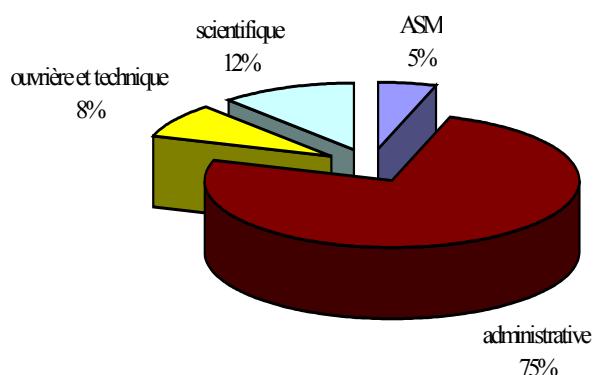
Source : Infocentre carrières et rémunérations, en % des agents du corps présents du 1^{er} janvier N au 1^{er} janvier N+1

La filière accueil, surveillance et magasinage est la plus volatile ; 32% des agents changent de filière en connaissant une promotion de corps. Même si on intègre la filière ouvrière et technique dans la filière ASM, en tant que « débouché » naturel, 21% des agents changent de filière métier quand ils changent de corps (alors que les 11% accueillis dans la filière ouvrière et technique ne le sont pas tous nécessairement dans la spécialité accueil et surveillance).

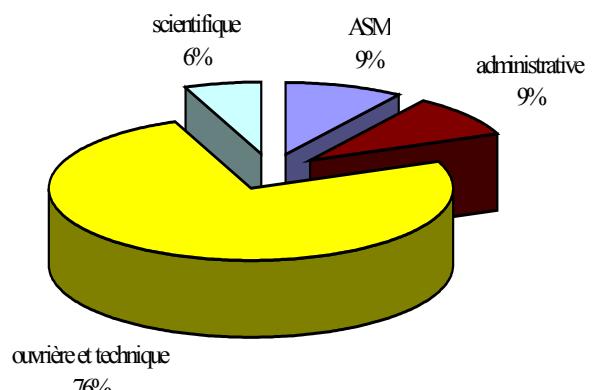
Le nombre important d'agents de la filière ASM qui, en changeant de corps, vont en filière administrative, souligne le fort attrait de cette filière pour les agents de surveillance. Les agents s'y dirigent même davantage que dans la filière ouvrière et technique.

La filière scientifique est naturellement la moins volatile de toutes en raison de la grande spécificité de ses métiers : 6% seulement des agents qui changent de corps changent de filière par la même occasion.

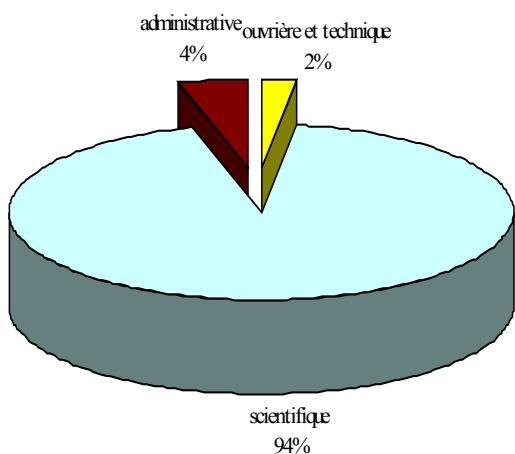
Filières d'arrivée des agents ayant changé de corps en 2004 et venant de filière administrative



Filières d'arrivée des agents ayant changé de corps en 2004 et venant de filière ouvrière et technique



Filières d'arrivée des agents ayant changé de corps en 2004 et venant de filière scientifique



Filières d'arrivée des agents ayant changé de corps en 2004 et venant de filière ASM

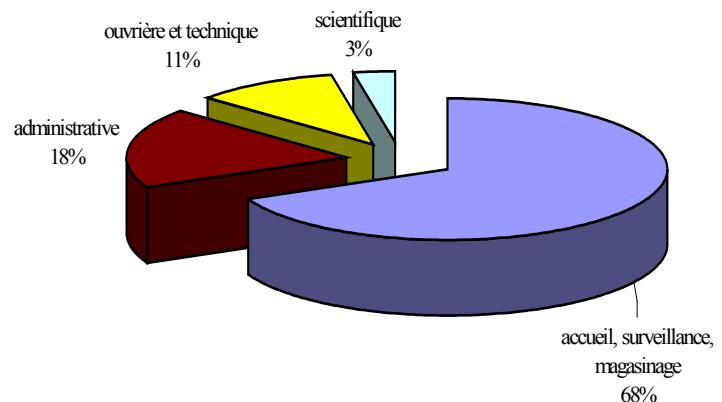


Tableau n°2

**CHANGEMENTS DE CORPS
EN PRENANT EN COMPTE LA FILIERE ET LA CATEGORIE D'ORIGINE**

Catégorie et filière de départ	Toutes filières confondues					
	Catégorie C		Catégorie B		Catégorie A	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Filière ASM						
Catégorie C	91,2%	86,4%	8,8%	12,1%		1,5%
Filière administrative						
Catégorie B			50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Catégorie C	46,3%	60,5%	52,5%	39,5%	1,3%	
Filière scientifique						
Catégorie B			51,9%	37,5%	48,1%	62,5%
Filière ouvrière et technique						
Catégorie B			17,4%	20,0%	82,6%	80,0%
Catégorie C	32,4%	94,1%	67,6%	5,9%		

Source : Infocentre carrières et rémunérations, en % des agents promus présents du 1^{er} janvier N au 1^{er} janvier N+1

Les perspectives de carrière apparaissent être les meilleures en filière ouvrière et technique ; 80% des agents de catégorie B connaissant une promotion de corps et originaires de cette filière ont été promus en catégorie A en 2004 (82,6% en 2003), alors qu'ils sont seulement 62,5% en filière scientifique et 50% en filière administrative.

Il est plus difficile de tirer des conclusions pour le passage de catégorie C en catégorie B en filière ouvrière et technique ; la variation des changements de catégorie est grande entre 2003 et 2004.

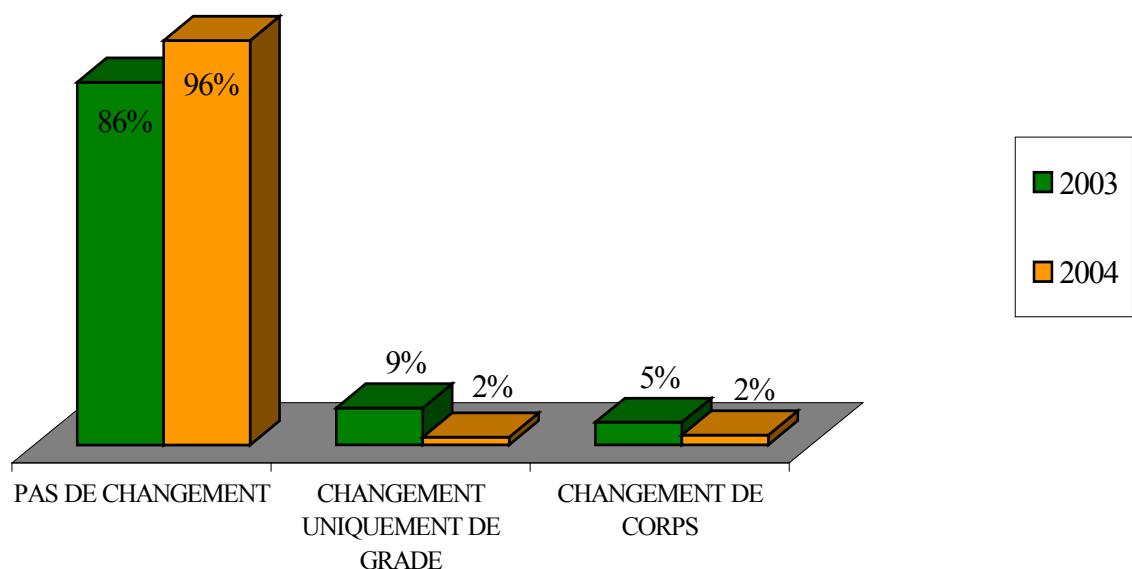
Au global des promotions de corps de catégorie C en catégorie B, la plus grande proportion d'agents promus est issue de la filière ouvrière et technique en 2003 et de la filière administrative en 2004.

C'est en filière accueil, surveillance et magasinage que les agents de catégorie C intégrant un nouveau corps changent le moins de catégorie (86,4% restent en catégorie C en 2004). Cela s'explique par l'existence de deux corps de catégorie C dans cette filière (1136 agents et 1274 adjoints au 31 décembre 2004) et par la faiblesse des volumes de corps de catégories B et A (253 techniciens des services culturels de spécialité surveillance et 7 inspecteurs des services culturels de spécialité surveillance au 31 décembre 2004).

LE CAS DES PROMOTIONS DE LA FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

Le nombre de promotions de corps et de grade dans la filière ASM a sensiblement diminué entre 2003 et 2004 (cf. tableau n°1 et histogramme ci-dessous). Cependant, le nombre d'agents de catégorie C qui, en changeant de corps, intègrent la catégorie B, est plus nombreux en 2004 qu'en 2003 (12,1% en 2004 contre 8,8% en 2003, cf. tableau n°2).

**EVOLUTION DES CHANGEMENTS EN FILIERE ASM
2003-2004**

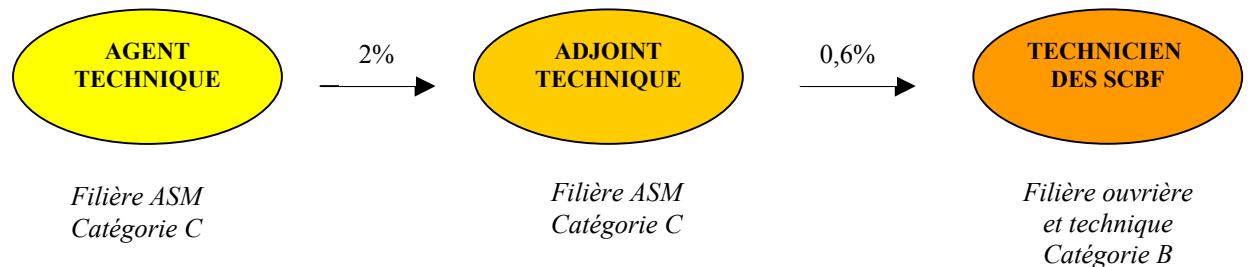


CHANGEMENTS DE CORPS DE LA FILIERE ASM EN 2004

Corps de départ	Corps d'arrivée			Filière ASM				
	Filière Administrative	Filière Scientifique	Filière Ouv et Techn	Adjoints techniques ASM (C)	Magasiniens spécialisés (C)	Magasiniens en chef (C)		
AGENTS TECHNIQUES (C)	0	2	1	0	0	0	26	1
ADJOINTS TECHNIQUES (C)	4	0	0	1	1	7		0
MAGASINIERS SPECIALISES (C)	2	2	0	0	0	0		18
MAGASINIERS EN CHEF (C)	1	0	0	0	0	0	0	
Total	7	4	1	1	1	7	26	1

En personnes physiques

En se penchant sur l'année 2004, on constate que 0,2% des agents de la catégorie C de la filière ASM est passé en catégorie B de la filière ouvrière et technique. Plus particulièrement, 2% de l'ensemble des agents techniques est passé adjoint technique, et 0,6% des adjoints techniques est passé technicien des services culturels et des bâtiments de France (catégorie B filière ouvrière et technique).



Le rythme de promotion entre corps de catégorie C s'est ralenti entre 2003 et 2004, alors qu'il a augmenté de la catégorie C vers la catégorie B. Implicitement, cette évolution traduit la politique de repyramide de la filière vers les postes de catégorie B menée par le ministère depuis 2003.

Cette politique de repyramide vers des postes à responsabilité est inscrite dans les projets de lois de finances 2004, 2005 et 2006. Elle se traduit par la négociation de mesures statutaires dérogatoires pour rendre la promotion d'un grand nombre d'agents possible en interne.

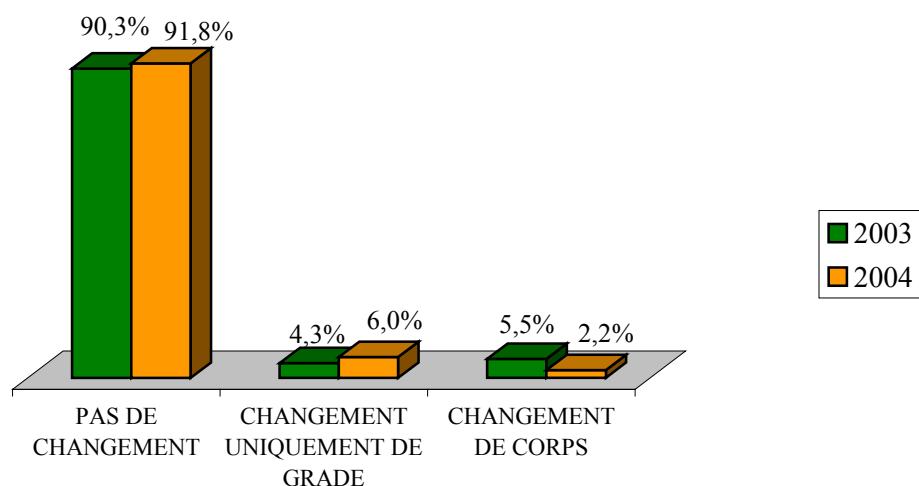
LE CAS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Alors que le volume des promotions dans la filière administrative est resté stable entre 2003 et 2004, le type des promotions a évolué (cf. tableau n°1 et histogramme ci-dessous). Le nombre de changements de grade a légèrement augmenté et le nombre de changements de corps a légèrement diminué d'une année sur l'autre.

En parallèle, le rythme de promotions de la catégorie C vers B s'est ralenti entre 2003 et 2004 (cf. tableau n°2).

Il est resté parfaitement stable de la catégorie B vers la catégorie A.

EVOLUTION DES CHANGEMENTS EN FILIERE ADMINISTRATIVE 2003-2004



CHANGEMENTS DE CORPS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE EN 2004

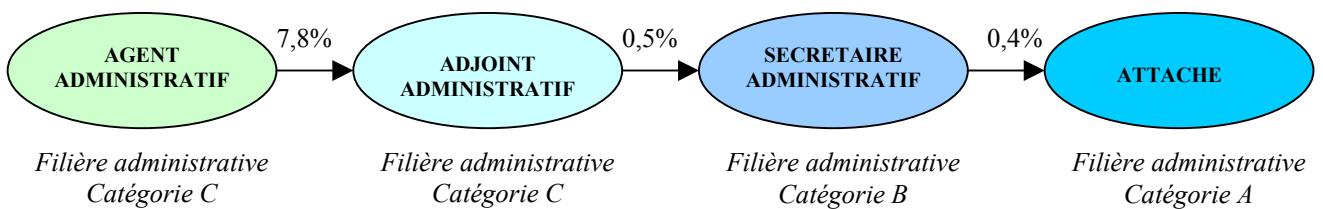
Corps d'arrivé

Corps de départ	FILIERE ADMINISTRATIVE				FILIERE SCIENTIFIQUE		FILIERE ASM		FILIERE OUV ET TECHN
	Agents (C)	Adjoints (C)	Secrétaires (B)	Attachés (A)	MA Ecole archi (A)	Techniciens de recherche (B)	Agents Tech ASM (C)	Magasini ers (C)	Techniciens des SCBF (B)
AGENTS (C)		18	0	0	0	0	1	0	0
ADJOINTS (C)			7	0	0	4	0	1	4
SECRETAIRES (B)				2	1	0	0	0	1
ATTACHES (A)					0	0	0	0	0
Total	0	18	7	2	1	4	1	1	5

En personnes physiques

En se penchant sur l'année 2004, on constate que de janvier à décembre 2004, 0,4% des agents de la catégorie C de la filière administrative est passé dans la catégorie B de la même filière, et 0,4% de la catégorie B de la filière administrative est passée en catégorie A de la même filière.

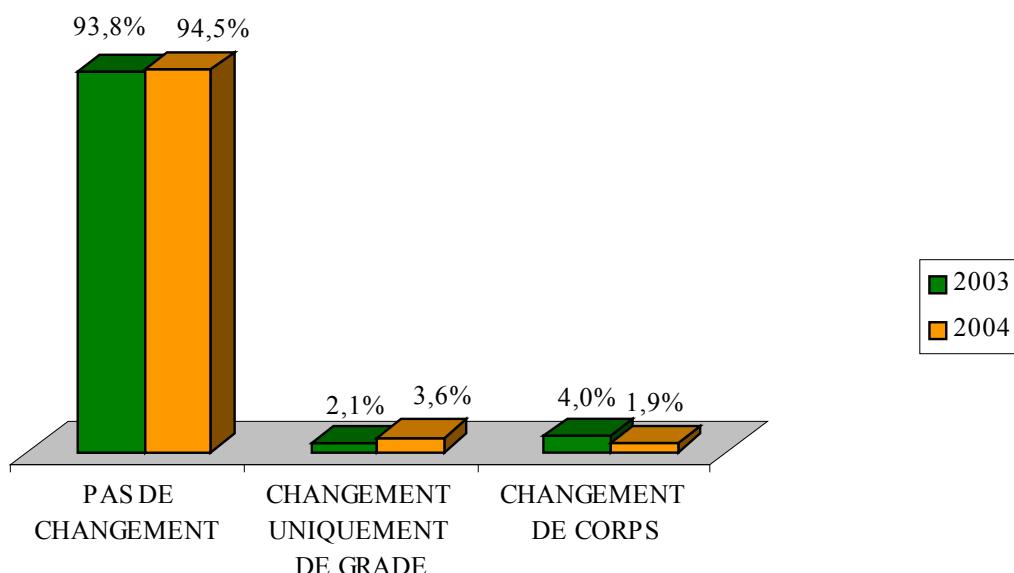
Plus particulièrement, 7,8% de l'ensemble des agents administratifs est passé adjoint administratif, mais seulement 0,5% des adjoints administratifs est passé secrétaire administratif et 0,4% des secrétaires administratifs est passé attaché.



LE CAS DE LA FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

Le nombre des promotions de la filière ouvrière et technique est resté stable entre 2003 et 2004, alors que la nature de ces promotions a évolué (cf. tableau n°1 et histogramme ci-dessous). Comme pour la filière administrative, le nombre de changements de grade a légèrement augmenté tandis que le nombre de changements de corps a diminué.

**EVOLUTION DES CHANGEMENTS
EN FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE 2003-2004**



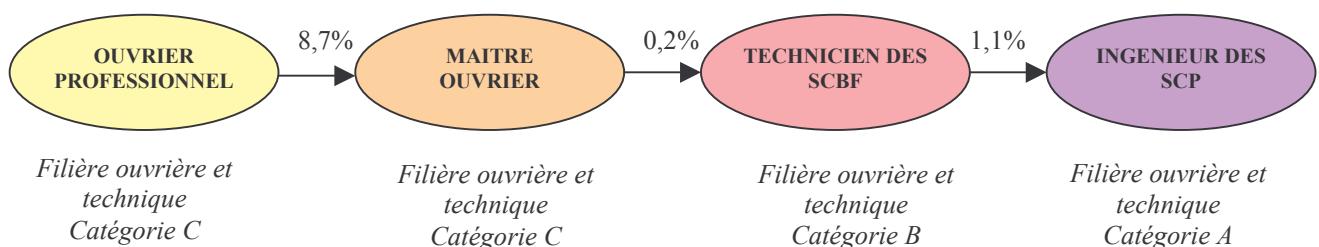
**CHANGEMENTS DE CORPS DES PRINCIPAUX CORPS
DE LA FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE EN 2004**

Corps de départ	FIL ADMINISTRATIVE	FIL SCIENTIFIQUE		FIL ASM	FIL OUV ET TECHNIQUE				
	Adjoints administratifs (C)	Sec Doc	Techniciens de recherche (B)	Agents techniques (C)	Maîtres Ouvriers (C)	Techniciens d'art (B)	TSC (B)	ISC (A)	Chefs des TA (A)
OUVRIERS PROF (C)	0	0	0	1	13	0	0	0	0
MAITRES-OUVRIERS (C)	1	0	0	0		0	1	0	0
TECHNICIENS D'ART (B)	0	1	1	0	0		0	0	4
TECHNICIENS SCBF (B)	0	0	0	1	0	0		4	0
CHEFS DES TA (A)	0	0	0	0	0	1	0	0	
ING. DES SERV. CUL. (A)	0	0	0	0	0	0	0		0
Total	1	1	1	2	13	1	1	4	4

En personnes physiques

En se penchant sur l'année 2004, on constate que 0,2% des agents de catégorie C de la filière ouvrière et technique est passé en catégorie B de la même filière, et 0,9% des agents de la catégorie B de la filière ouvrière et technique est passée en catégorie A de la même filière.

Plus particulièrement, seulement 0,2% des maîtres ouvriers est passé technicien des services culturels et bâtiments de France, et 1,1% des techniciens est passé ingénieur des services culturels et du patrimoine.

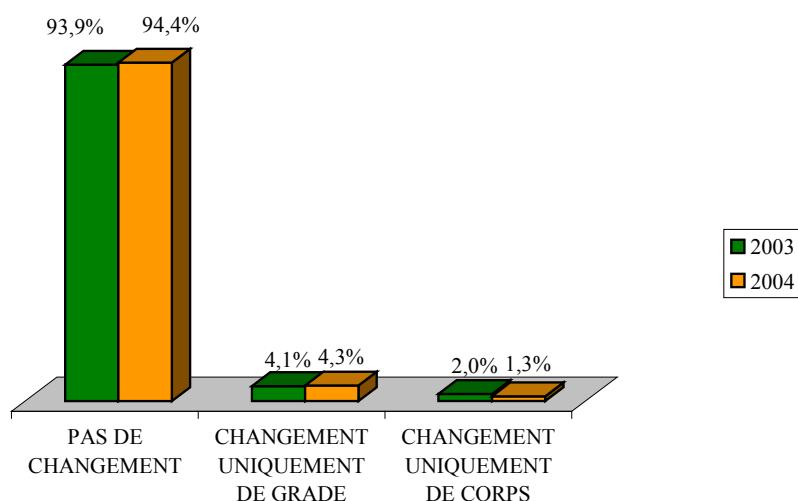


LE CAS DE LA FILIERE SCIENTIFIQUE

La structure de cette filière est très spécifique, à la fois parce qu'elle ne comprend que des corps de catégorie B et A, et parce qu'elle est principalement composée de deux métiers, la documentation et la conservation.

Le nombre des promotions est resté stable de 2003 à 2004, que cela concerne les promotions de corps ou de grade (cf. tableau n°1 et histogramme ci-dessous). Les promotions de corps sont moins nombreuses que dans les autres filières. La proportion d'agents de catégorie B qui intègrent la catégorie A est par contre importante (cf. tableau n°2) ; en 2004, 62,5% des agents de catégorie B qui ont changé de corps sont passés en catégorie A. Un tiers est resté en catégorie B en changeant de corps (en passant du corps de bibliothécaire adjoint au corps de bibliothécaire adjoint spécialisé, ou du corps de bibliothécaire adjoint spécialisé à celui de secrétaire de documentation).

EVOLUTION DES CHANGEMENTS EN FILIERE SCIENTIFIQUE
2003-2004



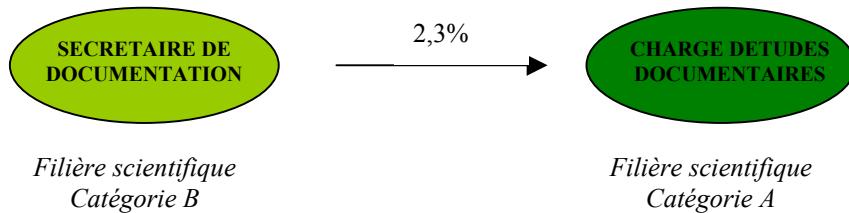
CHANGEMENTS DE CORPS DES PRINCIPAUX CORPS
DE LA FILIERE SCIENTIFIQUE EN 2004

<i>Corps de départ</i>	Chargés d'études document. (A)	Bibliothécaires adjoints spécialisés (B)	Conserv. de bibliot. (A)	Conserv. du patrimoine (A)	Conserv. gal de bibliot. (A)	Conserv. gaux du patrimoine (A)	Ingénieurs de recherche (A)	Ingénieurs d'études (A)	Techniciens de recherche (B)
BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS (B)	0	2	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRES DE DOC (B)	5	0	0	0	0	0	0	0	0
BIBLIOTHECAIRES (A)	0	0	4	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUE (A)	0	0		1	6	0	0	0	0
INGENIEURS D'ETUDES (A)	0	0	0	1	0	0	2		1
CHARGES D'ETUDES DOC (A)		0	0	1	0	0	0	1	0
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE (A)	0	0	3		0	8	0	0	0
Total	5	2	7	3	6	8	2	1	1

En personnes physiques

En se penchant sur l'année 2004, on constate que 1% des agents de la catégorie B de la filière scientifique est passé en catégorie A de la même filière.

Plus particulièrement, 2,3% des secrétaires des documentation sont passés chargés d'études documentaires en 2004. Cette proportion est relativement importante, plus que pour les exemples précédents de passage de catégorie B à A dans les autres filières.



LES PROMOTIONS **- METHODOLOGIE -**

Synthèse

Les données de cette étude proviennent de l'Infocentre carrières et rémunérations du Ministère de la culture et de la communication. Il y a un décalage entre les dates de prise en compte des actes de gestion dans le système d'informations et les dates de saisie dans la paie.

Les nominations sur emplois fonctionnels et les fusions de corps ne sont pas comptabilisées comme des promotions, alors même qu'elles engendrent des augmentations de rémunération.

L'avancement de grade

Jusqu'au décret du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'avancement de grade d'un agent n'est possible que dans le respect des pyramidages statutaire et budgétaire (c'est-à-dire la répartition par grade des effectifs définie en loi de finances).

Pour bénéficier d'un avancement de grade, un agent doit remplir des conditions d'ancienneté définies par chaque statut, et sera ensuite sélectionné par :

- Une inscription sur un tableau d'avancement,
- Un concours professionnel,
- Ou un examen professionnel puis une inscription sur un tableau d'avancement (examinée en CAP).

Avec la LOLF disparaîtra la notion de pyramidage budgétaire. Un taux promu-promouvables a été mis en place pour chaque corps afin de déterminer le nombre de postes ouverts à l'avancement.

La promotion de corps

Pour bénéficier d'une promotion de corps, un agent doit satisfaire à un certain nombre de conditions, suivant deux paramètres :

- Les règles statutaires : elles déterminent, par le biais d'un ratio ou d'une clause de sauvegarde, le nombre de nominations susceptibles d'être prononcées dans le corps par la voie des différents moyens d'intégration,
- La vacance dans le corps, qui autorise ou non l'entrée de nouveaux effectifs dans ce corps.

L'agent sera ensuite sélectionné par une liste d'aptitude, un examen professionnel ou un concours interne.

La démographie

LA DEMOGRAPHIE

Les tensions sur le marché du travail rendent nécessaire une gestion prévisionnelle fine des emplois. En s'appuyant sur les pyramides des âges, une analyse démographique permet d'analyser la structure par sexe et âge des emplois et d'estimer les flux futurs. Cet exercice est entre autres utile pour évaluer les départs à la retraite et prévoir les types et les volumes de recrutements nécessaires.

L'âge moyen des agents du ministère s'élève à 47,4 ans en 2003. Cette moyenne d'âge est plus élevée que celle des ministères de l'Equipment (44,7 ans en 2003) et de l'Economie (45,4 ans en 2003), mais comparable à celle de l'Administration Centrale du ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche (47,5 ans en 2003).

MINISTERE DE LA CULTURE

AGE MOYEN 2003	47,4 ans
AGE MOYEN 2004	46,8 ans

Plus de 40% des agents du ministère de la culture ont plus de 50 ans, dont 22% ont plus de 60 ans (au global du ministère, la tranche d'âge des plus de 60 ans concerne 9% des agents). Le ministère, concerné par les effets du baby boom, devrait voir ses départs à la retraite s'accentuer dans les années à venir, même si la réforme des retraites de 2003, en allongeant la durée des cotisations, devrait retarder les départs.

I. LA REPARTITION DES AGENTS DU MINISTERE PAR TRANCHE D'AGE EXPLIQUE LA BAISSE DE L'AGE MOYEN GLOBAL

La moyenne d'âge des agents du ministère rémunérés sur le budget de l'Etat (titulaires et contractuels, hors agents relevant de l'Equipment) a diminué de six mois de 2003 à 2004, puisqu'elle est passée de 47,4 à 46,8 ans.

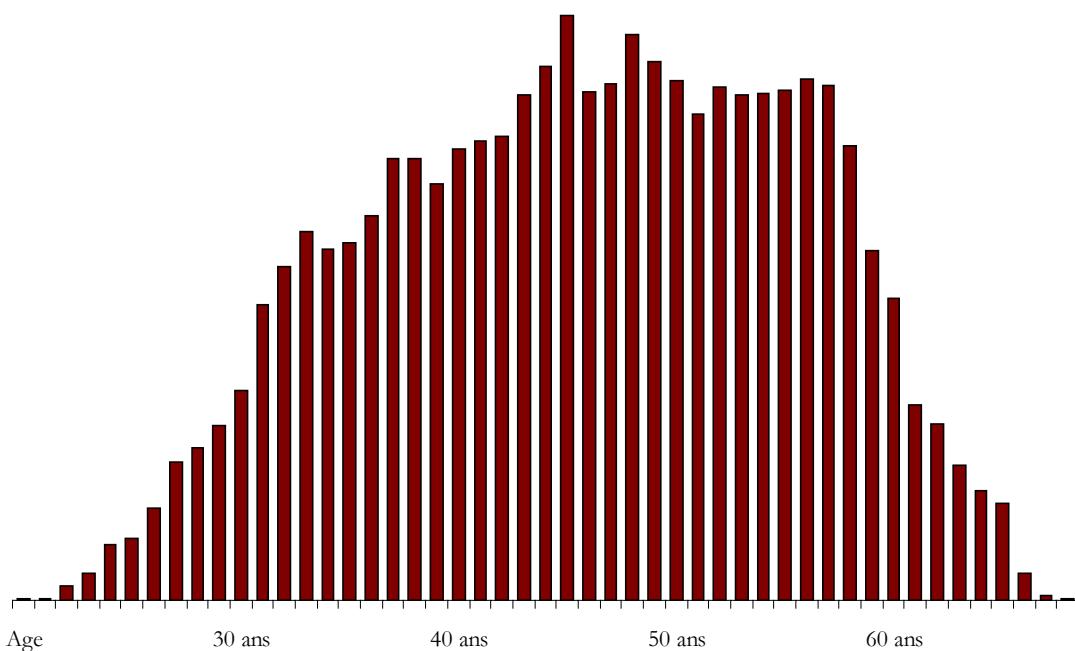
Ces chiffres cachent de profondes disparités dans la répartition par tranche d'âge du ministère.

En 2004 :

- Il y a peu d'agents de moins de 30 ans travaillant au ministère : 3,5% des agents seulement ont moins de 30 ans (contre 2,9% en 2003). Le nombre de ces agents a augmenté de 20% en un an. Cette hausse est suffisamment forte pour contribuer de manière importante, malgré la faiblesse du volume, à la baisse de la moyenne d'âge du ministère,
- 21,8% des agents du ministère ont entre 30 et 39 ans (contre 21,1% en 2003). Leur nombre a augmenté de 1%,
- 65,5% se situent dans la tranche d'âge des 40-59 ans (65,2% en 2003). La proportion d'agents entre 40 et 59 ans augmente faiblement, mais le volume de ces agents a baissé de 2% au ministère entre 2003 et 2004,
- 9,1% d'agents ont plus de 60 ans (10,8% en 2003). La baisse du nombre d'agents dans cette tranche d'âge entre 2003 et 2004 s'élève à 18% et contribue de façon significative à la baisse de moyenne d'âge du ministère.

Le recrutement d'agents de moins de 30 ans et le départ à la retraite des agents de plus de 60 ans expliquent la baisse de l'âge moyen du ministère. Cette tendance s'oppose certes au vieillissement des agents situés dans les tranches d'âge de 30 à 59 ans, mais reste prédominante et explique le rajeunissement du ministère. Ainsi, au total, par rapport à 2003, le nombre d'agents de moins de 40 ans a augmenté en 2004 de 6% et le nombre d'agents de plus de 40 ans a diminué de 2%.

PYRAMIDE DES AGES DES AGENTS DU MINISTERE DE LA CULTURE
EN 2004



II. LA REPARTITION PAR SEXE MONTRE DES DIFFÉRENCES DE COMPORTEMENT

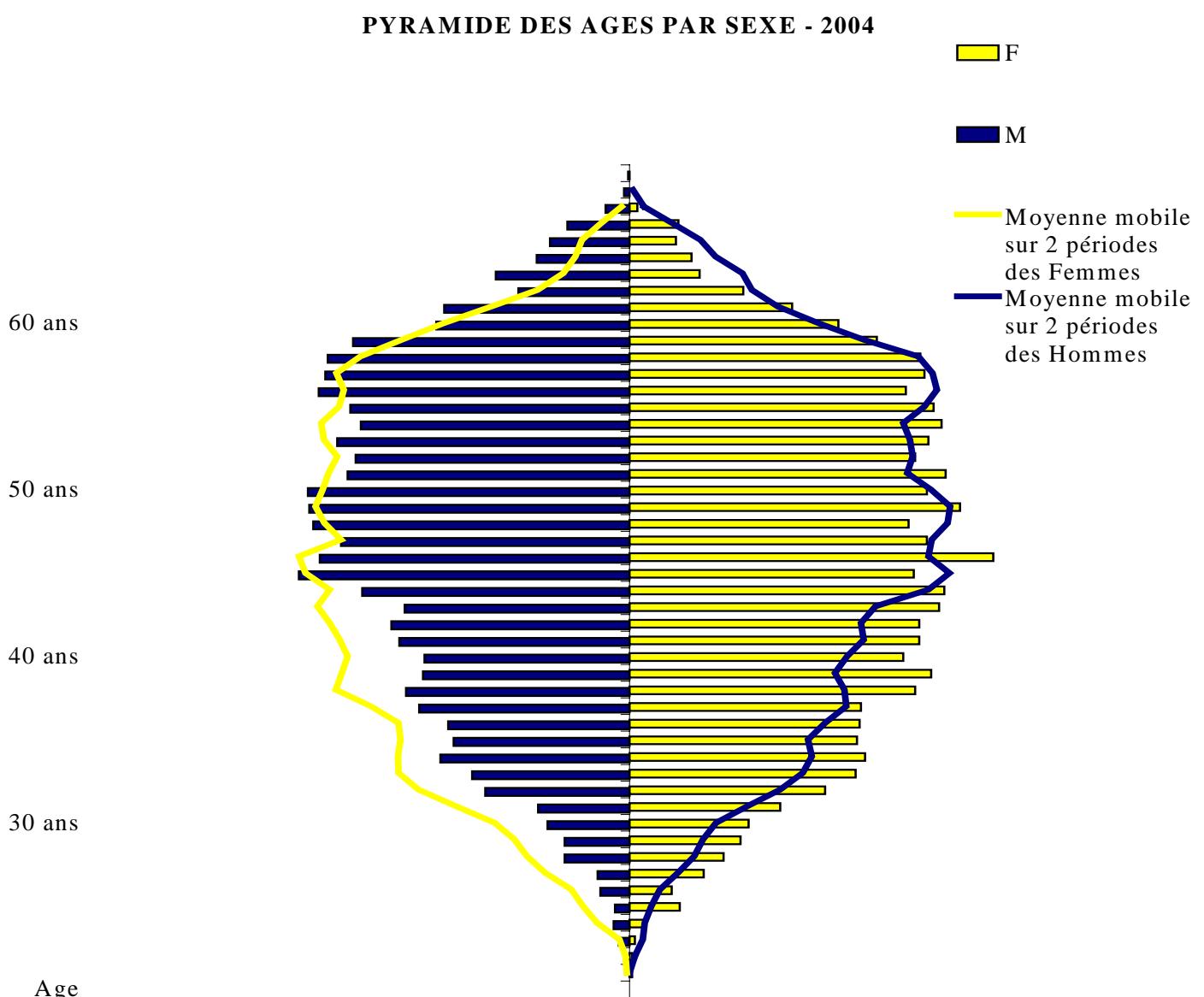
Il y a en 2004 plus d'agents féminins (52%) que masculins au ministère, et les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes : l'âge moyen des femmes est 46 ans et celui des hommes 47,7 ans.

A. Une féminisation certaine du ministère

En 2004, il y a plus de femmes que d'hommes de moins de 40 ans : 58% des agents de 40 ans ou moins sont des femmes, contre seulement 42% des hommes. A partir de 45 ans environ et jusqu'à 60 ans, il y a autant d'hommes que de femmes, et on constate que les agents à partir de 60 ans sont majoritairement des hommes (55% contre 45%).

La pyramide des âges ainsi que les courbes de moyennes (qui permet une comparaison plus aisée entre les sexes) le montrent bien; les pyramides des âges diffèrent selon le sexe jusqu'à 45 ans environ. Hommes et femmes ont ensuite une pyramide des âges similaire, et une différence se crée à nouveau la soixantaine atteinte.

Ces proportions témoignent d'une certaine féminisation des effectifs du ministère de la culture.



NB Une moyenne mobile réduit les fluctuations des données en faisant ressortir plus nettement une tendance ou une caractéristique.

Pour une comparaison facilitée entre hommes et femmes, la courbe de la moyenne mobile des femmes a été placée sur l'histogramme des hommes, et vice-versa.

B. Les hommes travaillent plus longtemps au ministère que les femmes

Les flux des départs à la retraite en 2003 (source : Service des Pensions du ministère des finances à Nantes, métiers de la Culture) permettent de calculer la durée moyenne passée au ministère de la Culture. Ces chiffres donnent certes des informations sur le comportement des agents prenant leur retraite en 2003, mais ne permettent pas pour autant d'analyser et de prévoir les comportements futurs des agents travaillant actuellement au ministère.

Les femmes qui partent à la retraite en 2003 ont travaillé en moyenne un an et deux mois de moins que les hommes qui partent la même année : ces femmes ont travaillé 28,1 ans dans des métiers culturels et les hommes 29,2 ans.

**NOMBRE D'ANNEES PASSEES
EN MOYENNE AU MCC**

	2002	2003
Homme	28,4	29,2
Femme	27,4	28,1
Différence (H – F)	1,0	1,2

Chiffres 2004 non encore disponibles

C. La féminisation globale du ministère cache des disparités entre catégories et filières

Les femmes occupent en moyenne 52% des postes de titulaires du ministère de la culture et de la communication. La parité entre hommes et femmes est donc respectée, mais cache de profondes disparités entre catégories et filières. Plus on progresse dans la hiérarchie des corps, plus la proportion d'hommes occupant des emplois administratifs ou scientifiques augmente. La répartition reste plus stable pour les corps techniques, dont les emplois globalement occupés par des hommes, quelle que soit la catégorie.

Malgré une parité apparente, la majorité des emplois peu qualifiés du ministère de la culture est occupée par des femmes.

Si on compare la proportion de femmes présentes dans les ministères au 31 décembre 2003 (les données 2004 ne sont pas encore disponibles, mais ces ratios ne changent quasiment pas d'une année sur l'autre), on constate que la part des femmes présentes au ministère de la culture et de la communication est plus importante que celle des ministères de l'équipement et de l'intérieur (30%), mais inférieure à la part présente au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (59%) et au ministère de l'emploi et de la solidarité (72%).

Le MCC se situe dans la moyenne des ministères ; cependant, la comparaison de la proportion de femmes présentes dans la catégorie A de chaque ministère montre l'avancée du ministère de la culture en la matière : trois ministères seulement ont une proportion de femmes occupant des corps de catégorie A supérieure.

EFFECTIFS REELS DES TITULAIRES CIVILS PAR MINISTÈRE ET CATÉGORIE HIERARCHIQUE AU 31 DECEMBRE 2003

Ministères	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total titulaires civils	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	4 802	22,1	1 195	41,0	3 924	66,4	9 921	41,9
Agriculture	14 856	42,9	7 880	47,6	9 543	69,6	32 279	52,0
Culture	4 135	46,7	2 245	60,4	5 671	53,7	12 051	52,6
Défense	5 503	25,0	12 686	39,5	26 280	69,6	44 469	55,5
Économie, finances et industrie	43 733	38,8	57 851	58,7	83 630	70,0	185 214	59,1
Éducation nationale	725 252	64,8	121 365	80,3	130 836	65,8	977 453	66,8
Emploi et solidarité	5 896	53,9	7 486	71,6	10 531	81,4	23 913	71,5
Enseignement supérieur	82 358	36,1	12 000	65,6	28 519	66,8	122 877	46,1
Équipement	15 618	24,8	24 656	28,6	57 748	31,2	98 022	29,5
Intérieur	11 818	27,4	21 267	38,9	133 742	28,4	166 827	29,6
Jeunesse et sports	3 610	21,4	561	80,2	1 587	70,6	5 758	40,7
Justice	13 277	51,0	15 902	73,9	37 013	43,9	66 192	52,5
Outre-Mer	290	29,7	295	59,0	906	71,2	1 491	60,7
Recherche	7	57,1	0	0,0	0	0,0	7	57,1
Services du Premier ministre	500	46,6	221	65,6	815	63,4	1 536	58,3
Total	931 655	58,5	285 610	64,1	530 745	52,3	1 748 010	57,5

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Les femmes sont majoritaires dans les catégories B et C

La répartition par sexe et par catégorie des emplois du ministère montre une parité apparente. Il n'existe pas de gros écarts dans la répartition entre hommes et femmes ; cependant cette répartition varie en fonction de la catégorie, c'est-à-dire des qualifications. C'est également le cas dans les autres ministères.

Une analyse fine souligne en outre de fortes disparités selon les filières.

REPARTITION PAR SEXE ET PAR CATEGORIE

Part de la catégorie	Hommes	Femmes
Catégorie A	34%	53%
Catégorie B	20%	40%
Catégorie C	46%	46%
		54%

Source : Effectifs réels au 31.12.2004 – Bureaux de gestion

En catégorie A :

- La parité est respectée pour la filière administrative et la filière scientifique,
- Les métiers techniques (filière ouvrière et technique et filière ASM) et d'enseignement sont occupés par 75% d'hommes.

En catégorie B :

- Les femmes occupent 75% de la filière administrative et la filière scientifique,
- les métiers techniques (filière ouvrière et technique et filière ASM) sont occupés par 60% d'hommes.

En catégorie C :

- Les femmes représentent 80% de la filière administrative,
- Les hommes occupent 80% de la filière ouvrière et technique,
- La parité est respectée pour la filière ASM.

L'analyse par filière montre des disparités qui sont fonctions des métiers exercés

La féminisation de la filière administrative cache des disparités

Au global, les corps de la filière administrative sont occupés au trois quarts par des femmes.

L'analyse de la répartition par sexe par catégorie et par métier montre que plus on progresse dans la hiérarchie, plus la proportion d'hommes augmente.

Par exemple, alors que la catégorie A est occupée en moyenne par autant d'hommes que de femmes, les hommes occupent environ 40% des corps d'attachés, 57% des corps d'administrateurs civils, et plus de 60% des corps de direction et d'inspection. Il s'opère une nette bascule dans la répartition par sexe à partir du corps d'administrateur civil.

La filière scientifique est majoritairement féminine

Les postes sont occupés à 61% par des femmes, qui sont davantage présentes en catégorie B (70%) et un peu moins (58%) en catégorie A.

Les corps de la documentation et des bibliothèques regroupent une plus grande proportion de femmes (environ 75%) que les autres corps.

Les postes de conservation du patrimoine sont également répartis entre hommes et femmes. Cependant, le corps des conservateurs généraux du patrimoine est occupé par seulement 40% de femmes alors que le corps des conservateurs du patrimoine l'est par 52% de femmes. Comme en filière administrative, cet exemple montre que les corps les plus élevés hiérarchiquement sont occupés principalement par des hommes.

Les corps d'enseignement sont principalement occupés par des hommes.

La prépondérance des hommes en filière ouvrière et technique

Les hommes y sont sur-représentés : dans tous les corps, les emplois sont occupés par une majorité d'hommes (71% en moyenne). La proportion est un peu plus faible dans les corps de la filière des métiers d'art : les hommes n'occupent qu'environ 60% des postes.

La répartition de la filière ASM diffère selon les catégories

Les personnels de catégorie A et B suivent la tendance de la filière ouvrière et technique et sont majoritairement masculins. Les personnels de catégorie C sont par contre répartis de manière équilibrée entre hommes et femmes.

REPARTITION PAR FILIERE, CATEGORIE ET SEXE

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	31.12.2004	
	Hommes	Femmes
	%	%
PERSONNELS DE CATEGORIE A	50%	50%
<i>INSPECTIONS</i>	62%	38%
<i>PERSONNELS DE DIRECTION</i>	66%	34%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A, dont</i>	43%	57%
Administrateurs civils	57%	43%
Attachés administratifs d'administration centrale	42%	58%
Attachés des services déconcentrés	39%	61%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	22%	78%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	19%	81%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	25%	75%

II - FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)

	31.12.2004	
	Hommes	Femmes
	%	%
PERSONNELS DE CATEGORIE A	42%	58%
<i>CONSERVATION DU PATRIMOINE :</i>	50%	50%
Conservateurs généraux du patrimoine	60%	40%
Conservateurs du patrimoine	48%	52%
<i>ARCHITECTES</i>	72%	28%
<i>DOCUMENTATION</i>	25%	75%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	29%	71%
<i>RECHERCHE</i>	48%	52%
EMPLOIS FONCTIONNELS	100%	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	30%	70%
<i>DOCUMENTATION</i>	28%	72%
<i>RECHERCHE</i>	58%	42%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	19%	81%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)	39%	61%

III- PERSONNELS ENSEIGNANTS

PERSONNELS DE CATEGORIE A	81%	19%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	81%	19%

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	31.12.2004	
	Hommes	Femmes
	%	%
PERSONNELS DE CATEGORIE A	75%	25%
<i>PATRIMOINE (ISCP)</i>	81%	19%
<i>METIERS D'ART (Chefs de travaux d'art)</i>	67%	33%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	86%	14%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	59%	41%
<i>PATRIMOINE (TSCBF)</i>	70%	30%
<i>METIERS D'ART (Techniciens d'art)</i>	54%	46%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	92%	8%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	83%	17%
<i>PERSONNELS OUVRIERS</i>	82%	18%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	78%	22%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE C</i>	97%	3%
Sous-total Personnels titulaires Filière ouvrière et technique	71%	29%

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	31.12.2004	
	Hommes	Femmes
	%	%
PERSONNELS DE CATEGORIE A	71%	29%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	71%	29%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	58%	42%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	58%	42%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	55%	45%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	57%	43%
<i>MAGASINAGE</i>	51%	49%
Sous-total Personnels titulaires Filière accueil, surveillance et magasinage	56%	44%

Source : Effectifs réels au 31.12.2004 - Bureaux de gestion

III. L'ETUDE PAR FILIERE SOULIGNE UN FUTUR DESEQUILIBRE PROBABLE DANS LA REPARTITION PAR DOMAINE-METIERS DU MINISTERE

A. L'âge moyen varie sensiblement d'une filière à l'autre

L'analyse par filière et par catégorie, hors contractuels, montre de fortes disparités. On note que :

- La filière accueil, surveillance et magasinage est la filière la plus jeune du ministère,
- La filière scientifique est la plus âgée. Plus de la moitié de ses agents ont plus de 50 ans.

AGE MOYEN PAR FILIERE EN 2004

Filière accueil, surveillance et magasinage	43,9
Filière ouvrière et technique	45,4
Filière administrative	46,2
Filière scientifique	49,3

B. Un vieillissement préoccupant de la filière scientifique

La répartition par filière, par catégorie et par âge des agents du ministère de la culture laisse présager des changements dans cette même répartition des effectifs dans les années à venir.

En figeant la situation des ressources humaines du ministère à l'année 2004, hors contractuels, on constate que dans 10 ans, en filière scientifique, 56% des agents de catégorie A et 39% des agents de catégorie B auront 60 ans ou plus. La majorité des agents de la filière scientifique est donc susceptible de prendre sa retraite dans un futur proche.

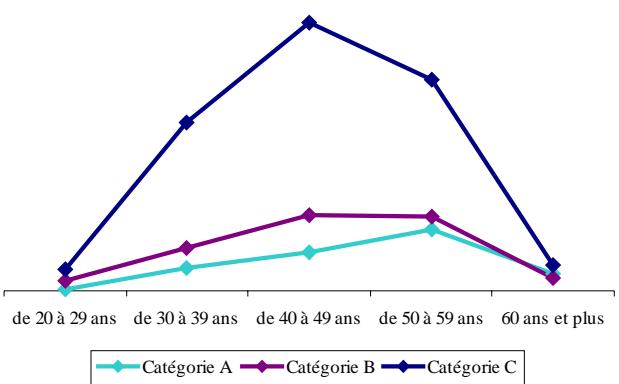
Or, ces agents constituent le « cœur d'activité du ministère ». Les agents des autres filières, plus jeunes, sont majoritairement des agents de catégorie C et ceux des filières administrative et d'accueil, de surveillance et de magasinage sont plus éloignés du cœur d'activité du ministère.

Dans les autres filières, dans 10 ans :

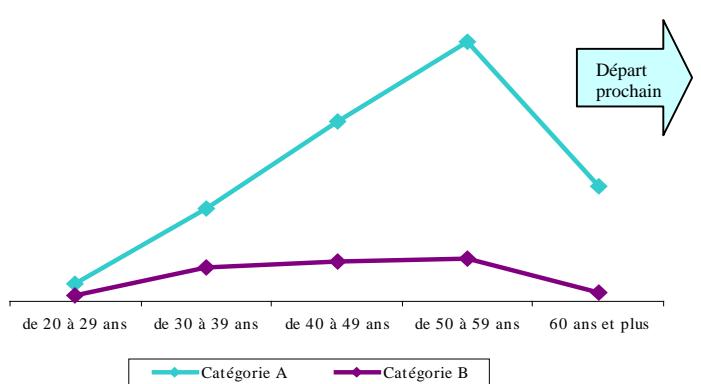
- 34% des agents de catégorie C de la filière administrative,
- 29% des agents de la filière ASM,
- 35% des agents de catégorie C de la filière ouvrière et technique auront plus de 60 ans.

Si on s'en tient à la situation actuelle, ces agents prendront leur retraite moins rapidement que les agents de la filière scientifique. Afin de préserver son cœur d'activité, le ministère doit réfléchir à la nécessaire adaptation de ses moyens humains, par exemple en ciblant différemment ses recrutements ou en faisant évoluer les fonctions des agents de catégorie C.

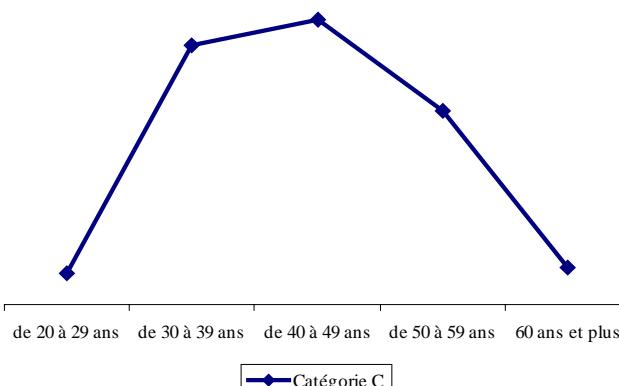
FILIERE ADMINISTRATIVE
REPARTITION PAR AGE ET CATEGORIE 2004



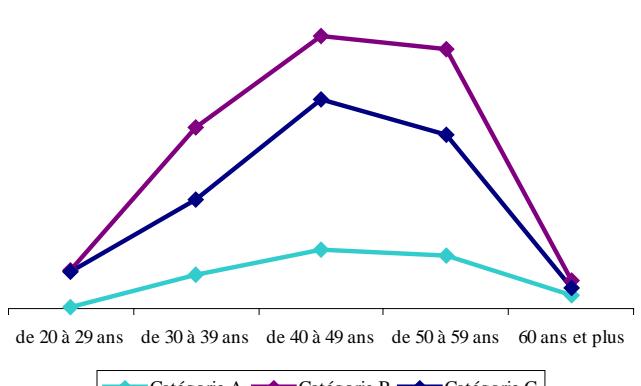
FILIERE SCIENTIFIQUE
REPARTITION PAR AGE ET CATEGORIE 2004



FILIERE ASM
REPARTITION PAR AGE ET CATEGORIE 2004



FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE
REPARTITION PAR AGE ET CATEGORIE 2004



La formation

**LA FORMATION DES AGENTS
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
- METHODOLOGIE -**

Modalités

Pour la préparation du bilan ministériel, les modalités d'organisation des données sont étroitement dépendantes des procédures définies par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans le cadre de son enquête statistique annuelle relative à la formation professionnelle des agents de l'État.

Tout comme les documents remis à la Fonction Publique, les données concernant le nombre de stagiaires et le nombre de jours de formation ne comprennent pas les congés de formation (titre III – indemnités). Il faut donc noter un changement de périmètre par rapport au Bilan Social 2002 qui les comprenait.

Notion d'agents formés

Le *stagiaire* est l'agent qui participe à une formation donnée et ne doit pas être confondu avec la personne formée, *l'agent formé* ; ainsi un même agent qui suit deux formations au cours de l'année est compté comme deux stagiaires mais comme un seul agent formé.

En 2001, la DGAFP a introduit la notion d'agents formés visant à comptabiliser le nombre d'agents ayant suivi au moins une formation. Au ministère de la culture, les services ont progressivement adapté leurs outils de gestion, en distinguant entre les stagiaires et les agents formés, afin d'être en mesure de répondre à cette nouvelle demande. La progression de la qualité des informations recueillies permet une première présentation des résultats dans le présent bilan. Elle reste toutefois partielle et n'autorise pas encore la pleine exploitation de nouveaux indicateurs.

Les inter régions

Elles regroupent cinq responsables de formation qui travaillent au niveau de cinq DRAC-sièges différents, mais qui sont rattachés à la DAG.

Ils mettent en place les priorités nationales (comme la LOLF) et leurs propres programmes de formation. Leurs stages sont également ouverts à tous les établissements, écoles... qui dépendent de leur territoire.

Ces inter régions mutualisent différents types de moyens (dont les moyens financiers).

Place accordée à chacun des trois grands domaines de formation

	Stagiaires	Jours de formation	Dépenses
Evolutions du MCC	15%	10%	16%
Professionnalisme	69%	64%	62%
Accompagnement des agents dans leur carrière	16%	26%	22%

Typologie des actions de formation par domaine

TYPOLOGIE DES ACTIONS DE FORMATION PAR DOMAINE			Nomenclature DGAFFP
DOMAINES DE FORMATION	OBJECTIFS	EXEMPLES D'ACTIONS	Circulaire DGAFFP 8132 du 17/12/2001
Post-recrutement	Préparer les agents à des fonctions nouvelles, à la suite du succès à un concours ou à une autre forme de recrutement.	Formations initiales et d'adaptation à l'emploi pour prise de poste, de type "stages d'accueil", pour les différentes catégories de personnel.	Annexe 2 ; "Formation initiale"
Concours	Préparer les agents à passer les concours et les examens professionnels.	Préparation orale ou écrite aux concours d'adjoint, secrétaire administratif, attaché, etc. Préparation aux examens professionnels.	Annexe 2-1 ; "Formations de préparation aux concours"
Formations générales	Permettre l'acquisition de connaissances ayant un intérêt professionnel ou de portée générale.	Remise à niveau en français, mathématiques. Connaissances culturelles de base et à caractère social.	Annexe 3-1 ; "Développement des capacités professionnelles"
Management	Donner au personnel d'encadrement des méthodes et outils d'organisation du travail.	Sensibilisation aux méthodes de management, animer et participer à une réunion, gestion du temps, manager un projet de service, la communication au sein d'un service, l'encadrement d'une équipe, la relation d'aide.	Annexe 3-2 ; "Formation à l'encadrement"
Informatique	Permettre aux agents d'intégrer l'emploi de l'outil informatique dans leurs fonctions.	Formations relatives au poste de travail et à l'exploitation. Traitements de texte, tableurs, gestionnaires de fichiers, informatique documentaire ; Windows, Excel, Word, Access, PAO, Eudora, Internet.	Annexe 3-3 ; "Formation à l'informatique"
Langues	Pratiquer les langues étrangères.	Formations générales en informatique, applications de gestion, réseaux, Vivaldi, Carol, GIS, HTML, Web. Stages intensifs ou extensifs, enseignement à distance, cours en centres de ressources.	Annexe 3-4 ; "Formations linguistiques"
Filière administrative :	Permettre aux agents de mettre en œuvre les procédures de gestion applicables au sein d'un ministère.	Gestion de personnel, gestion budgétaire et comptable, marchés publics, fiscalité des associations. Initiation au droit administratif, rédaction juridique, contentieux	Annexe 3-5 ; "Formations techniques pour l'ensemble des ministères"
Gestion - Droit-Communication	Développer une culture juridique plus ou moins approfondie suivant les fonctions exercées. Formation aux métiers de la communication et de l'information.	administratif, droit du travail, droit social, droit des affaires culturelles et de la propriété intellectuelle. Communication et accueil. Formations de formateurs et de responsables de formation.	3-5-1 : "Formations juridiques, admin., économiques, 3-5-2 : "Formations à la communication et à l'information"
Europe	Préparer les agents aux enjeux européens de la culture, et au développement des échanges dans le cadre européen.	Institutions et droits européens, enjeux européens de la culture, la culture dans les autres états-membres, monter un projet européen	Annexe 3-5 ; "Formations techniques pour l'ensemble des ministères"
Filières technique et scientifique : Métiers de la culture	Acquérir ou perfectionner les compétences liées à l'exercice des métiers propres au ministère de la culture et à leur évolution.	Formations liées aux techniques spécifiques des métiers : vente, restauration, métiers des manufactures, techniques audiovisuelles, etc. Maintenance des bâtiments. Connaissance des politiques culturelles.	Annexe 3-6 ; "Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère"
Hygiène et sécurité	Sensibiliser les agents aux problèmes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels, développer les compétences des agents investis d'une responsabilité particulière dans ces domaines.	Préparation du brevet national de secourisme ; stage évacuation incendie ; sécurité des personnes et des biens; membres des CHS, ACMO. Services médical et social.	Annexe 3-6 ; "Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère"
Développement personnel	Toutes formations à l'initiative de l'agent visant à la réalisation d'un projet personnel sans lien avec les fonctions exercées actuellement.		Annexe 3-1 ; "Développement des capacités professionnelles"
Bilan professionnel	Permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.	Le bénéfice d'un bilan professionnel peut être accordé afin de permettre une mobilité géographique ou fonctionnelle.	Annexe 2-4 ; "Bilan professionnel"
ATTENTION !	<i>Un même intitulé, voire une même action de formation, peuvent entrer dans des domaines de formation différents selon l'objectif des agents qui les suivent.</i>		
	<i>Par exemple, une formation en histoire de l'art constituera un perfectionnement aux métiers de la culture pour les agents qui en ont l'utilité professionnelle, et du développement personnel pour les autres.</i>		

LA FORMATION DES AGENTS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Dans une logique de compétences et de fonction publique de carrière, l'investissement en formation est un facteur clé de l'efficacité de la puissance publique. Toute structure se doit d'assurer l'adaptation de ses agents à l'évolution permanente de ses emplois, et la formation apparaît comme une condition nécessaire de cette adaptation.

La fonction publique mobilise des moyens considérables pour donner à ses agents un accès privilégié à la formation. Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants, notamment en ce qui concerne le taux d'accès des agents publics à la formation continue, qui est supérieur à celui observé dans le secteur privé.

Les différentes structures du ministère de la culture et de la communication, de par leur fonction et leurs caractéristiques propres, connaissent des programmes différents en matière d'offre de formation. Une fois les orientations nationales arrêtées, leur programme de formation est élaborée de manière autonome. En 2004, comme les années antérieures, des formations organisées par les directions techniques, l'institut national du patrimoine et par la DAG étaient ouvertes aussi aux agents des DRAC, des établissements publics et des services à compétence nationale.

Pour les directions techniques, l'institut national du patrimoine, la DAG et les inter régions, les bilans présentent l'ensemble des formations organisées, avec le nombre de stagiaires, le nombre de jours et le montant des dépenses, répartis par catégorie de personnel (les vacataires ayant le même accès aux formations que les autres agents) et domaine de formation.

Les orientations stratégiques telles qu'elles sont définies en début d'année permettent d'axer les efforts de formation sur les priorités du ministère, comme celles de la modernisation, avec l'introduction de nouveaux outils de gestion.

I. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2004

L'importance accordée à certains domaines de formation est fonction des orientations stratégiques définies en début d'année. En 2004, la modernisation de la gestion du ministère a conduit à mettre la priorité sur les formations concernant les évolutions de la gestion.

Les autres types de formation concernent principalement le renforcement du professionnalisme et l'accompagnement des agents du ministère dans leur carrière (par exemple dans la préparation des concours et examens).

A. Former les agents aux évolutions du ministère

Les formations concernant les évolutions du ministère touchent 15% des stagiaires dans les domaines de gestion-droit-communication et management.

Ces formations sont construites autour des grands axes suivants :

- Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle loi organique sur les lois de finances,
- Accompagner la mise en place du contrôle de gestion,
- Accompagner le déploiement de l'application [Rh@psodie](#),
- Accompagner le déploiement de la nouvelle version Accord,
- Accompagner la mise en place de la réforme de la notation,
- Renforcer le développement du management.

B. Renforcer le professionnalisme des agents

Les formations sur les métiers du ministère concernent les domaines de l'informatique, des métiers de la culture, de l'hygiène et de la sécurité, des formations générales et de l'Europe.

Ces formations concernent 69 % des stagiaires, 64 % des jours de formation et 62 % des dépenses. Elles représentent donc la majorité à la fois des stagiaires, des jours et des dépenses de formation.

Le but de ces formations est :

- D'assurer la pérennité des métiers du ministère,
- De renforcer le professionnalisme des agents du ministère,
- De qualifier les acteurs d'hygiène et sécurité,
- De participer à la politique de prévention du risque professionnel,
- D'acquérir et approfondir la maîtrise des outils informatiques,
- De renforcer la sécurité juridique des actes ministériels,
- D'assurer le post-recrutement des agents.

C. Accompagner les agents du ministère dans leur carrière

L'accompagnement des agents concerne 16 % des stagiaires, 26 % des jours de formation et 22 % des dépenses.

Ces formations concernent des domaines comme les concours, les langues, le développement personnel et le bilan professionnel.

Leur but est :

- D'accompagner les agents dans leur préparation aux concours et examens,
- De répondre aux besoins de développement professionnel des agents,
- De posséder une compétence linguistique dans le contexte professionnel,
- De mieux intégrer les handicapés.

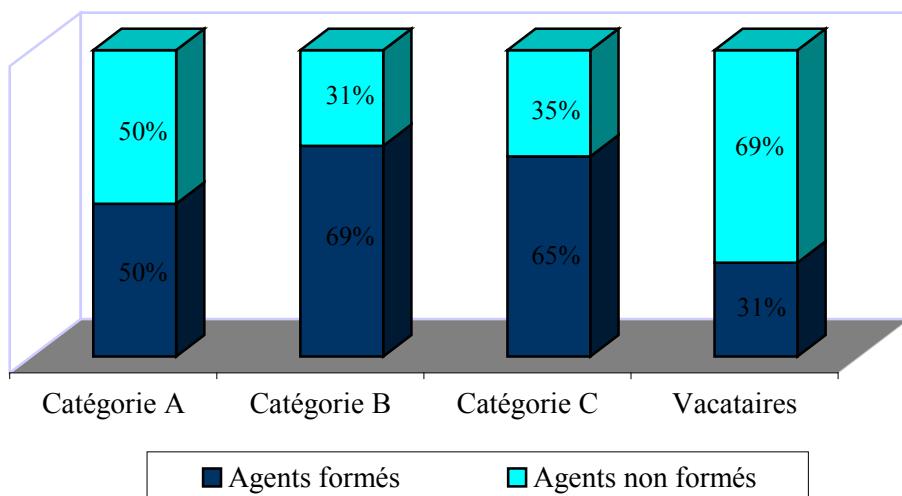
II. LA MAJORITE DES AGENTS DU MINISTERE SUIT AU MOINS UNE FORMATION PAR AN

A. 55% des agents du ministère ont suivi au moins une formation en 2004

L'analyse des données 2004 est rendue plus précise par la nouvelle notion d'agent formé, et montre que plus de la moitié des agents travaillant au ministère (vacataires inclus) a suivi au moins une formation en 2004.

Il y a davantage d'agents de catégorie B et C qui assistent à des formations que d'agents de catégorie A et de vacataires.

REPARTITION DES AGENTS FORMES PAR TYPE DE CATEGORIE



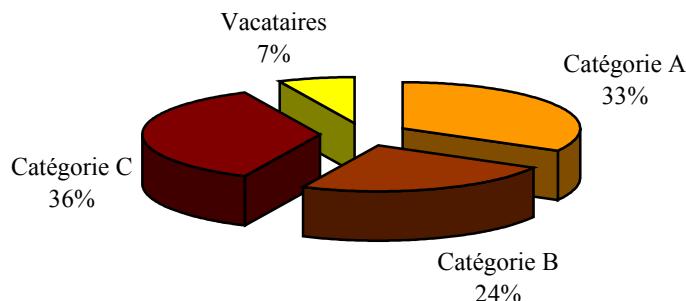
B. Une augmentation du nombre de stagiaires par rapport à 2003

Le nombre total de stagiaires est en hausse de 5 % en 2004 par rapport à 2003 pour une répartition par catégorie sans évolution notable.

NOMBRE DE STAGIAIRES DE 2002 A 2004 (PP)

Année	2002	2003	2004
Stagiaires	30 499	30 684	32 181

REPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATEGORIE EN 2004



C. Une croissance corrélée du nombre de jours stagiaires

Les *jours-stagiaires* sont le produit de la durée (en jours) d'une formation donnée par le nombre de stagiaires qui la suivent. L'augmentation du nombre de jours de formation est corrélée à l'augmentation du nombre de stagiaires.

Le nombre de jours de formation est en très faible hausse en 2004 (6% de plus par rapport à 2003 et 1% de plus par rapport à 2002).

La répartition par structure dépend de la politique menée :

- Les directions techniques (- 11 %) et les écoles d'architecture (- 4 %) ont diminué le nombre de jours de formation ;
- Les autres structures ont augmenté : les établissements publics et services à compétence nationale (+ 5596 jours, soit +15 %) ; la DAG (+ 1 855 jours, soit + 14 %) ; les DRAC (+ 766 jours, soit + 9 %) ; les inter régions (+ 5 %).

NOMBRE DE JOURS STAGIAIRES

Année	2002	2003	2004
Jours	92 914	88 445	93 838

Le nombre de jours accordé par domaine de formation a augmenté principalement pour les domaines de formation moins dotés : les formations individuelles (+ 1 784 jours), l'hygiène et la sécurité (+ 1 229 jours) et les formations générales (+ 880 jours).

D. La durée moyenne des formations par stagiaire est stable

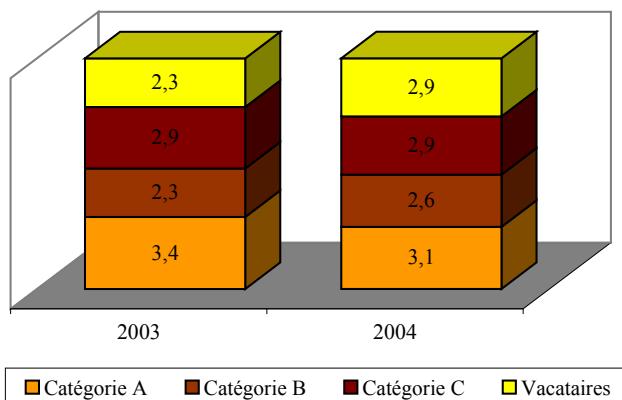
On constate avec la corrélation entre l'augmentation du nombre de jours de formation et l'augmentation du nombre de stagiaires que la durée moyenne d'une formation par stagiaire reste stable d'une année sur l'autre (2,9 jours en 2004 et 2003).

DURÉE MOYENNE PAR STAGIAIRE

Année	2002	2003	2004
Jours par stagiaire	3,0	2,9	2,9

Les agents de catégorie A sont ceux qui ont le plus de jours de formation, mais l'écart avec les agents des autres catégories s'estompe.

**REPARTITION DES JOURS DE FORMATION
PAR STAGIAIRE ET PAR CATEGORIE**



III. UNE VARIATION AU COURS DU TEMPS DANS LA RELATION QUI LIE LES MOYENS ALLOUES A UNE FORMATION ET LE NOMBRE DE SES STAGIAIRES

A. Les nouvelles technologies attirent le plus grand nombre de stagiaires

L'informatique devient le domaine de formation le plus important au ministère en termes de nombre de stagiaires.

La répartition par domaine de formation reste comparable aux années antérieures.

Néanmoins, par rapport à 2003, on peut constater une augmentation du nombre de stagiaires dans les domaines suivants :

- bilan professionnel (+ 71,7 %). Face aux enjeux de réforme et de modernisation de l'Etat, de plus en plus d'agents remettent en question leurs compétences afin de mieux se positionner par rapport à leurs missions ou afin de se réorienter,
- management (+ 63,7 %),
- gestion-droit-communication (+ 28,5 %),
- informatique (+ 19,3 %),
- préparation aux concours (+ 16,3 %). Depuis 2003, les dates de préparation aux concours sont étroitement corrélées aux dates des concours, ce qui permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins des agents,
- hygiène et sécurité (+ 8,1 %).

EVOLUTION DE LA REPARTITION PAR DOMAINE DE FORMATION
 (classement par nombre de stagiaires décroissant en PP)

Domaines	2003		2004	
	Stagiaires	%	Stagiaires	%
Informatique	5 584	18 %	6 664	21 %
Métiers de la culture	5 955	19 %	5 128	16 %
Hygiène et sécurité	4 334	14 %	4 683	15 %
Post-recrutement	3 942	13 %	3 998	12 %
Gestion - droit - communication	2 952	10 %	3 792	12 %
Concours	2 141	7 %	2 490	8 %
Formations générales	1 924	6 %	1 848	6 %
Langues	2 058	7 %	1 789	6 %
Management	579	2 %	948	3 %
Formations individuelles	1 040	3 %	660	2 %
Europe	129	0,4 %	102	0,3 %
Bilan professionnel	46	0,1 %	79	0,2 %
TOTAL	30 684	100 %	32 181	100 %

B. Une augmentation des moyens alloués aux formations...

Depuis 2002, on observe une augmentation continue des dépenses (+ 9 % entre 2002 et 2003 et + 7,2% entre 2003 et 2004) et particulièrement dans certains domaines :

- Bilan professionnel (+ 116 % entre 2002 et 2004),
- Gestion, droit et communication (+ 53 % entre 2002 et 2004),
- Post-recrutement (+ 38 % entre 2002 et 2004),
- Langues (+ 34 % entre 2002 et 2004),
- Concours (+ 31 % entre 2002 et 2004).

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION (en euros)

Année	2002	2003	2004
Dépenses	8 289 040	9 055 616	9 710 297

C. ... Pas toujours en relation avec l'augmentation du nombre de stagiaires

Les sommes globales allouées à un domaine de formation évoluent dans le temps parallèlement à la variation du nombre de stagiaires. L'augmentation ou la baisse des moyens alloués à une formation ne se traduit donc pas toujours par une augmentation ou une baisse de la somme allouée par agent et par formation.

Ainsi la somme allouée pour un stagiaire a diminué entre 2003 et 2004 de 22% en informatique et de 39% en management.

Elle a augmenté entre 15 et 20% pour les domaines des métiers de la culture, de l'hygiène et de la sécurité et du post-recrutement, mais de 45% pour les langues.

CORRELATION ENTRE LE NOMBRE DE STAGIAIRES ET LES MOYENS ALLOUÉS PAR DOMAINE DE FORMATION

	2003			2004			Evolution 2003-2004 (€par agent)
	Stagiaires (PP)	Moyens alloués (€)	€par agent	Stagiaires (PP)	Moyens alloués (€)	€par agent	
Informatique	5 584	2 059 963	369	6 664	1 905 405	286	-83
Métiers de la culture	5 955	1 417 989	238	5 128	1 456 110	284	46
Hygiène et sécurité	4 334	822 347	190	4 683	1 034 004	221	31
Post-recrutement	3 942	729 504	185	3 998	851 194	213	28
Gestion - droit - communication	2 952	996 230	337	3 792	1 157 570	305	-32
Concours	2 141	749 996	350	2 490	887 980	357	6
Formations générales	1 924	698 937	363	1 848	684 923	371	7
Langues	2 058	667 091	324	1 789	837 952	468	144
Management	579	451 791	780	948	449 864	475	-306
Formations individuelles	1 040	328 004	315	660	272 335	413	97
Europe	129	59 272	459	102	61 515	603	144
Bilan professionnel	46	74 493	1 619	79	111 446	1 411	-209

D. Les variations des dépenses sont fonction des structures

L'augmentation est sensible à la DAG avec une progression entre 2003 et 2004 de 18 % (1963450 €) et dans les établissements publics où la hausse est de 12%.

Les moyens consacrés à la formation par les directions techniques et l'institut national du patrimoine sont en baisse de - 12 %.

Ceux des DRAC augmentent de 4 % et ceux des inter régions sont stables.

E. Répartition par poste de dépense

La structuration globale des dépenses de formation au ministère s'établit en 2004 comme suit :

- les dépenses pédagogiques : 86 % (dont 3 % d'indemnités de formateurs internes) ;
- les frais de mission : 14 %.

Selon les structures, la part prise par les frais de mission des stagiaires (remboursement des frais d'hébergement et de déplacement) dans la dépense de formation n'est pas identique.

Les indemnités des formateurs internes représentent en moyenne 3% des dépenses de formation des différentes structures du ministère, sauf pour les dépenses de formation des directions techniques (hors INP) où elles représentent 10% des dépenses de formation.

L'action sociale

L'ACTION SOCIALE AU MCC

En s'appuyant sur différents types de prestations, le bureau des affaires sociales du ministère de la culture et de la communication s'efforce de répondre aux préoccupations des agents, qu'elles soient d'ordre privé ou professionnel. A un niveau d'implication différent, les services collectifs, les services d'aides individuelles et les services de médecine de prévention sont autant d'offres proposées pour couvrir la multiplicité des situations.

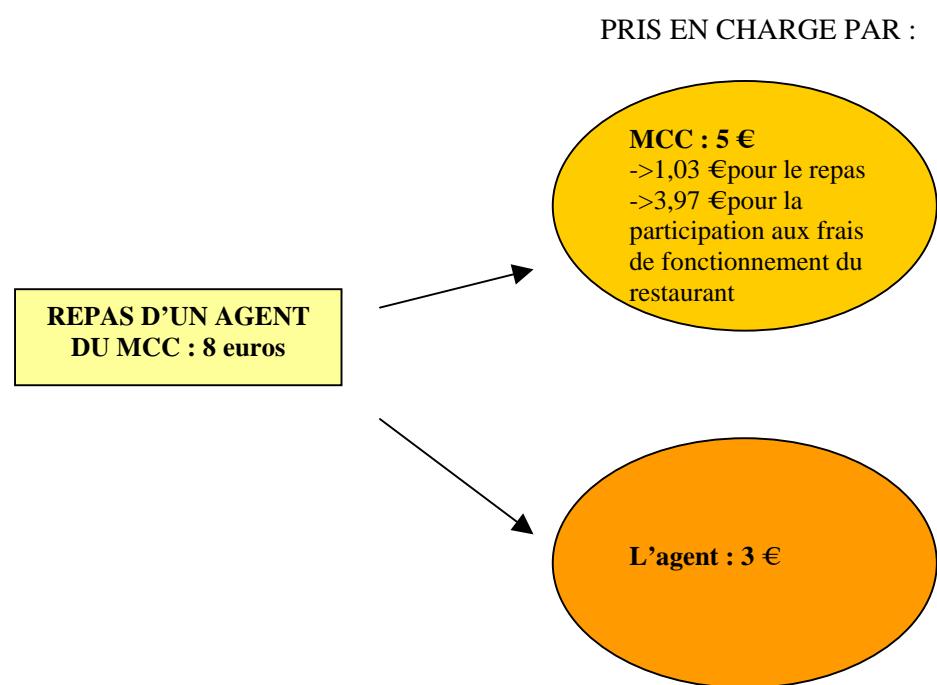
I. LES SERVICES COLLECTIFS REPRESENTENT PLUS DE $\frac{3}{4}$ DU BUDGET DES AFFAIRES SOCIALES

A. La restauration des agents représente le poste de dépenses principal

Le secteur de la restauration collective a été largement développé tant à Paris qu'en région. De 2003 à 2004, le budget consacré à la restauration a augmenté de 9 % ; ce poste représente en 2004 57% du budget de l'action sociale.

Le repas d'un agent du ministère pris dans le cadre professionnel est fortement subventionné, comme le montre le schéma ci-dessous.

COUT MOYEN DU REPAS PRIS DANS LE CADRE PROFESSIONNEL D'UN AGENT DU MINISTÈRE



Le bureau des Affaires Sociales délègue des crédits pour la restauration des agents en services déconcentrés (DRAC et SDAP, écoles d'architecture), et subventionne sur les crédits centraux la restauration collective des agents en fonction à Paris et en Île-de-France. Ces derniers sont des agents affectés en administration centrale, en services déconcentrés (DRAC Île-de-France, SDAP de Paris, de Seine-Saint-Denis...), dans les monuments relevant du centre des monuments nationaux (Arc de triomphe, Conciergerie, Panthéon...), dans les musées nationaux (Cluny, Ecouen, Arts et traditions populaires, Fontainebleau, Compiègne...) ou encore dans les établissements publics (BNF, BPI, conservatoires, écoles d'architecture, des Beaux-arts, des Arts décoratifs, musée d'Orsay, Guimet...).

B. La question du logement reste problématique

Malgré le léger tassement (-7%) du nombre de demandeurs de logements sociaux en 2004, le sujet du logement reste une préoccupation importante du service des affaires sociales, compte tenu de la raréfaction de l'offre et de l'augmentation des loyers, notamment en région parisienne.

Les agents intéressés sont souvent des fonctionnaires de catégorie C, et les demandes concernent en majorité des logements dans Paris intra-muros. La proportion d'agents logés (18,3%) augmente de 0,6% par rapport à 2003.

Différents moyens sont mis en œuvre pour répondre à cette demande : le parc préfectoral, dont bénéficient tous les ministères, et les moyens propres au ministère de la culture et de la communication :

- Le parc préfectoral est insuffisant par rapport au nombre d'administrations qui y ont recours. Le parc se subdivise en différents parcs. Leurs logements sont attribués en priorité aux situations sociales les plus lourdes. Le nombre de dossiers adressés à la préfecture de Paris a fortement chuté (318 contre 653 en 2003) : -105 %. Cette diminution est due, d'une part, au fait que la préfecture de Paris a limité à 3 par ministère le nombre de candidatures par logement et, d'autre part, au fait que le nombre de logements parisiens offerts est en constante diminution et que leur localisation ne convient pas toujours aux demandeurs. On note que sur le parc de logements réservés au ministère de la culture par la préfecture, près d'un logement sur trois est refusé par les agents (quartiers difficiles, temps de transport, coût du loyer). C'est sur le parc préfectoral que le nombre d'agents logés diminue le plus (10 agents logés en moins en 2004 par rapport à 2003).
- Les logements relevant directement du ministère de la culture et de la communication sont encore peu nombreux. Le ministère dispose de terrains sur lesquels des opérations de construction de logements sont en projet (opération B.N. Colbert (réhabilitation) et îlot Biscornet (Bastille, 14 logements). Sur le parc relevant du ministère (CALS et parc conventionné), 9 agents ont pu être logés en 2004 contre 3 en 2003. Des logements sont également en cours de construction au niveau du métro Mairie de Clichy. Conformément au profil d'une grande partie des agents du MCC (célibataires, couples, familles monoparentales), ce sont des F2 ou F3 qui sont réservés. Les petits logements présentent en outre l'avantage d'offrir une plus grande rotation et de satisfaire un plus grand nombre de demandes. Le bureau des affaires sociales étudie l'opportunité de réserver des places en foyer pour les agents affectés à Paris après concours.

C. Le rôle décisionnaire de la médecine statutaire

L'attribution au fonctionnaire de divers congés pour raisons de santé est subordonnée à des avis et des contrôles médicaux recueillis selon des procédures définies par le décret N°86-442 du 14 mars 1986, au cours desquelles interviennent des comités médicaux et commissions de réforme.

- Les comités médicaux

Le comité médical ministériel est placé auprès de l'administration centrale et examine les situations des agents, en service en administration centrale ou dans les établissements publics situés à Paris ou en région parisienne (sauf Seine-et-Marne), et des chefs des services régionaux (DRAC).

En région, les dossiers sont gérés par les comités départementaux de la Direction Départementale des Affaires sanitaires et sociales.

Au titre de l'année 2004, 464 agents ont été suivis par le bureau des affaires sociales dans ce cadre, soit 8% de plus qu'en 2003 (où 431 agents avaient été suivis). La catégorie C est sur représentée ; 78% des agents suivis appartiennent à cette catégorie, contre seulement 7% d'agents de catégorie A et 15% d'agents de catégorie B.

- Les commissions de réforme

Instituée auprès de l'administration centrale, la commission de réforme ministérielle examine les situations des agents titulaires, en service en administration centrale ou dans les établissements publics situés à Paris ou en région parisienne (sauf Seine-et-Marne), et des chefs des services régionaux (DRAC).

En région, les dossiers sont gérés par les comités départementaux de la Direction Départementale des Affaires sanitaires et sociales.

La commission de réforme est une instance consultative, qui donne notamment son avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, la reconnaissance et la détermination du taux d'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI), et la mise à la retraite pour invalidité.

Au titre de l'année 2004, 345 agents ont été suivis par le bureau des affaires sociales dans ce cadre, soit 77% de plus qu'en 2003 (où 195 agents avaient été suivis). La catégorie C est sur représentée ; 70% des agents suivis appartiennent à cette catégorie, contre seulement 7% d'agents de catégorie A et 23% d'agents de catégorie B.

D. Le rôle de conseil de la médecine de prévention

L'objectif du service de médecine de prévention est de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Dans les services centraux du ministère et les établissements publics, les missions du service de médecine de prévention sont assurées par plusieurs médecins, tous assistés d'infirmières et d'infirmiers et rattachés au bureau des affaires sociales.

Des conventions passées avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et des organismes de médecine inter-entreprises permettent aux agents affectés en région de bénéficier de ces mêmes prestations.

- Le rôle de conseil de la médecine de prévention

Le service de médecine de prévention est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- L'hygiène générale des locaux de service,
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à l'aptitude physique humaine,
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle,
- L'hygiène dans les restaurants administratifs,
- L'information sanitaire.

- La surveillance médicale des agents

Le décret 82-453 modifié du 28 mai 1982 impose une visite obligatoire tous les cinq ans aux agents et tous les ans pour les personnes nécessitant une surveillance particulière (personnels handicapés, femmes enceintes, agents dont les conditions de travail présentent des risques particuliers - produits toxiques, informatique, bruit...).

Les agents peuvent bénéficier, auprès du service de médecine de prévention, de visites à la demande (en cas de maladie, malaise, demande de certificat médical pour l'exercice d'un sport, pour un concours...).

E. L'importance des associations

Les associations de personnel sont subventionnées par le ministère à hauteur de 809 K€ soit 21% du budget du bureau des affaires sociales. Les trois plus importantes sont l'Association pour l'Action Sociale Culturelle et Sportive (l'AAS), qui reçoit les trois-quarts de ces aides, l'APBNF et Etude et Action. Une association par DRAC reçoit également des subventions.

Les ressources des associations proviennent des subventions du ministère, des cotisations, des dons éventuels et parfois d'aides des DRAC pour chaque association qui lui est liée.

Les associations contribuent à mettre en œuvre les actions résultant des orientations définies par le Comité National d'Action Sociale. Elles proposent différents types d'activités culturelles ou sportives, de vacances ou de voyages.

L'organisation de l'AAS est particulière. Créeé en 1980, son conseil d'administration est composé de représentants de l'administration et des représentants des Organisations Syndicales siégeant au CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel). En plus des activités culturelles, sportives, vacances et voyages, elle agit pour l'octroi d'aides financières individuelles au travers de la commission de prêts. Elle organise également, comme le font les associations des DRAC pour leur région respective, les festivités de Noël en région parisienne.

II. DES AIDES CIBLEES ET INDIVIDUELLES

A. Les prestations interministérielles

Elles sont versées aux agents titulaires, stagiaires et contractuels, en position d'activité, ainsi qu'aux agents recrutés par contrat à durée déterminée à partir du 10ème mois du contrat désignés par circulaire du ministère de la Fonction Publique. Le versement de ces aides est soumis à un plafond de ressources fixé par ce ministère.

Quatre aides sont versées à ce titre :

- L'allocation mensuelle pour la garde des enfants de moins de trois ans (en 2004, 68 agents sont concernés, tous en services déconcentrés),
- L'allocation mensuelle aux parents d'enfants handicapés ou infirmes (en 2004, 20 agents sont concernés, tous en services déconcentrés),
- L'aide aux frais de séjours des enfants. Cette aide est versée ponctuellement et concerne 612 agents en 2004,
- L'aide aux parents en repos (maison de repos ou convalescence). Elle n'a concerné aucun agent en 2004.

B. Les prestations spécifiques au ministère de la culture

Ces aides ont été mises en place par le bureau des affaires sociales sur sa dotation budgétaire propre et accordées selon plafond de ressources fixé par le Ministère.

Quatre aides sont versées à ce titre :

- L'aide aux chefs de famille monoparentale, qui a touché 371 agents en 2004,
- L'aide aux frais de scolarité (depuis 1999). Les modalités ont été élargies en 2001 aux établissements d'enseignement supérieur et le montant a été revalorisé. Les prestations individuelles sont désormais attribuées en fonction du quotient familial et non plus par rapport à l'indice de rémunération. 207 agents ont été concernés en 2004, tous en services déconcentrés,
- L'aide aux vacances en famille, qui a été augmentée de 30% depuis 2001. Les tranches d'âge ont été également modifiées afin de permettre aux jeunes enfants non scolarisés d'être éligibles. 345 agents ont été concernés en 2004, tous en services déconcentrés,
- L'aide au déménagement, qui a été modulée en trois tranches et revalorisée de 50% pour les agents aux ressources les plus faibles. Elle concerne 296 agents en 2004.

Enfin, une aide directe individuelle est proposée aux agents en grande difficulté : le secours. Une commission paritaire se réunit une fois par mois pour attribuer des aides ponctuelles d'un montant maximum de 1000 €. Les agents bénéficiaires sont ensuite suivis par la conseillère économique et sociale de l'AAS.

188 secours ont été attribués en 2004 sur les 271 dossiers présentés, ce qui représente 69% de réponses positives.

C. Le renforcement des aides aux personnes handicapées

L'article L323-1 du code du travail oblige tout employeur d'au moins 20 salariés à compter au moins 6% de travailleurs handicapés dans ses effectifs. Ce taux n'étant pas atteint dans la fonction publique de l'Etat, un protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés dans cette fonction publique a été signé le 8 octobre 2001, avec pour objectifs d'améliorer le recrutement et le reclassement, la formation continue, les conditions de travail, et les procédures spécifiques (reconnaissance du handicap, fonds interministériel pour l'insertion des handicapés...).

Le premier plan quadriennal de développement de l'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés a été mis en place à la fonction publique de l'Etat en 2002.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 renforce les mesures précédentes et en met en place de nouvelles, la plus significative consistant à instaurer une contrainte financière pour les administrations qui ne respecteraient pas leurs obligations envers les travailleurs handicapés.

III. LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS MIS EN PLACE AU SERVICE DES AGENTS

A. Une intervention du service social à développer

Le service social du ministère de la culture et de la communication se compose de quatre assistantes sociales, d'une secrétaire et d'une conseillère technique de service social. Il est basé à Paris, au rez-de-chaussée du bâtiment des Bons Enfants et rattaché au bureau des affaires sociales.

Bien que basé à Paris, le service social exerce une compétence nationale sur l'ensemble des directions et délégations d'administration centrale, les DRAC, les musées et monuments à l'exception :

- du Louvre, de la BNF et de Versailles qui disposent d'un service social sur site,
- des écoles d'architecture et des SDAP qui sont pris en charge par le service social du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Le suivi des agents en région pose dès lors un problème particulier en raison de l'éloignement du service social et de la difficulté d'analyser les situations par l'intermédiaire de simples communications téléphoniques.

Le service social est à la disposition de tout agent en difficulté. Il instruit les demandes de secours financiers, ensuite présentées anonymement à la commission mensuelle des secours.

Il travaille en étroite collaboration avec le service de médecine de prévention du ministère, les bureaux de gestion, les services du personnel et les services extérieurs.

B. La politique d'hygiène et de sécurité

Le bureau des affaires sociales est chargé de la coordination de la politique menée en matière d'hygiène et de sécurité au sein du ministère. En 2004, 91 comités d'hygiène et de sécurité ont été mis en place. Ce chiffre reste stable dans le temps (92 en 2002 et 93 en 2003).

Les comités d'hygiène et de sécurité sont des instances consultatives placées auprès des comités techniques paritaires. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Les comités analysent les risques professionnels auxquels sont exposés les agents des services entrant dans leur champ de compétence.

C. L'évolution des crédits d'action sociale et de leurs postes de dépense

Les crédits ouverts d'action sociale pour l'administration centrale et les services déconcentrés ont augmenté de 5% de 2003 à 2004, et les crédits dépensés de 4%. Ces derniers s'élèvent à 3892187 euros en 2004.

L'équilibre de l'affectation des crédits entre administration centrale et services déconcentrés a été modifié dans le budget 2004 : les crédits ouverts ont diminué de 4% en administration centrale et augmenté de 136% en services déconcentrés. Cette forte augmentation des crédits ouverts en services déconcentrés ne fait que régulariser un état de fait, puisque les crédits dépensés n'ont augmenté que de 4% entre 2003 et 2004.

Les crédits destinés au logement social ont été transférés vers le Ministère de l'Equipement, désormais seul habilité à passer des conventions de réservation avec les bailleurs sociaux pour l'ensemble des administrations.

Les crédits d'action sociale se répartissent entre administration centrale et services déconcentrés, puis en différents postes de dépenses (cf. tableau en annexe) :

- Aides à la famille (enfants handicapés et gardes d'enfants de moins de trois ans),
- Vacances et loisirs,
- Restauration,
- Aides et secours divers (secours, familles monoparentales, déménagements, vacances en famille et frais de scolarité),
- Services médicaux,
- Autres dépenses diverses,
- Subventions aux associations de personnels.

Les crédits des postes de dépenses augmentent de 4% en moyenne en 2003 et 2004, avec des variations selon les postes entre +/-10%, sauf deux exceptions : les crédits des services médicaux diminuent de 31%, ce qui signifie des besoins moindres en installation de cabinets médicaux et l'achat de gros matériels, et les autres dépenses augmentent de 15%.

Le dialogue social

LE DIALOGUE SOCIAL AU MCC

Le dialogue social dans la fonction publique se caractérise par une politique de concertation menée pour l'essentiel au sein de quatre catégories d'instances paritaires.

La concertation interministérielle s'exerce au sein des Conseils supérieurs dont chaque fonction publique est dotée. Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat, composé en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants des organisations syndicales, a une compétence générale sur tous les textes concernant la fonction publique. Il a par ailleurs des compétences plus spécialisées qui s'exercent au sein de commissions spécifiques (commission des statuts, commission de la formation professionnelle, commission de la modernisation...).

A l'échelon ministériel, le dialogue social se développe principalement au sein des commissions administratives paritaires (CAP), des comités techniques paritaires (CTP), instances composées en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

- Crées pour chaque corps de fonctionnaires dans la fonction publique de l'Etat, les CAP connaissent des questions d'ordre individuel relatives à la gestion des carrières des fonctionnaires (notations, avancement...) et à l'exercice du pouvoir disciplinaire. Elles ont l'obligation de se réunir au moins deux fois par an.

- Les CTP connaissent des problèmes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Ils sont par ailleurs obligatoirement consultés sur les projets de statuts particuliers. Chaque CTP a l'obligation de se réunir au moins deux fois par an. Dans les faits, le nombre de séances varie beaucoup en fonction des sujets à traiter.

- Les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) assistent les comités techniques paritaires sur les questions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité. 91 se sont tenus en 2004, contre 93 en 2003 et 92 en 2002.

Pour apprécier la représentativité des organisations syndicales au sein des CTP et des CHS, une consultation générale des personnels du MCC est organisée tous les trois ans. La dernière consultation générale des personnels s'est achevée le 2 avril 2004.

Il convient de noter tout d'abord que le nombre des personnes inscrites sur les listes électorales s'est accru de 13,5% par rapport à la consultation des personnels de 2001 dans la mesure où les règles déterminant la qualité de l'électeur ont été modifiées notamment en faveur des agents rémunérés sur crédits et des agents recrutés sur les contrats aidés.

Au vu des résultats, on peut constater une progression de la CGT et SUD Culture. Ces organisations syndicales ont obtenu chacune un siège supplémentaire au CTPM en 2004 par rapport au dernier mandat.

La CGT est l'organisation la plus représentée avec 37,48% des voix, suivie de la CFDT (18,83%), SUD Culture (11,96%), FSU (9,01%), SNAC-FO (8,71%) et UNSA (5,01%).

CHAPITRE II

ANNEXES

Les emplois budgétaires

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004 / 2002	
				Différence	%
Emplois inscrits sur budget de l'Etat	15 314	14 010	13 819	-1 495	-9,8%
Emplois inscrits sur budget des Etablissements Publics Administratifs	4 723	6 238	6 525	1 802	38,1%
<i>Sous-total Emplois Etat / EPA</i>	<i>20 037</i>	<i>20 248</i>	<i>20 344</i>	307	1,5%
Emplois inscrits sur budget des Etablissements Publics Industriels et Commerciaux	5 046	5 103	4 901	-145	-2,9%
TOTAL GENERAL	25 083	25 351	25 245	162	0,6%

*Les emplois du Ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics se décomposent en trois groupes selon leur modalité d'imputation budgétaire.
 Ces chiffres comprennent les contractuels (mais pas les vacataires, rémunérés sur crédits).*

EVOLUTION (CORRIGEE DES TRANSFERTS) DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR FILIERE

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des emplois budgétaires de l'Etat par filière, ainsi que le poids relatif de chaque filière.

Les emplois comprennent les contractuels mais pas les vacataires. Les contractuels sont répartis en 2003 et 2004 dans les filières administratives et scientifiques, selon les fonctions qu'ils exercent. Les chiffres 2003 et 2004 comprennent les effectifs du Louvre.

Evolution des emplois budgétaires de l'Etat par filière, corrigée des transferts effectués en 2003 et 2004 vers les EP

	LFI 2000 ETP	LFI 2001 ETP	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004 / 2002	
					Différence	%	
FILIERE ADMINISTRATIVE	4 226	4 346	4 420	4 412	4 380	-40	-0,9%
FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)	3 329	3 450	3 516	3 442	3 429	-87	-2,5%
ENSEIGNEMENT	1 338	1 294	1 294	1 293	1 264	-30	-2,3%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	2 130	2 037	2 116	1 842	1 849	-267	-12,6%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3 751	3 841	3 968	4 318	4 285	317	8,0%
TOTAL	14 774	14 968	15 314	15 307	15 207	-107	-0,7%

Evolution du poids relatif de chaque filière, corrigée des transferts effectués en 2003 et 2004 vers les EP

	LFI 2000 ETP	LFI 2001 ETP	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004 / 2002
						%
FILIERE ADMINISTRATIVE	29%	29%	29%	29%	29%	-0,1%
FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)	23%	23%	23%	22%	23%	-0,4%
ENSEIGNEMENT	9%	9%	8%	8%	8%	-0,1%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	14%	14%	14%	12%	12%	-1,7%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	25%	26%	26%	28%	28%	2,3%

EVOLUTION (CORRIGEE DES TRANSFERTS) DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR CATEGORIE

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des emplois budgétaires de l'Etat par catégorie, ainsi que le poids relatif de chaque catégorie. Ils comprennent les contractuels, mais pas les vacataires.

Les chiffres 2003 et 2004 comprennent les effectifs du Louvre.

Evolution des emplois budgétaires de l'Etat par catégorie

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004 / 2002	
	v. absolue	%			
EMPLOIS DE CATEGORIE A	5 418	5 379	5 371	-47	-0,9%
EMPLOIS DE CATEGORIE B	2 699	2 570	2 586	-113	-4,2%
EMPLOIS DE CATEGORIE C	7 197	7 358	7 250	53	0,7%
TOTAL	15 314	15 307	15 207	-107	-0,7%

Evolution du poids relatif de chaque catégorie

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004 / 2002	
EMPLOIS DE CATEGORIE A	35,4%	35,1%	35,3%		-0,1%
EMPLOIS DE CATEGORIE B	17,6%	16,8%	17,0%		-0,6%
EMPLOIS DE CATEGORIE C	47,0%	48,1%	47,7%		0,7%

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des emplois budgétaires par filière et catégorie. Ils comprennent les contractuels (qui sont répartis en 2003 et 2004 dans la filière correspondant aux fonctions qu'ils occupent), mais pas les vacataires.

Les chiffres 2003 et 2004 comprennent les effectifs du Louvre.

	LFI 2000 ETP	LFI 2001 ETP	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004 / 2002
FILIERE ADMINISTRATIVE	4 226	4 346	4 420	4 412	4 380	
Emplois de catégorie A	1 212	1 175	1 196	1 214	1 244	48 4,0%
Emplois de catégorie B	796	837	858	837	844	-14 -1,6%
Emplois de catégorie C	2 218	2 334	2 366	2 361	2 292	-74 -3,1%
FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)	3 329	3 450	3 516	3 442	3 429	
Emplois de catégorie A	2 583	2 655	2 709	2 656	2 643	-66 -2,4%
Emplois de catégorie B	746	795	807	786	786	-21 -2,6%
ENSEIGNEMENT						
Emplois de catégorie A	1 338	1 294	1 294	1 293	1 264	-30 -2,3%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	2 130	2 037	2 116	1 842	1 849	
Emplois de catégorie A	199	208	219	216	220	1 0,5%
Emplois de catégorie B	993	985	1 034	947	956	-78 -7,5%
Emplois de catégorie C	938	844	863	679	673	-190 -22,0%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE						
Emplois de catégorie C	3 751	3 841	3 968	4 318	4 285	317 8,0%
TOTAL	14 774	14 968	15 314	15 307	15 207	-107 -0,7%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

Cette répartition des emplois budgétaires entre filière administrative, filière scientifique, personnels d'enseignement, filière ouvrière et technique, filières accueil, surveillance et magasinage et personnels contractuels ne comprend pas les effectifs du Louvre.

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003	
						Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	458 14%	493 14%	552 15%	579 16%	598 17%	19	3%
INSPECTIONS	74	74	99	119	141	22	18%
Chef du service de l'inspection	1	1	1	1	1	0	0%
Inspecteurs généraux de 1ère classe	10	10	14	14	16	2	14%
Inspecteurs généraux de 2ème classe	6	6	4	4	4	0	0%
<i>Sous-total inspecteurs généraux</i>	17	17	19	19	21	2	11%
Inspecteurs gaux de la création et des ens. artistiques	11	11	11	12	12	0	0%
Inspecteurs de la création et des ens. artistiques de 1ère C	13	13	13	15	15	0	0%
Inspecteurs de la création et des ens. artistiques de 2ème C	33	33	56	73	93	20	27%
<i>Sous-total inspecteurs de la création d'administration centrale</i>	57	57	80	100	120	20	20%
PERSONNELS DE DIRECTION	59	54	54	54	55	1	2%
Directeurs	6	6	6	6	7	1	17%
Chefs de service	4	4	4	4	4	0	0%
Délégué général à la langue française	1	1	1	1	1	0	0%
Délégués	2	2	2	2	2	0	0%
Directeurs adjoints et sous-directeurs	15	15	15	15	15	0	0%
Directeurs régionaux des affaires culturelles	26	26	26	26	26	0	0%
Conservateurs régionaux des monuments historiques	5	0	0	0	0	0	-
AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A	325	365	399	406	402	-4	-1%
Directeurs de projet	0	2	2	4	3	-1	-25%
Administrateurs civils hors classe	15	14	13	11	11	0	0%
Administrateurs civils	26	25	23	23	23	0	0%
<i>Sous-total administrateurs civils</i>	41	41	38	38	37	-1	-3%
Attachés principaux de 1ère classe de corps commun	15	15	15	15	17	2	13%
Attachés principaux de 2ème classe de corps commun	26	26	26	25	28	3	12%
Attachés de corps commun	78	81	98	104	97	-7	-7%
<i>Sous-total attachés d'administration centrale</i>	119	122	139	144	142	-2	-1%
Attachés principaux de corps commun de 1ère classe	16	15	14	14	17	3	21%
Attachés principaux de corps commun de 2ème classe	35	34	35	33	34	1	3%
Attachés de corps commun	105	137	159	161	153	-8	-5%
<i>Sous-total attachés des services déconcentrés</i>	156	186	208	208	204	-4	-2%
Chefs de mission d'administration centrale	3	3	3	4	4	0	0%
Chefs de mission des services déconcentrés	0	3	5	7	10	3	43%
Chef de service administratif des services déconcentrés	0	1	0	0	0	0	-
Chef adjoint de service administratif des SD de l'éqpt	0	1	0	0	0	0	-
Conseillers techniques de service social	2	2	2	2	2	0	0%
Attaché d'administration scolaire et universitaire	1	1	1	0	0	0	-
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	1	1	1	1	1	0	0%
Professeur agrégé	1	1	1	1	1	0	0%
Professeur des universités	1	1	1	1	1	0	0%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003	
						Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	571 18%	639 19%	668 19%	669 19%	689 20%	20	3%
SERVICES SOCIAUX	17	17	17	15	14	-1	-7%
Assistants de service social	3	3	3	3	2	-1	-33%
Infirmiers de classe supérieure des services déconcentrés	3	3	3	3	3	0	0%
Infirmiers de classe normale des services déconcentrés	11	11	11	9	9	0	0%
AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE B	554	622	651	654	675	21	3%
Secrétaires administratifs d'administration centrale de cl. ex.	20	21	21	21	22	1	5%
Secrétaires administratifs d'administration centrale de cl. sup.	21	22	27	27	29	2	7%
Secrétaires administratifs d'administration centrale de cl. nor.	70	78	83	83	79	-4	-5%
<i>Sous-total secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	<i>111</i>	<i>121</i>	<i>131</i>	<i>131</i>	<i>130</i>	<i>-1</i>	<i>-1%</i>
Secrétaires administratifs des services déconcentrés de cl. ex.	66	66	71	75	80	5	7%
Secrétaires administratifs des services déconcentrés de cl. sup.	97	97	104	108	117	9	8%
Secrétaires administratifs des services déconcentrés de cl. nor.	280	338	345	340	348	8	2%
<i>Sous-total secrétaires administratifs des services déconcentrés</i>	<i>443</i>	<i>501</i>	<i>520</i>	<i>523</i>	<i>545</i>	<i>22</i>	<i>4%</i>
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	2 192 68%	2 317 67%	2 349 66%	2 276 65%	2 225 63%	-51	-2%
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de CC	48	49	50	50	52	2	4%
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de CC	99	97	99	99	102	3	3%
Adjoints administratifs de corps commun	184	185	181	179	173	-6	-3%
Adjoints administratifs de corps commun de grade provisoire	0	9	0	2	0	-2	-100%
<i>Sous-total adjoints administratifs d'administration centrale</i>	<i>331</i>	<i>340</i>	<i>330</i>	<i>330</i>	<i>327</i>	<i>-3</i>	<i>-1%</i>
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des SD	187	188	195	194	206	12	6%
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des SD	374	375	390	387	416	29	7%
Adjoints administratifs des services déconcentrés	700	746	812	819	802	-17	-2%
Adjoints administratifs des SD de grade provisoire	0	42	0	8	0	-8	-100%
<i>Sous-total adjoints administratifs des services déconcentrés</i>	<i>1 261</i>	<i>1 351</i>	<i>1 397</i>	<i>1 408</i>	<i>1 424</i>	<i>16</i>	<i>1%</i>
Agents administratifs de 1ère classe de corps commun	17	17	17	17	17	0	0%
Agents administratifs de 2ème cl. de corps commun	10	10	10	10	9	-1	-10%
<i>Sous-total agents administratifs d'administration centrale</i>	<i>27</i>	<i>27</i>	<i>27</i>	<i>27</i>	<i>26</i>	<i>-1</i>	<i>-4%</i>
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés	123	123	123	100	100	0	0%
Agents administratifs de 2ème cl. des services déconcentrés	220	255	254	197	142	-55	-28%
<i>Sous-total agents administratifs des services déconcentrés</i>	<i>343</i>	<i>378</i>	<i>377</i>	<i>297</i>	<i>242</i>	<i>-55</i>	<i>-19%</i>
Chef du service intérieur d'adm. centrale de 1ère cat.	1	1	2	2	2	0	0%
Chef du service intérieur d'adm. centrale de 2ème cat.	3	3	3	7	11	4	57%
Inspecteurs du service intérieur d'adm. centrale de classe ex.	1	1	1	1	2	1	100%
Inspecteurs du service intérieur d'adm. centrale de 1ère cl.	3	3	3	3	5	2	67%
Inspecteurs du service intérieur d'adm. centrale de 2ème cl.	1	2	2	2	5	3	150%
<i>Sous-total personnel du service intérieur</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>25</i>	<i>10</i>	<i>67%</i>
Agents des services techniques de corps commun de 1ère cl.	7	7	8	8	8	0	0%
Agents des services techniques de corps commun de 2ème cl.	21	20	18	13	12	-1	-8%
<i>Sous-total agents des services techniques d'adm. centrale</i>	<i>28</i>	<i>27</i>	<i>26</i>	<i>21</i>	<i>20</i>	<i>-1</i>	<i>-5%</i>
Agents des services techniques de corps commun de 1ère cl.	54	54	54	54	50	-4	-7%
Agents des services techniques des SD de 2ème cl.	139	130	127	124	111	-13	-10%
<i>Sous-total agents des services techniques des SD</i>	<i>193</i>	<i>184</i>	<i>181</i>	<i>178</i>	<i>161</i>	<i>-17</i>	<i>-10%</i>
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	3 221	3 449	3 569	3 524	3 512	-12	0%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

II- FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003	
						Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	2 581	2 653	2 707	2 654	2 638	-16	-1%
	78%	77%	77%	77%	77%		
CONSERVATION	827	827	826	764	761	-3	0%
Conserveurs généraux du patrimoine	119	119	118	108	107	-1	-1%
Conserveurs en chef du patrimoine	343	343	343	312	312	0	0%
Conserveurs du patrimoine de 1ère classe	161	161	161	173	193	20	12%
Conserveurs du patrimoine de 2ème classe	204	204	204	171	149	-22	-13%
ARCHITECTES	217	222	232	235	235	0	0%
Architectes urbanistes de l'Etat en chef	69	69	69	76	90	14	18%
Architectes urbanistes de l'Etat	148	153	163	159	145	-14	-9%
DOCUMENTATION	322	348	349	365	362	-3	-1%
Chef d'études documentaires	1	1	0	0	0	0	-
Chargés d'études documentaires principaux de 1ère classe	6	8	15	15	15	0	0%
Chargés d'études documentaires principaux de 2ème classe	33	36	43	56	61	5	9%
Chargés d'études documentaires de classe normale	282	303	291	294	286	-8	-3%
BIBLIOTHEQUES	800	801	802	801	795	-6	-1%
Conserveurs généraux des bibliothèques	99	99	98	97	96	-1	-1%
Conserveurs en chef des bibliothèques	279	279	279	279	279	0	0%
Conserveurs des bibliothèques de 1ère classe	136	137	137	136	136	0	0%
Conserveurs des bibliothèques de 2ème classe	155	155	155	155	151	-4	-3%
<i>Sous-total conservateurs des bibliothèques</i>	<i>669</i>	<i>670</i>	<i>669</i>	<i>667</i>	<i>662</i>	<i>-5</i>	<i>-1%</i>
Bibliothécaires (nouveau statut)	0	131	133	134	133	-1	-1%
RECHERCHE	407	447	487	480	476	-4	-1%
Ingénieurs de recherche hors classe	4	5	5	8	8	0	0%
Ingénieurs de recherche de 1ère classe	33	34	34	36	36	0	0%
Ingénieurs de recherche de 2ème classe	60	65	65	60	60	0	0%
<i>Sous-total ingénieurs de recherche</i>	<i>97</i>	<i>104</i>	<i>104</i>	<i>104</i>	<i>104</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Ingénieurs d'études hors classe	6	12	13	15	15	0	0%
Ingénieurs d'études de 1ère classe	48	49	51	55	55	0	0%
Ingénieurs d'études de 2ème classe	189	201	229	216	212	-4	-2%
<i>Sous-total ingénieurs d'études</i>	<i>243</i>	<i>262</i>	<i>293</i>	<i>286</i>	<i>282</i>	<i>-4</i>	<i>-1%</i>
Assistants ingénieurs	64	78	87	87	87	0	0%
Attachés de l'INSEE	3	3	3	3	3	0	0%
EMPLOIS FONCTIONNELS	8	8	11	9	9	0	0%
Directeur délégué de la bibliothèque nationale de France	0	0	0	0	1	1	-
Directeurs de la bibliothèque nationale de France	3	3	3	3	2	-1	-33%
Directeurs de la bibliothèque publique d'information	0	0	1	1	1	0	0%
Directeurs de l'Ecole du Louvre	0	0	1	1	1	0	0%
Président de l'établissement public du musée du Louvre	1	1	1	0	0	0	-
Administrateur général du musée du Louvre	1	1	1	0	0	0	-
Directeur du musée d'Orsay	1	1	1	1	1	0	0%
Directeur général de l'établissement public de Versailles	1	1	1	1	1	0	0%
Président de l'établissement public de Versailles	0	0	1	1	1	0	0%
Secrétaire général de l'EP de Versailles	1	1	1	1	1	0	0%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	746 22%	795 23%	807 23%	786 23%	787 23%	1 0% 1%
<i>DOCUMENTATION</i>	250	269	273	247	245	-2 -1%
Secrétaires de documentation de classe exceptionnelle	38	38	40	37	38	1 3%
Secrétaires de documentation de classe supérieure	53	53	58	61	63	2 3%
Secrétaires de documentation de classe normale	159	178	175	149	144	-5 -3%
<i>RECHERCHE</i>	150	152	160	159	159	0 0%
Techniciens de recherche de classe exceptionnelle	15	15	15	24	24	0 0%
Techniciens de recherche de classe supérieure	37	37	37	39	39	0 0%
Techniciens de recherche de classe normale	98	100	108	96	96	0 0%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	346	374	374	380	383	3 1%
Bibliothécaires adjoints spécialisés hors classe	45	45	71	86	86	0 0%
Bibliothécaires adjoints spécialisés de 1ère classe	52	52	56	56	56	0 0%
Bibliothécaires adjoints spécialisés de 2ème classe	151	151	151	151	150	-1 -1%
<i>Sous-total bibliothécaires adjoints sp. (CII)</i>	248	248	278	293	292	-1 0%
Bibliothécaires adjoints de classe exceptionnelle	77	0	0	0	0	0 -
Bibliothécaires adjoints de classe supérieure	13	0	0	0	0	0 -
Bibliothécaires adjoints de classe normale	8	0	0	0	0	0 -
<i>Sous-total bibliothécaires adjoints</i>	98	0	0	0	0	0 0%
Assistants de bibliothèque de classe exceptionnelle	0	77	51	35	35	0 0%
Assistants de bibliothèque de classe supérieure	0	13	9	12	12	0 0%
Assistants de bibliothèque de classe normale	0	36	36	40	44	4 10%
<i>Sous-total assistants de bibliothèque</i>	0	126	96	87	91	4 5%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	2 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Dessinateurs	1	0	0	0	0	0 -
Adjoints administratifs des services déconcentrés	1	0	0	0	0	0 -
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)	3 329	3 448	3 514	3 440	3 425	-15 0%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

III- PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	1 122 100%	1 117 100%	1 120 100%	1 125 100%	1 112 100%	-13 -1%
<i>ENSEIGNANTS DE L'ENSBA</i>	1	1	1	1	1	0 0%
Directeur de l'ENSBA	1	1	1	1	1	0 0%
<i>ENSEIGNANTS DE L'ENSAD</i>	1	1	1	1	1	0 0%
Directeur de l'ENSAD	1	1	1	1	1	0 0%
<i>ENSEIGNANTS DES ECOLES NATIONALES D'ART</i>	155	155	155	165	165	0 0%
Professeurs hors classe des écoles	21	21	0	0	0	0 -
Professeurs des écoles	134	134	0	0	0	0 -
Professeurs des écoles nationales supérieures d'arts échelon exceptionnel	0	0	7	7	7	0 0%
Professeurs des écoles nationales supérieures d'arts de 1ère classe	0	0	32	32	32	0 0%
Professeurs des écoles nationales supérieures d'arts de 2ème classe	0	0	116	126	126	0 0%
<i>ENSEIGNANTS DU CNSAD</i>	1	1	1	1	1	0 0%
Directeur du CNSAD	1	1	1	1	1	0 0%
<i>ENSEIGNANTS DU CNSM PARIS</i>	34	29	25	20	17	-3 -15%
Directeur du CNSM	1	1	1	1	1	0 0%
Professeurs de 1ère catégorie	11	10	9	5	5	0 0%
Professeurs de 2ème catégorie	9	8	7	7	5	-2 -29%
Professeurs de 3ème catégorie	13	10	8	7	6	-1 -14%
<i>ENSEIGNANTS MUSEES</i>	1	1	1	1	1	0 0%
Professeur des universités	1	1	1	1	1	0 0%
<i>ECOLES D'ARCHITECTURE</i>	929	929	936	936	926	-10 -1%
Maîtres assistants de classe exceptionnelle	57	59	60	61	61	0 0%
Maîtres assistants de 1ère classe	345	349	350	350	350	0 0%
Maîtres assistants de 2ème classe	357	351	356	355	346	-9 -3%
<i>Sous-total maîtres assistants</i>	759	759	766	766	757	-9 -1%
Professeurs de classe exceptionnelle	3	4	5	7	7	0 0%
Professeurs de 1ère catégorie	4	4	4	4	4	0 0%
Professeurs de 2ème catégorie	10	10	10	10	10	0 0%
Professeurs de 1ère classe	35	37	38	38	38	0 0%
Professeurs de 2ème classe	118	115	113	111	110	-1 -1%
<i>Sous-total professeurs</i>	170	170	170	170	169	-1 -1%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	1 122	1 117	1 120	1 125	1 112	-13 -1%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	194 10%	202 11%	213 11%	216 11%	220 11%	4 2%
SERVICES CULTURELS	93	92	98	106	111	5 5%
Ingénieurs des services culturels de classe supérieure	25	25	25	29	31	2 7%
Ingénieurs des services culturels de classe normale	73	73	79	77	80	3 4%
METIERS D'ART	87	87	92	89	88	-1 -1%
Chefs de travaux d'art de 1ère classe	25	0	0	0	0	0 -
Chefs de travaux d'art de 2ème classe	62	0	0	0	0	0 -
<i>Sous-total chefs de travaux d'art (ancien statut)</i>	87	0	0	0	0	0 -
Chefs de travaux d'art (nouveau statut)	0	87	92	89	88	-1 -1%
PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE	13	22	22	20	20	0 0%
Ingénieurs des ponts et chaussées	3	3	3	3	3	0 0%
<i>Sous-total ingénieurs des ponts et chaussées</i>	3	3	3	3	3	0 0%
Ingénieurs en chef du génie rural	1	1	1	1	1	0 0%
Ingénieurs divisionnaires des TPE	2	2	2	2	2	0 0%
Ingénieurs des TPE	7	16	16	14	14	0 0%
<i>Sous-total ingénieurs des TPE</i>	10	19	19	17	17	0 0%
EMPLOIS FONCTIONNELS	1	1	1	1	1	0 0%
Directeur de Sèvres	1	1	1	1	1	0 0%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	735 39%	749 42%	798 43%	947 50%	956 50%	9 1%
SERVICES CULTURELS	168	172	195	392	405	13 3%
Techniciens des services culturels de classe exceptionnelle	62	62	65	57	59	2 4%
Techniciens des services culturels de classe supérieure	87	87	86	80	85	5 6%
Techniciens des services culturels de classe normale	249	259	280	255	261	6 2%
METIERS D'ART	538	548	574	526	522	-4 -1%
Techniciens d'art de classe exceptionnelle	78	82	84	83	83	0 0%
Techniciens d'art de classe supérieure	113	112	118	114	114	0 0%
Techniciens d'art de classe normale	347	354	372	329	325	-4 -1%
PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE	29	29	29	29	29	0 0%
Chefs de section principaux des TPE	7	0	0	0	0	0 -
Chefs de section des TPE	3	0	0	0	0	0 -
Assistants techniques des TPE	19	0	0	0	0	0 -
<i>Sous-total personnels techniques des TPE (ancien statut)</i>	29	0	0	0	0	0 -
Techniciens supérieurs en chef	0	7	7	7	7	0 0%
Techniciens supérieurs principaux	0	3	3	3	3	0 0%
Techniciens supérieurs	0	19	19	19	19	0 0%
<i>Sous-total personnels techniques des TPE (nouveau statut)</i>	0	29	29	29	29	0 0%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	938 50%	844 47%	863 46%	747 39%	740 39%	-7 -1%
PERSONNELS OUVRIERS	726	716	739	635	629	-6 -1%
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	4	4	4	4	5	1 25%
Maîtres ouvriers d'administration centrale de classe normale	19	19	19	19	17	-2 -11%
<u>Sous-total maîtres ouvriers d'administration centrale</u>	23	23	23	23	22	-1 -4%
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	115	110	105	100	100	0 0%
Maîtres ouvriers des services déconcentrés de classe normale	394	409	463	387	384	-3 -1%
<u>Sous-total maîtres ouvriers des services déconcentrés</u>	509	519	568	487	484	-3 -1%
Ouvriers professionnels d'AC de classe normale	2	2	2	2	1	-1 -50%
<u>Sous-total ouvriers professionnels d'administration centrale</u>	2	2	2	2	1	-1 -50%
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés	85	85	85	85	85	0 0%
Ouvriers professionnels des SD de classe normale	105	85	59	36	35	-1 -3%
<u>Sous-total ouvriers professionnels des services déconcentrés</u>	190	170	144	121	120	-1 -1%
Ouvriers des parcs et ateliers	2	2	2	2	2	0 0%
<u>Sous-total ouvriers des parcs et ateliers</u>	2	2	2	2	2	0 0%
PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE	94	84	80	69	68	-1 -1%
Agents d'exploitation des TPE	1	1	1	1	1	0 0%
Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe	16	16	16	16	16	0 0%
Dessinateurs chefs de groupe de 2ème classe	32	32	32	32	32	0 0%
Dessinateurs	45	35	31	20	19	-1 -5%
<u>Sous-total dessinateurs</u>	93	83	79	68	67	-1 -1%
AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE C	118	44	44	43	43	0 0%
Chef de garage principal d'administration centrale	1	1	1	1	1	0 0%
Chef de garage d'administration centrale	1	1	1	1	1	0 0%
Conducteurs automobiles hors catégorie d'AC	2	5	5	5	5	0 0%
Conducteurs automobiles de 1ère catégorie d'AC	5	8	8	8	8	0 0%
Conducteurs automobiles de 2ème catégorie d'AC	7	10	10	10	10	0 0%
<u>Sous-total conducteurs automobiles d'adm. Centrale</u>	16	25	25	25	25	0 0%
Chef de garage principal des services déconcentrés	1	1	1	1	1	0 0%
Chef de garage des services déconcentrés	1	1	1	1	1	0 0%
Conducteurs automobiles hors catégorie des SD	6	3	5	5	5	0 0%
Conducteurs automobiles de 1ère catégorie des SD	14	11	9	8	8	0 0%
Conducteurs automobiles de 2ème catégorie des SD	6	3	3	3	3	0 0%
<u>Sous-total conducteurs automobiles des services déconcentrés</u>	28	19	19	18	18	0 0%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET GRADE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003
					Evolution	%
Chefs de standard principaux d'administration centrale	1	0	0	0	0	-
Chefs de standard d'administration centrale	1	0	0	0	0	-
Téléphonistes principaux d'administration centrale	5	0	0	0	0	-
Téléphonistes d'administration centrale	9	0	0	0	0	-
<i>Sous-total téléphonistes d'administration centrale</i>	16	0	0	0	0	-
Chefs de standard principaux des services déconcentrés	1	0	0	0	0	-
Chefs de standard des services déconcentrés	1	0	0	0	0	-
Téléphonistes principaux des services déconcentrés	14	0	0	0	0	-
Téléphonistes des services déconcentrés	42	0	0	0	0	-
<i>Sous-total téléphonistes des services déconcentrés</i>	58	0	0	0	0	-
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 867	1 795	1 874	1 910	1 916	6 0%

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	3 751	3 841	3 968	3 085	2 969	-116 -4%
	93%	94%	94%	100%	100%	
ACCUEIL ET SURVEILLANCE	3 090	3 180	3 307	2 434	2 329	-105 -4%
Adjoints techniques d'accueil, de surv. et de mag principaux	214	214	238	208	208	0 0%
Adjoints techniques d'accueil, de surv. et de mag de 1ère cl.	428	441	477	396	396	0 0%
Adjoints techniques d'accueil, de surv. et de mag de 2ème cl.	800	861	956	713	756	43 6%
<i>Sous-total adjoints techniques</i>	1 442	1 516	1 671	1 317	1 360	43 3%
Agents techniques d'accueil, de surv. et de mag de 1ère cl.	576	587	636	539	539	0 0%
Agents techniques d'accueil, de surv. et de mag de 2ème cl.	1072	1077	1 000	578	430	-148 -26%
<i>Sous-total agents techniques</i>	1 648	1 664	1 636	1 117	969	-148 -13%
MAGASINAGE	661	661	661	651	640	-11 -2%
Magasiniers en chef principaux	34	39	39	39	39	0 0%
Magasiniers en chef de classe normale	193	225	225	215	215	0 0%
<i>Sous-total magasiniers en chef</i>	227	264	264	254	254	0 0%
Magasiniers spécialisés hors classe	108	99	99	99	99	0 0%
Magasiniers spécialisés de 1ère classe	152	139	139	139	139	0 0%
Magasiniers spécialisés de 2ème classe	174	159	159	159	148	-11 -7%
<i>Sous-total magasiniers spécialisés</i>	434	397	397	397	386	-11 -3%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	4 014	4 073	4 210	3 085	2 969	-116 -4%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE CONTRACTUELS PAR CATEGORIE ET FONCTIONNALITE

	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 2003	LFI 2004	2004 / 2003	
						Evolution	%
Enseignants de l'école nationale supérieure des beaux arts	33	24	22	22	22	0	0%
Enseignants de l'école nationale sup. des arts décoratifs	61	31	31	31	31	0	0%
Enseignants des écoles nationales d'art	10	10	10	10	10	0	0%
Enseignants du CNSAD	4	4	4	4	4	0	0%
Enseignants du CNSM de Paris	14	14	13	13	13	0	0%
<i>Sous-total écoles nationales d'art et conservatoires</i>	122	83	80	80	80	0	0%
Directeurs des écoles d'architecture	22	22	22	22	22	0	0%
Professeurs de 1ère catégorie des écoles d'architecture	24	24	24	24	24	0	0%
Professeurs de 2ème catégorie des écoles d'architecture	12	12	12	12	12	0	0%
Professeurs de 4ème catégorie des écoles d'architecture	15	15	15	15	15	0	0%
Chefs de travaux pratiques des écoles d'architecture	17	17	17	17	15	-2	-12%
<i>Sous-total enseignants des écoles d'architecture</i>	90	90	90	90	88	-2	-2%
Enseignants de la délégation aux arts plastiques	3	3	3	3	3	0	0%
Enseignants de la Villa Arson	1	1	1	1	1	0	0%
Contrats hors catégorie	385	380	359	281	247	-34	-12%
Contrats de 1ère catégorie	210	201	185	180	179	-1	-1%
Contrats de 2ème catégorie	171	155	145	145	142	-3	-2%
Contrats de 3ème catégorie	22	18	18	18	18	0	0%
Contrats administratifs	18	9	9	9	8	-1	-11%
Contrats du règlement intérieur national	120	74	74	65	65	0	0%
Contrats de niveau A1, A2, A3	8	8	8	8	8	0	0%
Personnels à statut spécifique	32	32	31	22	22	0	0%
Techniciens de sécurité	3	3	3	3	3	0	0%
Photographes	30	13	13	13	13	0	0%
Conducteurs de 2ème catégorie	2	2	2	2	2	0	0%
Agents de service de 2ème catégorie	6	6	6	6	6	0	0%
SOUS-TOTAL PERSONNELS CONTRACTUELS	1 223	1 078	1 027	926	885	-41	-4%

TOTAL GENERAL	14 776	14 960	15 314	14 010	13 819	-191	-1%
TITULAIRES	13 553	13 882	14 287	13 084	12 934	-150	-1%
CONTRACTUELS	1 223	1 078	1 027	926	885	-41	-4%

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004/2002
			Différence	%
Bibliothèque publique d'information	234	234	235	1 0,6%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	18	18	19	1 5,6%
<i>Emplois Etat affectés</i>	216	216	216	0 0,1%
Bibliothèque nationale de France	2 476	2 476	2 239	-237 -9,6%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	523	523	523	0 0,0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 953	1 953	1 716	-237 -12,1%
Centre national du livre	44	49	48	4 10,1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	31	30	4 15,4%
<i>Emplois Etat affectés</i>	18	18	18	0 2,4%
Centre des monuments nationaux	1 088	1 127	1 141	53 4,9%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	559	598	612	53 9,5%
<i>Emplois Etat affectés</i>	529	529	529	0 0,0%
Musée et domaine de Versailles	645	656	660	15 2,3%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	69	80	84	15 21,7%
<i>Emplois Etat affectés</i>	576	576	576	0 0,0%
Musée du Louvre	1 559	1 492	1 612	53 3,4%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	232	1 485	1 604	1 372 591,4%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 327	7	8	-1 319 -99,4%
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou	925	930	931	6 0,6%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	925	930	931	6 0,6%
Musées Rodin, Henner et Moreau	93	91	91	-2 -2,2%
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	48	47	46	-2 -4,2%
<i>Emplois Etat affectés</i>	45	44	45	0 0,0%
Musée d'Orsay	0	0	502	-
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	0	0	77	-
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	0	425	-
Musée Guimet	0	0	141	-
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	0	0	24	-
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	0	117	-
Académie de France à Rome	26	27	27	1 3,7%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	27	27	1 3,7%
Centre national des arts plastiques	856	40	40	-816 -95,4%
<i>Emplois Etat affectés</i>	856	40	40	-816 -95,4%
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	195	196	196	1 0,3%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	49	64	64	15 30,7%
<i>Emplois Etat affectés</i>	146	132	132	-14 -9,6%
Ecole nationale sup. des arts décoratifs	191	191	192	1 0,5%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	95	122	124	29 30,6%
<i>Emplois Etat affectés</i>	96	69	68	-28 -29,3%
Conservatoire national sup. d'art dramatique	48	48	53	5 10,4%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	29	32	6 23,1%
<i>Emplois Etat affectés</i>	22	19	21	-1 -4,3%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	308	307	307	-1 -0,3%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	154	175	178	24 15,6%
<i>Emplois Etat affectés</i>	154	132	129	-25 -16,2%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	144	147	147	3 2,1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	124	125	125	1 0,9%
<i>Emplois Etat affectés</i>	20	22	22	2 9,5%

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004/2002
				Définition
Ecole d'architecture	1 684	1 713	1 717	33 2,0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	44	73	77	33 75,6%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 640	1 640	1 640	0 0,0%
Ecole d'art	0	247	287	-
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	0	0	40	40
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	247	247	-
Ecole du Louvre	78	78	77	-1 -1,3%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	23	23	22	-1 -4,3%
<i>Emplois Etat affectés</i>	55	55	55	0 0,0%
Institut national du patrimoine	61	64	64	3 4,9%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	44	47	50	6 13,6%
<i>Emplois Etat affectés</i>	17	17	14	-3 -17,6%
Centre national de la cinématographie	444	444	444	0 0,0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	233	319	319	86 37,1%
<i>Emplois Etat affectés</i>	211	125	125	-86 -40,8%
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels	83	88	88	5 5,8%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	83	88	88	5 5,8%
Etablissement public du musée du Quai Branly	33	64	58	25 76,5%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	33	64	58	25 76,5%
Institut national d'histoire de l'art	37	79	81	44 118,4%
<i>Emplois Etat affectés</i>	34	72	74	40 117,1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	3	7	7	4 133,3%
Institut nationale de recherches archéologiques préventives	1 385	1 363	1 363	-22 -1,6%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	1 385	1 363	1 363	-22 -1,6%
TOTAL	12 639	12 152	12 743	104 0,8%
<i> Emplois inscrits aux budgets des EPA</i>	4 723	6 238	6 525	1 802 38,1%
<i> Emplois Etat affectés</i>	37%	51%	51%	- -
	7 916	5 914	6 218	-1 698 -21,4%
	63%	49%	49%	- -

Lorsque l'unité n'était pas précisée, les données ont été considérées comme étant des personnes physiques (PP). Les données en PP ont été converties en équivalents temps plein (ETP) en utilisant le taux moyen du ministère de la Culture et de la Communication 1 PP=0,97 ETP. Le réel a été utilisé les rares fois où il n'y avait pas de données.

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	2004 / 2002	
				Différence	%
Réunion des musées nationaux	1207	1226	1018	-189	-15,6%
Comédie française	387	387	387	0	0,0%
Théâtre national de Chaillot	137	137	137	0	0,3%
Théâtre national de l'Odéon	124	124	124	0	0,0%
Théâtre national de la Colline	98	98	98	0	0,0%
Théâtre national de Strasbourg	96	99	99	3	3,1%
Opéra national de Paris & École de danse de Nanterre	1527	1536	1536	9	0,6%
Cité de la musique	192	192	193	1	0,5%
Centre national de la danse	58	62	65	7	11,7%
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz		17	19	19	-
École nationale supérieure de création industrielle	53	53	53	0	0,0%
École nationale sup. des métiers de l'image et du son	52	54	54	2	3,7%
Cité des sciences et de l'industrie	917	917	917	0	0,0%
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	198	200	200	2	1,0%
TOTAL EPIC	5046	5103	4901	-145	-2,9%

Lorsque l'unité n'était pas précisée, les données ont été considérées comme étant des personnes physiques (PP). Les données en PP ont été converties en équivalents temps plein (ETP) en utilisant le taux moyen du ministère de la Culture et de la Communication 1 PP=0,97 ETP. Le réel a été utilisé les rares fois où il n'y avait pas de données.

Les effectifs réels

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	Au 31 décembre 2003					Au 31 décembre 2004					2004 / 2003	
	Hommes		Femmes		TOTAL	Hommes		Femmes		TOTAL		
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%		Evolution	%
PERSONNELS DE CATEGORIE A	252	50%	254	50%	506	280	49%	286	51%	566	60	12%
INSPECTIONS	67	66%	34	34%	101	79	62%	48	38%	127	26	26%
Chef du service de l'inspection	1	100%	0	0%	1	1	100%	0	0%	1	0	0%
Inspecteurs généraux de l'administration	13	76%	4	24%	17	15	79%	4	21%	19	2	12%
Inspecteurs de la création et des ens. artistiques	53	64%	30	36%	83	63	59%	44	41%	107	24	29%
PERSONNELS DE DIRECTION	31	66%	16	34%	47	38	66%	20	34%	58	11	23%
Emplois de direction administration centrale	8	47%	9	53%	17	12	48%	13	52%	25	8	47%
Directeurs de projet	2	67%	1	33%	3	2	67%	1	33%	3	0	0%
Directeurs régionaux des affaires culturelles	19	79%	5	21%	24	22	81%	5	19%	27	3	13%
Conservateurs régionaux des monuments historiques	2	67%	1	33%	3	2	67%	1	33%	3	0	0%
AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A	154	43%	204	57%	358	163	43%	218	57%	381	23	6%
Administrateurs civils	23	59%	16	41%	39	24	57%	18	43%	42	3	8%
Attachés administratifs d'administration centrale	60	44%	76	56%	136	58	42%	79	58%	137	1	1%
Attachés des services déconcentrés	68	39%	106	61%	174	75	39%	116	61%	191	17	10%
Chefs de mission	2	33%	4	67%	6	5	63%	3	38%	8	2	33%
Conseillers techniques de service social	0	0%	2	100%	2	0	0%	2	100%	2	0	0%
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	1	100%	0	0%	1	1	100%	0	0%	1	0	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	145	24%	458	76%	603	142	22%	500	78%	642	39	6%
SERVICES SOCIAUX	0	0%	12	100%	12	0	0%	12	100%	12	0	0%
Infirmiers	0	0%	12	100%	12	0	0%	12	100%	12	0	0%
AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE B	145	25%	446	75%	591	142	23%	488	77%	630	39	7%
Secrétaires administratifs du MCC	145	25%	446	75%	591	142	23%	488	77%	630	39	7%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	433	21%	1 672	79%	2 105	402	19%	1 708	81%	2 110	5	0%
Adjoints administratifs du MCC	319	19%	1 373	81%	1 692	289	17%	1 427	83%	1 716	24	1%
Agents administratifs du MCC	38	13%	245	87%	283	37	14%	225	86%	262	-21	-7%
Chef de service intérieur	0	0%	9	100%	9	0	0%	13	100%	13	4	44%
Agents des services techniques du MCC	76	63%	45	37%	121	76	64%	43	36%	119	-2	-2%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	830	26%	2 384	74%	3 214	824	25%	2 494	75%	3 318	104	3%

II - FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)

	Au 31 décembre 2003					Au 31 décembre 2004					2004 / 2003	
	Hommes		Femmes		TOTAL	Hommes		Femmes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	1 052	42%	1 441	58%	2 493	1 048	42%	1 459	58%	2 507	14	1%
<i>CONSERVATION</i>	<i>381</i>	<i>51%</i>	<i>370</i>	<i>49%</i>	<i>751</i>	<i>369</i>	<i>50%</i>	<i>373</i>	<i>50%</i>	<i>742</i>	<i>-9</i>	<i>-1%</i>
Conservateurs généraux du patrimoine	63	61%	41	39%	104	63	60%	42	40%	105	1	1%
Conservateurs du patrimoine	318	49%	329	51%	647	306	48%	331	52%	637	-10	-2%
<i>ARCHITECTES</i>	<i>156</i>	<i>73%</i>	<i>57</i>	<i>27%</i>	<i>213</i>	<i>157</i>	<i>72%</i>	<i>60</i>	<i>28%</i>	<i>217</i>	4	2%
Architectes et urbanistes de l'Etat	146	75%	49	25%	195	146	73%	53	27%	199	4	2%
Architectes et urbanistes de l'Etat équipement	10	56%	8	44%	18	11	61%	7	39%	18	0	0%
<i>DOCUMENTATION</i>	<i>77</i>	<i>24%</i>	<i>247</i>	<i>76%</i>	<i>324</i>	<i>87</i>	<i>25%</i>	<i>260</i>	<i>75%</i>	<i>347</i>	23	7%
Chargés d'études documentaires	77	24%	247	76%	324	87	25%	260	75%	347	23	7%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	<i>215</i>	<i>29%</i>	<i>530</i>	<i>71%</i>	<i>745</i>	<i>214</i>	<i>29%</i>	<i>530</i>	<i>71%</i>	<i>744</i>	-1	0%
Conservateurs généraux des bibliothèques	38	39%	60	61%	98	37	39%	59	61%	96	-2	-2%
Conservateurs des bibliothèques	161	31%	365	69%	526	161	31%	366	69%	527	1	0%
Bibliothécaires	16	13%	105	87%	121	16	13%	105	87%	121	0	0%
<i>RECHERCHE</i>	<i>218</i>	<i>48%</i>	<i>237</i>	<i>52%</i>	<i>455</i>	<i>216</i>	<i>48%</i>	<i>236</i>	<i>52%</i>	<i>452</i>	-3	-1%
Ingénieurs de recherche	53	64%	30	36%	83	51	59%	35	41%	86	3	4%
Ingénieurs d'études	115	41%	166	59%	281	116	42%	161	58%	277	-4	-1%
Assistants ingénieurs	48	55%	40	45%	88	47	55%	39	45%	86	-2	-2%
Attachés de l'INSEE	2	67%	1	33%	3	2	67%	1	33%	3	0	0%
<i>EMPLOIS FONCTIONNELS</i>	<i>5</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>5</i>	0	0%
Personnels de direction des établissements patrimoniaux et des établissements d'enseignement	5	100%	0	0%	5	5	100%	0	0%	5	0	0%
SOUSS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)	1 272	40%	1 947	60%	3 219	1 272	39%	1 983	61%	3 255	36	1%

III- PERSONNELS ENSEIGNANTS

	PERSONNELS DE CATEGORIE A	765	81%	185	19%	950	762	81%	184	19%	946	-4 0%	
												22	3%
Professeurs des écoles nationales supérieures d'art	117	75%	38	25%	155	115	76%	37	24%	152	-3	-2%	
Enseignants du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	14	70%	6	30%	20	14	70%	6	30%	20	0	0%	
Maîtres assistants des écoles d'architecture	555	81%	130	19%	685	553	81%	129	19%	682	-3	0%	
Professeurs des écoles d'architecture	79	88%	11	12%	90	80	87%	12	13%	92	2	2%	
SOUSS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	765	81%	185	19%	950	762	81%	184	19%	946	-4	0%	

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	Au 31 décembre 2003					Au 31 décembre 2004					2004 / 2003	
	Hommes		Femmes		TOTAL	Hommes		Femmes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	157	77%	48	23%	205	160	75%	52	25%	212	7	3%
PATRIMOINE	86	81%	20	19%	106	88	81%	21	19%	109	3	3%
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine (spécialité patrimoine)	86	81%	20	19%	106	88	81%	21	19%	109	3	3%
METIERS D'ART	59	69%	27	31%	86	60	67%	29	33%	89	3	3%
Chefs de travaux d'art	59	69%	27	31%	86	60	67%	29	33%	89	3	3%
PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE	12	92%	1	8%	13	12	86%	2	14%	14	1	8%
Ingénieurs généraux des ponts et chaussées	1	100%	0	0%	1	1	100%	0	0%	1	0	0%
Ingénieurs en chef du génie rural	1	100%	0	0%	1	1	100%	0	0%	1	0	0%
Ingénieurs des TPE	10	91%	1	9%	11	10	83%	2	17%	12	1	9%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	488	60%	332	40%	820	483	59%	334	41%	817	-3	0%
PATRIMOINE	130	71%	53	29%	183	130	70%	56	30%	186	3	2%
Techniciens des services culturels et des bâtiments de France (spécialités bâtiments de France et maintenance des bâtiments)	130	71%	53	29%	183	130	70%	56	30%	186	3	2%
METIERS D'ART	324	54%	276	46%	600	318	54%	275	46%	593	-7	-1%
Techniciens d'art	324	54%	276	46%	600	318	54%	275	46%	593	-7	-1%
PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE	34	92%	3	8%	37	35	92%	3	8%	38	1	3%
Techniciens supérieurs (ex ATPE et CSTP)	34	92%	3	8%	37	35	92%	3	8%	38	1	3%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	625	83%	125	17%	750	608	83%	125	17%	733	-17	-2%
PERSONNELS OUVRIERS	550	83%	113	17%	663	536	82%	114	18%	650	-13	-2%
Maîtres ouvriers	396	80%	101	20%	497	398	79%	103	21%	501	4	1%
Maîtres ouvriers de l'équipement	2	100%	0	0%	2	2	67%	1	33%	3	1	50%
Ouvriers professionnels	146	93%	11	7%	157	130	94%	9	6%	139	-18	-11%
Ouvriers professionnels de l'équipement	5	83%	1	17%	6	5	83%	1	17%	6	0	0%
Ouvriers des parcs et ateliers	1	100%	0	0%	1	1	100%	0	0%	1	0	0%
PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE	36	77%	11	23%	47	35	78%	10	22%	45	-2	-4%
Dessinateurs	36	77%	11	23%	47	35	78%	10	22%	45	-2	-4%
AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE C	39	98%	1	3%	40	37	97%	1	3%	38	-2	-5%
Chef de garage	3	100%	0	0%	3	2	100%	0	0%	2	-1	-33%
Conducteurs automobiles	36	97%	1	3%	37	35	97%	1	3%	36	-1	-3%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 270	72%	505	28%	1 775	1 251	71%	511	29%	1 762	-13	-1%

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	Au 31 décembre 2003					Au 31 décembre 2004					2004 / 2003	
	Hommes		Femmes		TOTAL	Hommes		Femmes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%								
PERSONNELS DE CATEGORIE A	4	67%	2	33%	6	5	71%	2	29%	7	1	17%
ACCUEIL ET SURVEILLANCE	4	67%	2	33%	6	5	71%	2	29%	7	1	17%
Ingénieurs des services culturels	4	67%	2	33%	6	5	71%	2	29%	7	1	17%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	139	58%	99	42%	238	146	58%	107	42%	253	15	6%
ACCUEIL ET SURVEILLANCE	139	58%	99	42%	238	146	58%	107	42%	253	15	6%
Techniciens des services culturels	139	58%	99	42%	238	146	58%	107	42%	253	15	6%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	1 636	55%	1 351	45%	2 987	1 656	55%	1 336	45%	2 992	5	0%
ACCUEIL ET SURVEILLANCE	1 325	56%	1 046	44%	2 371	1 362	57%	1 048	43%	2 410	39	2%
Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	705	57%	534	43%	1 239	737	58%	537	42%	1 274	35	3%
Agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	620	55%	512	45%	1 132	625	55%	511	45%	1 136	4	0%
MAGASINAGE	311	50%	305	50%	616	294	51%	288	49%	582	-34	-6%
Magasiniers en chef	106	51%	102	49%	208	105	51%	101	49%	206	-2	-1%
Magasiniers spécialisés	205	50%	203	50%	408	189	50%	187	50%	376	-32	-8%
SOUSS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	1 779	55%	1 452	45%	3 231	1 807	56%	1 445	44%	3 252	21	1%
TOTAL GENERAL PERSONNELS TITULAIRES	5 916	48%	6 473	52%	12 389	5 916	47%	6 617	53%	12 533	144	1%

VI- CONTRACTUELS

	Au 31 décembre 2003					Au 31 décembre 2004					2004 / 2003	
	Hommes		Femmes		TOTAL	Hommes		Femmes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%								
PERSONNEL ADMINISTRATIF	328	45%	398	55%	726	334	46%	394	54%	728	2	0%
Contrats administratifs	328	45%	398	55%	726	334	46%	394	54%	728	2	0%
CONSEILLERS SECTORIELS	35	56%	28	44%	63	27	57%	20	43%	47	-16	-25%
Contrats hors catégorie	35	56%	28	44%	63	27	57%	20	43%	47	-16	-25%
PERSONNEL ENSEIGNANT	210	81%	48	19%	258	205	82%	45	18%	250	-8	-3%
Enseignants des écoles nationales d'art	9	69%	4	31%	13	9	69%	4	31%	13	0	0%
Directeurs des écoles d'architecture	18	100%	0	0%	18	18	100%	0	0%	18	0	0%
Maîtres assistants des écoles d'architecture	125	80%	31	20%	156	124	81%	29	19%	153	-3	-2%
Professeurs des écoles d'architecture	33	85%	6	15%	39	29	83%	6	17%	35	-4	-10%
Chefs de travaux pratiques des écoles d'architecture	23	82%	5	18%	28	23	85%	4	15%	27	-1	-4%
Enseignants de la délégation aux arts plastiques	2	50%	2	50%	4	2	50%	2	50%	4	0	0%
PERSONNELS TECHNIQUES	62	46%	73	54%	135	60	47%	69	53%	129	-6	-4%
Architectes des bâtiments de France	9	90%	1	10%	10	9	90%	1	10%	10	0	0%
Architectes et urbanistes de l'Etat	3	50%	3	50%	6	2	50%	2	50%	4	-2	-33%
Contrats du règlement intérieur national	24	32%	52	68%	76	23	31%	51	69%	74	-2	-3%
Contrats de niveau A1, A2, A3	5	50%	5	50%	10	5	56%	4	44%	9	-1	-10%
Personnels à statut spécifique	13	65%	7	35%	20	13	65%	7	35%	20	0	0%
Photographes	8	62%	5	38%	13	8	67%	4	33%	12	-1	-8%
PERSONNELS DE RECHERCHE	12	46%	14	54%	26	11	44%	14	56%	25	-1	-4%
Ingénieurs 1A, 2A, 3A	6	75%	2	25%	8	5	71%	2	29%	7	-1	-13%
Techniciens 1B, 2B, 3B	1	20%	4	80%	5	1	20%	4	80%	5	0	0%
Contrats du règlement intérieur national	1	33%	2	67%	3	1	33%	2	67%	3	0	0%
Contrats de niveau A1, A2, A3	4	50%	4	50%	8	4	50%	4	50%	8	0	0%
Administratifs	0	0%	2	100%	2	0	0%	2	100%	2	0	0%
TOTAL GENERAL PERSONNELS CONTRACTUELS	647	45%	561	46%	1 208	637	54%	542	46%	1 179	-29	-2%
TOTAL GENERAL PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS	6 563	48%	7 034	52%	13 597	6 553	48%	7 159	52%	13 712	115	1%

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

1- LES ADMINISTRATIONS CENTRALES

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	819,5 53% 263,8 155,3 400,4	816,9 57% 274,9 151,7 390,3
FILIERE SCIENTIFIQUE	291,9 19% 262,8 29,1	242,6 17% 215,5 27,1
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	60,1 4% 4,9 11,4 43,8	53,3 4% 5,9 10,4 37,0
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	34,0 2% 34,0	26,0 2% 26,0
CONTRACTUELS	332,2 22% 332,2	303,2 21% 303,2
TOTAL	1 537,7	1 442,0

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

EVOLUTION PAR DIRECTION DE CENTRALE 2003-2004

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP	2004 / 2003	
Cabinet*	89,2 <i>6%</i>	82,6 <i>6%</i>	-7	-7%
Direction de l'administration générale**	543,6 <i>35%</i>	504,6 <i>35%</i>	-39	-7%
Direction des archives de France	73,7 <i>5%</i>	59,7 <i>4%</i>	-14	-19%
Direction de l'architecture et du patrimoine***	295,4 <i>19%</i>	280,3 <i>19%</i>	-15	-5%
Direction du livre et de la lecture	61,3 <i>4%</i>	54,0 <i>4%</i>	-7	-12%
Direction des musées de France	138,7 <i>9%</i>	134,2 <i>9%</i>	-4	-3%
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	141,4 <i>9%</i>	137,5 <i>10%</i>	-4	-3%
Délégation aux arts plastiques	81,3 <i>5%</i>	80,0 <i>6%</i>	-1	-2%
Délégation au Développement et aux affaires internationales	91,2 <i>6%</i>	85,3 <i>6%</i>	-6	-6%
Délégation générale à la langue française	21,9 <i>1%</i>	23,8 <i>2%</i>	2	9%
TOTAL	1 537,7	1 442,0	-96	-6%

* Sont inclus la DIC et le CF

** Est inclus l'IGA

*** Est inclus la MICQP

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

2- DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Personnels de catégorie A	997,2 48%	956,2 49%
Personnels de catégorie B	141,6	154,0
Personnels de catégorie C	215,3	208,2
	640,2	594,0
FILIERE SCIENTIFIQUE		
Personnels de catégorie A	733,3 36%	712,2 36%
Personnels de catégorie B	581,0	566,2
	152,3	146,0
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE		
Personnels de catégorie A	125,1 6%	116,2 6%
Personnels de catégorie B	54,3	52,5
Personnels de catégorie C	63,1	57,8
	7,8	5,9
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE		
Personnels de catégorie C	18,4 1%	19,0 1%
	18,4	19,0
CONTRACTUELS		
Toutes catégories	188,2 9%	158,4 8%
	188,2	158,4
TOTAL	2 062,2	1 962,0

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

PAR DIRECTION REGIONALE 2004

Effectifs au 31.12.2004
ETP

Alsace	77,1
Aquitaine	93,7
Auvergne	66,8
Bourgogne	77,4
Bretagne	96,2
Centre	91,3
Champagne Ardenne	62,4
Corse	12
Franche Comté	68,9
Ile de France	158,6
Languedoc Roussillon	106,3
Limousin	59,8
Lorraine	74,1
Midi Pyrénées	108,2
Nord Pas de Calais	89,8
Basse normandie	62,5
Haute normandie	67,3
Pays de Loire	108,1
Picardie	66,8
Poitou Charentes	81,3
Provence Alpes Côte d'Azur	117,5
Rhône Alpes	127,3
Guadeloupe	24
Martinique	23,8
Guyane	16
Réunion	23,8
Nouvelle Calédonie	1
Total	1 962,0

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

3- LES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Personnels de catégorie A	352,1 46%	415,5 55%
Personnels de catégorie B	2,9	14,0
Personnels de catégorie C	58,2	64,0
	291,0	337,5
FILIERE SCIENTIFIQUE		
Personnels de catégorie A	163,9 21%	172,9 23%
Personnels de catégorie B	163,0	170,9
	0,97	2
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE		
Personnels de catégorie A	208,6 27%	160,9 21%
Personnels de catégorie B	34,9	33,8
Personnels de catégorie C	122,2	125,1
	51,41	2
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE		
Personnels de catégorie C	6,79 1% 6,79	2 0% 2
CONTRACTUELS		
Toutes catégories	37,8 5% 37,8	4,6 1% 4,6
TOTAL	769,2	755,9

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

PAR SERVICE DEPARTEMENTAL 2004

N° Dpt	Départements	2004 ETP
1	AIN	5,0
2	AISNE	7,5
3	ALLIER	7,0
4	ALPES HTE PROVENCE	7,3
5	HTES ALPES	5,9
6	ALPES MARITIMES	11,8
7	ARDÉCHE	4,5
8	ARDENNES	6,0
9	ARIÈGE	4,0
10	AUBE	8,0
11	AUDE	9,0
12	AVEYRON	7,0
13	BOUCHES DU RHÔNE	12,8
14	CALVADOS	8,8
15	CANTAL	5,0
16	CHARENTE	4,5
17	CHARENTE MARITIME	11,0
18	CHER	4,0
19	CORRÈZE	6,6
20	HAUTE CORSE	4,0
20	CORSE DU SUD	3,0
21	CÔTE D'OR	6,8
22	CÔTE D'ARMOR	8,0
23	CREUSE	5,0
24	DORDOGNE	11,9
25	DOUBS	5,8
26	DRÔME	6,0
27	EURE	5,0
28	EURE ET LOIR	4,9
29	FINISTÈRE	13,0
30	GARD	7,0
31	HAUTE GARONNE	12,8
32	GERS	6,9
33	GIRONDE	12,8
34	HÉRAULT	12,0
35	ILLE ET VILAINE	9,0
36	INDRE	6,0
37	INDRE ET LOIRE	9,0
38	ISÈRE	4,7
39	JURA	5,0
40	LANDES	5,0
41	LOIR ET CHER	8,9
42	LOIRE	5,0
43	HAUTE LOIRE	7,0
44	LOIRE ATLANTIQUE	7,8
45	LOIRET	7,8
46	LOT	10,5
47	LOT ET GARONNE	6,9
48	LOZÈRE	6,9
49	MAINE ET LOIRE	8,7

TOTAL	368,8
--------------	-------

N° Dpt	Départements	2004 ETP
50	MANCHE	6,0
51	MARNE	6,0
52	HAUTE MARNE	5,0
53	MAYENNE	7,0
54	MEURTHE ET MOSELLE	6,0
55	MEUSE	5,8
56	MORBIHAN	6,8
57	MOSELLE	7,0
58	NIÈVRE	5,0
59	NORD	9,7
60	OISE	7,6
61	ORNE	3,0
62	PAS DE CALAIS	9,8
63	PUY DE DÔME	9,0
64	PYRENEES ATLANTIQUES	8,8
65	HAUTES PYRÉNÉES	8,0
66	PYRÉNÉES ORIENTALES	8,8
67	BAS RHIN	9,0
68	HAUT RHIN	9,0
69	RHÔNE	16,4
70	HAUTE SAONE	5,6
71	SAÔNE ET LOIRE	6,8
72	SARTHE	8,0
73	SAVOIE	6,8
74	HAUTE SAVOIE	5,0
75	PARIS	32,8
76	SEINE MARITIME	10,0
77	SEINE ET MARNE	9,8
78	YVELINES	16,8
79	DEUX SÈVRES	5,9
80	SOMME	6,5
81	TARN	7,0
82	TARN ET GARONNE	6,8
83	VAR	9,6
84	VAUCLUSE	7,0
85	VENDÉE	7,0
86	VIENNE	7,9
87	HAUTE VIENNE	6,0
88	VOSGES	6,0
89	YONNE	4,0
90	TERRITOIRE DE BELFORT	4,0
91	ESSONNE	6,7
92	HAUTS DE SEINE	8,0
93	SEINE ST DENIS	5,8
94	VAL DE MARNE	7,8
95	VAL D'OISE	7,8
97	GAUDELOUPE	3,0
97	MARTINIQUE	4,0
97	GUYANE	2,0
97	RÉUNION	9,0

TOTAL	387,1
--------------	-------

TOTAL GENERAL	755,9
----------------------	-------

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

4- LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Personnels de catégorie A	850,7 14%	946,3 16%
Personnels de catégorie B	70,0	142,2
Personnels de catégorie C	187,4	215,0
	593,3	589,10
FILIERE SCIENTIFIQUE		
Personnels de catégorie A	1 962,1 33%	2 278,4 38%
Personnels de catégorie B	1 592,0 370,1	1 843,7 434,7
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE		
Personnels de catégorie A	637,4 11%	635,2 11%
Personnels de catégorie B	32,4	36,1
Personnels de catégorie C	292,0	297,2
	313,0	301,9
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE		
Personnels de catégorie C	1 973,3 33%	1 938,7 33%
	1 973,3	1 938,7
CONTRACTUELS		
Toutes catégories	524,7 9%	153,9 3%
	524,7	153,9
TOTAL	5 948,2	5 952,5

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

REPARTITION PAR ETABLISSEMENT

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP
Bibliothèque publique d'information	220,9	217,1
Bibliothèque nationale de France	1 618,8	1 628,6
Centre national du livre	27,9	18,9
Centre des monuments nationaux	532,5	523,5
Musée et domaine de Versailles	541,7	528,7
Musée d'Orsay	428,9	420,5
Musée Guimet	118,9	123,8
Musées Rodin, Henner, Moreau	51,3	50,5
Ecole nationale supérieure des beaux arts	122,0	122,3
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	71,2	75,4
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	23,0	20,6
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	111,6	113,1
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	26,2	23,5
Ecoles d'architecture	1 610,0	1 614,6
Ecole du Louvre	54,4	50,5
Institut national du patrimoine	15,0	11,0
Centre national de la cinématographie	94,7	100,9
Institut national d'histoire de l'art	4,8	26,8
Fonds national d'art contemporain puis CNAP	29,7	26,8
Ecoles nationales d'art	244,7	255,4
TOTAL	5 948,2	5 952,5

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

5- SERVICES A COMPETENCE NATIONALE ET ASSIMILES

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Personnels de catégorie A	243,9 36,5	278,7 8% 37,1
Personnels de catégorie B	29,8	34,1
Personnels de catégorie C	177,6	207,50
FILIERE SCIENTIFIQUE		
Personnels de catégorie A	861,6 718,0	857,1 30% 711,5
Personnels de catégorie B	143,6	145,6
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE		
Personnels de catégorie A	751,8 58,8	750,2 26% 67,1
Personnels de catégorie B	409,9	411,1
Personnels de catégorie C	283,1	272,0
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE		
Personnels de catégorie C	943,4 943,4	880,2 33% 880,2
CONTRACTUELS		
Toutes catégories	89,7 89,7	96,2 3% 96,2
TOTAL	2 890,4	2 862,4

EFFECTIFS REELS PAR STRUCTURE

EVOLUTION DES SCN PAR SECTEUR 2000-2004

	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Effectifs au 30.09.2004 ETP	2004 / 2003
Patrimoine, monuments et domaines			
<i>Service national des travaux</i>	906,6 31%	964,9 34%	58,3 2%
<i>Mobilier national et Manufacture de Sèvres</i>	57,3	55,0	-2,3 -4%
<i>Autres services à compétence nationale</i>	515,4	509,2	-6,2 -1%
	333,9	400,7	66,8 20%
Archives	713,3 25%	700,8 24%	-12,5 0%
<i>Services à compétence nationale - archives nationales</i>	441,7	425,8	-15,9 -4%
<i>Services décentralisés - archives départementales</i>	271,6	275,0	3,4 1%
Musées	1 102,1 38%	1 026,3 36%	-75,8 -2%
<i>Services à compétence nationale</i>	1102,1	1026,3	-75,8 -7%
Livres et lecture	168,4 6%	170,4 6%	2,0 0%
<i>Services décentralisés - bibliothèques territoriales</i>	150,9	153,1	2,2 1%
<i>La joie par les livres</i>	17,5	17,3	-0,2 -1%
TOTAL	2 890,4	2 862,4	-28,0 -1%

COMPARAISON ENTRE EFFECTIFS BUDGETAIRES ET REELS 2003

LFI 2003 ETP	Effectifs au 31.12.2003 ETP	Ecart	Soit en %
--------------	--------------------------------	-------	-----------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Emplois de catégorie A	1 214	1 226,2	12,2	1,0%
Emplois de catégorie B	837	814,9	-22,1	-2,6%
Emplois de catégorie C	2 361	2 257,7	-103,3	-4,4%

FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)

Emplois de catégorie A	2 656	2 495,8	-160,2	-6,0%
Emplois de catégorie B	786	711,3	-74,7	-9,5%

ENSEIGNEMENT

Emplois de catégorie A	1 229	1 192,8	-36,2	-2,9%
------------------------	-------	---------	-------	-------

FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

Emplois de catégorie A	216	198,5	-17,5	-8,1%
Emplois de catégorie B	947	911,5	-35,5	-3,7%
Emplois de catégorie C	679	640,6	-38,4	-5,7%

FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

Emplois de catégorie C	3 085	2 974,2	-110,8	-3,6%
------------------------	-------	---------	--------	-------

TOTAL	14 010	13 423,6	-586,4	-4,2%
				vacance hors gels
				-1,4%
				vacance avec gels

La différence entre les emplois budgétaires inscrits en loi de finances et effectifs réels s'élève fin 2003 à 586,4 emplois. Ce chiffre comprend les 397 supports budgétaires SAPIN réservés et non encore occupés. La vacance d'emplois avec gels s'élève donc à 1,4%.

Les contractuels sont répartis dans la filière correspondant aux fonctions qu'ils occupent.

LFI 2004 ETP	Effectifs au 31.12.2004 ETP	Ecart	Soit en %
--------------	--------------------------------	-------	-----------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Emplois de catégorie A	1 241	1 453,7	212,7	17,1%
Emplois de catégorie B	843	688,6	-154,4	-18,3%
Emplois de catégorie C	2 292	2 181,0	-111,0	-4,8%

FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)

Emplois de catégorie A	2 639	2 509,9	-129,1	-4,9%
Emplois de catégorie B	786	734,3	-51,7	-6,6%

ENSEIGNEMENT

Emplois de catégorie A	1 200	1 169,2	-30,8	-2,6%
------------------------	-------	---------	-------	-------

FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

Emplois de catégorie A	220	196,1	-23,9	-10,9%
Emplois de catégorie B	956	907,6	-48,4	-5,1%
Emplois de catégorie C	673	630,2	-42,8	-6,4%

FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

Emplois de catégorie C	2 969	2 862,5	-106,5	-3,6%
------------------------	-------	---------	--------	-------

TOTAL	13 819	13 333,1	-485,9	-3,5%
				vacance hors gels
				-1,0%
				vacances avec gels

La différence entre les emplois budgétaires inscrits en loi de finances et effectifs réels s'élève fin 2004 à 485,9 emplois. Ce chiffre comprend les 345 supports budgétaires SAPIN réservés et non encore occupés. La vacance d'emplois avec gels s'élève donc à 1%.

Les contractuels sont répartis dans la filière correspondant aux fonctions qu'ils occupent.

VARIATION DES ECARTS ENTRE EFFECTIFS BUDGETAIRES ET REELS

	% écart 2003	% écart 2004	% écart 2004 / % écart 2003
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Emplois de catégorie A	1,0%	17,1%	17,1
Emplois de catégorie B	-2,6%	-18,3%	6,9
Emplois de catégorie C	-4,4%	-4,8%	1,1
FILIERE SCIENTIFIQUE (hors enseignement)			
Emplois de catégorie A	-6,0%	-4,9%	0,8
Emplois de catégorie B	-9,5%	-6,6%	0,7
ENSEIGNEMENT			
Emplois de catégorie A	-2,9%	-2,6%	0,9
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE			
Emplois de catégorie A	-8,1%	-10,9%	1,3
Emplois de catégorie B	-3,7%	-5,1%	1,4
Emplois de catégorie C	-5,7%	-6,4%	1,1
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE			
Emplois de catégorie C	-3,6%	-3,6%	1,0
TOTAL			
	-4,2%	-3,5%	0,8

EVOLUTION DES VACANCES D'EMPLOIS PAR FILIERE ET CATEGORIE

Nombre d'avis de vacances publiés

	2003	2004
FILIERE ADMINISTRATIVE	846	824
Emplois de catégorie A	188	241
Emplois de catégorie B	162	174
Emplois de catégorie C	496	409
FILIERE SCIENTIFIQUE	424	308
Emplois de catégorie A	263	232
Emplois de catégorie B	161	76
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	262	188
Emplois de catégorie A	29	27
Emplois de catégorie B	158	96
Emplois de catégorie C	75	65
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	389	256
Emplois de catégorie C	389	256
TOUTES FILIERES CONFONDUES	1921	1576

NB Ces données s'entendent hors avis de vacance des corps de bibliothèque.

EFFECTIFS DES AGENTS CONTRACTUELS INSCRITS SUR LE BUDGET DE L'ETAT

	Type de contrat	LFI 2003 ETP	REEL 31.12.2003 ETP	LFI 2004 ETP	REEL 31.12.2004 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Catégorie A	Contrats Cabinet et sur points Cabinet Contrats Règlement intérieur Contrats administratifs Contrats A1, A2 et A3 (ANIV) Contractuels photographes (2003)	635	722	625	719
Catégorie B	Contrats administratifs Techniciens de sécurité (2003)	168	177	154	174
Catégorie C	Contrats Berkani Contrats Cabinet et sur points Cabinet	17	20	16	20
FILIERE SCIENTIFIQUE					
Catégorie A	Contrats de recherche	2	0	2	0
ENSEIGNEMENT					
Catégorie A	Maîtres assistants associés Directeurs des écoles d'architecture Professeurs des écoles d'architecture Chefs de travaux pratiques Enseignants contractuels des ENA + Dir Villa Arson (2003)	104	251	88	228
		926	1170	885	1141

Les contrats cabinet sont en LFI en cat C et au réel en cat A.

Les emplois sur crédits

AGENTS NON TITULAIRES REMUNERES SUR CREDITS
au Ministère de la Culture et de la Communication
en 2003-2004

La typologie ci-dessous correspond aux définitions suivantes :

- OCCASIONNELS (OCC) : vacataires recrutés sur un besoin occasionnel (remplacement de congé maternité...), pour dix mois maximum ;
- PERMANENTS (PER) : vacataires recrutés sur un besoin permanent, travaillant plus de 70% de la durée légale du travail, soit plus de 106,17h par mois,
- PERMANENTS A TEMPS INCOMPLET (PTI) : vacataires recrutés sur un besoin permanent, travaillant moins de 106,17h par mois,
- SAISONNIERS (SAI) : vacataires recrutés sur un besoin saisonnier, pour six mois maximum.

RECENSEMENT DES VACATAIRES EN 2003

Nature de contrat	Nombre de vacataires recensés	Nombre de vacataires éligibles au plan SAPIN
OCCASIONNEL	1 863	34
PERMANENT	853	442
PERMANENT A TEMPS INCOMPLET	1 462	197
SAISONNIER	2 060	12
Total	6 238	685

RECENSEMENT DES VACATAIRES EN 2004

Nature de contrat	Nombre de vacataires recensés	Nombre de vacataires éligibles au plan SAPIN
OCCASIONNEL	2 241	29
PERMANENT	707	395
PERMANENT A TEMPS INCOMPLET	1 367	194
SAISONNIER	1 926	7
Total	6 241	625

Evolution du nombre de vacataires par type de structure et nature de contrat

	2003				TOTAL 2003	2004				TOTAL 2004	Evolution 2003-2004
	Occasionnels	Permanents	Permanents à temps incomplet	Saisonniers		Occasionnels	Permanents	Permanents à temps incomplet	Saisonniers		
AC	100	298	26	59	483	179	282	66	42	569	86
DRAC	221	32	31	86	370	197	16	39	74	326	-44
EP	1274	487	1289	1512	4562	1548	369	1163	1470	4550	-12
SCN	192	30	114	401	737	268	39	99	334	740	3
SDAP	76	6	2	2	86	49	1		6	56	-30
TOTAL	1863	853	1462	2060	6238	2241	707	1367	1926	6241	3

Evolution du nombre de vacataires sapinisables par type de structure et nature de contrat

	2003				TOTAL 2003	2004				TOTAL 2004	Evolution 2003-2004
	Occasionnels	Permanents	Permanents à temps incomplet	Saisonniers		Occasionnels	Permanents	Permanents à temps incomplet	Saisonniers		
AC	7	151	6		164	7	177	22		206	42
DRAC	3	18	6		27	2	7	5		14	-13
EP	22	251	172	11	456	17	197	162	3	379	-77
SCN	2	20	13	1	36	3	13	5	4	25	-11
SDAP		2			2		1			1	-1
TOTAL	34	442	197	12	685	29	395	194	7	625	-60

Répartition des vacataires en 2003 et 2004 par service et nature de contrat

	2003				Somme 2003	2004				Somme 2004	Evolution 2003-2004
	OCC	PER	PTI	SAI		OCC	PER	PTI	SAI		
BNF	104	136	265		505	73	132	248		453	-52
BPI		1	300		301			317		317	16
CMN	536	72	109	433	1150	519	48	89	521	1177	27
CNACGP	199		20	1	220	190		6	1	197	-23
CNC	46	4		7	57	53	2			55	-2
CNL	3	1	1		5	2	1	1		4	-1
CNSAD	1		5		6			3		3	-3
CNSMDP	33	4		3	40	21	3		11	35	-5
CNSML		3			3		4			4	1
ECOLE DU LOUVRE	19	1	1	27	48	22		2	29	53	5
ECOLES D'ARCHITEC TURES	84	32	102	17	235	90	52	88	54	284	49
ECOLES D'ART	72	14	19	21	126	28	8	29		65	-61
EPMQB	60	9	5	1	75	50	2	22		74	-1
GUIMET	34	1	47	50	132	52	2	34	32	120	-12
HENNER		2		6	8	2			5	7	-1
INHA	6				6	19				19	13
INP	1	10	7		18	8	4	5		17	-1
LOUVRE	7	125	280	400	812	36	74	232	452	794	-18
MOREAU	4	4	4	18	30	5	1	2	20	28	-2
ORSAY	26	24	17	60	127	77	19	30	83	209	82
RODIN	3	24	9		36	52			5	11	68
VERSAILLES	33	20	98	468	619	246	17	50	252	565	-54

Les flux

1- LES ENTREES NETTES

	RECRUTEMENT															Total des entrées nettes			
	Par voie de concours			Par voie de détachement			Sur contrat			Sur emploi réservé									
	2002 (2)	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2003	2004	2004	SAPIN	2002	2003	2004	
FILIERE ADMINISTRATIVE	52 20%	55 9%	47 12%	102 67%	39 51%	60 54%	60 61%	38 69%	35 85%	11 48%	26 18%	- 0%	35 34%	1 17%	61 49%	251 37%	167 19%	204 30%	
Personnels de catégorie A	10	6	12	43	11	8	52	27	32	-	-	-	11	-	12	105	55	64	
Personnels de catégorie B	20	5	9	7	5	16	7	8	2	-	13	-	11	-	25	47	29	32	
Personnels de catégorie C	22	44	26	52	23	36	1	3	1	11	13	-	13	1	24	99	83	88	
FILIERE SCIENTIFIQUE	59 23%	153 24%	133 34%	30 20%	25 32%	38 34%	38 39%	1 2%	2 5%	1 4%	1 0%	- 20%	1 41%	1 17%	32 26%	128 19%	222 25%	206 31%	
Personnels de catégorie A	44	81	108	24	23	24	38	1	2	1	1	-	1	27	-	20	107	133	154
Personnels de catégorie B	15	72	25	6	2	14	-	-	-	-	-	-	15	1	12	21	89	52	
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	81 31%	108 17%	24 6%	12 8%	6 8%	8 7%	0 0%	5 9%	3 7%	3 13%	- 0%	4 80%	10 10%	4 67%	12 10%	96 14%	133 15%	51 8%	
Personnels de catégorie A	8	8	-	-	1	1	-	-	-	1	-	-	-	1	3	9	9	5	
Personnels de catégorie B	30	36	10	4	5	5	-	5	3	1	-	3	2	1	9	35	51	28	
Personnels de catégorie C	43	64	14	8	-	2	-	-	-	1	-	1	8	2	-	52	73	18	
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	67 26%	318 50%	186 48%	9 6%	7 9%	6 5%	0 0%	11 20%	1 2%	8 35%	119 82%	- 0%	15 15%	- 0%	20 16%	203 30%	351 40%	213 32%	
Personnels de catégorie C	67	318	186	9	7	6	-	11	1	8	119	-	15	-	20	203	351	213	
TOTAL	259 100%	634 100%	390 100%	153 100%	77 100%	112 100%	98 100%	55 100%	41 100%	23 100%	145 100%	5 100%	102 100%	6 100%	125 100%	678 100%	873 100%	674 100%	

2- LES REINTEGRATIONS

	REINTEGRATION APRES												Total des réintégations			
	Congé de longue durée ou grave maladie			Disponibilité, détachement ou service national			Congé formation			Congé parental						
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	
FILIERE ADMINISTRATIVE	5 33%	11 41%	13 48%	30 32%	43 37%	27 27%	0 0%	6 50%	3 16%	10 32%	13 39%	6 19%	45 30%	73 39%	49 28%	
Personnels de catégorie A	2	5	5	6	15	13	-	1	1	-	2	1	8	23	20	
Personnels de catégorie B	2	1	3	6	3	3	-	1	1	-	1	1	3	10	6	
Personnels de catégorie C	3	4	7	21	22	11	-	4	1	10	10	4	34	40	23	
FILIERE SCIENTIFIQUE	0 0%	3 11%	1 4%	37 39%	34 29%	37 37%	0 0%	3 25%	10 53%	7 23%	7 21%	9 28%	44 30%	47 25%	57 32%	
Personnels de catégorie A	-	2	1	26	29	33	-	-	8	5	4	7	31	35	49	
Personnels de catégorie B	-	1	-	11	5	4	-	3	2	2	3	2	13	12	8	
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 7%	1 4%	1 4%	7 7%	11 9%	9 9%	1 13%	2 17%	- 0%	4 13%	1 3%	3 3%	13 9%	15 9%	13 8%	
Personnels de catégorie A	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	0	0	1	
Personnels de catégorie B	1	1	1	6	6	6	-	1	-	4	1	2	11	9	9	
Personnels de catégorie C	-	-	-	1	5	2	1	1	-	-	-	1	2	6	3	
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	9 60%	12 44%	12 44%	21 22%	29 25%	27 27%	7 88%	1 8%	6 32%	10 32%	12 36%	14 44%	47 32%	54 29%	59 33%	
Personnels de catégorie C	9	12	12	21	29	27	7	1	6	10	12	14	47	54	59	
TOTAL	15 100%	27 100%	27 100%	95 100%	117 100%	100 100%	8 100%	12 100%	19 100%	31 100%	33 100%	32 100%	149 100%	189 100%	178 100%	

(2) hors recrutements internes

3- LES SORTIES DEFINITIVES DES EFFECTIFS

	Retraite ou congé de fin d'activité			Décès			Licenciement			Démission			Radiation des cadres ou fin de contrat			Total des sorties définitives			
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	
FILIERE ADMINISTRATIVE	62 30%	69 34%	40 25%	7 25%	8 26%	4 13%	0 0%	0 0%	1 11%	1 8%	2 12%	1 20%	0 0%	62 94%	44 90%	70 27%	141 44%	90 36%	
Personnels de catégorie A	6 14	14 30%	5 36%	1 7%	-	1	-	-	-	-	-	-	-	17 2%	15 2%	7 26%	31 23%	21 30%	
Personnels de catégorie B	18 30%	10 36%	7 35%	1 53%	-	-	-	-	1	-	-	-	-	9 11	11 11%	20 19	19 18		
Personnels de catégorie C	38 31%	45 30%	28 36%	5 7%	8 35%	3 53%	-	-	1	-	2 8%	1 6%	1 20%	36 11%	18 11%	43 2%	91 2%	51 11%	
FILIERE SCIENTIFIQUE	63 31%	61 30%	58 36%	2 7%	11 35%	16 53%	0 0%	1 17%	0 0%	1 8%	1 6%	1 20%	1 11%	1 11%	1 2%	1 2%	67 2%	75 26%	76 30%
Personnels de catégorie A	60 60%	56 56%	47 47%	2 2%	10 10%	14 14%	-	-	-	1 1%	1 1%	1 1%	1 1%	-	-	64 1%	67 1%	62 14%	
Personnels de catégorie B	3 5	5 5%	11 11%	-	1 1%	2 2%	-	-	-	-	-	-	-	1 1%	1 1%	3 1%	8 1%	14 14%	
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	36 18%	32 16%	23 14%	2 32%	3 6%	3 10%	0 0%	2 33%	1 11%	1 54%	1 24%	0 0%	4 44%	0 0%	0 0%	0 0%	56 22%	40 12%	27 11%
Personnels de catégorie A	4 4	4 4%	2 2%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 1%	-	-	5 4	2 2%	
Personnels de catégorie B	19 19%	17 20%	11 24%	3 36%	1 32%	3 23%	-	-	1 100%	1 50%	1 78%	1 31%	1 59%	1 60%	1 44%	1 5%	29 8%	21 24%	15 20%
Personnels de catégorie C	13 13%	11 11%	10 10%	6 6%	1 1%	-	-	1 1%	-	1 1%	2 2%	-	2 2%	-	-	22 4%	15 62%	10 66%	
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	43 21%	40 20%	38 24%	10 36%	7 32%	1 23%	1 100%	3 100%	3 50%	7 78%	4 31%	10 59%	3 60%	4 44%	3 5%	4 8%	62 8%	66 24%	59 20%
Personnels de catégorie C	43 43%	40 40%	38 38%	10 10%	7 7%	1 1%	1 1%	3 3%	7 7%	4 4%	10 10%	3 3%	4 4%	3 4%	4 4%	4 4%	62 62%	66 66%	59 59%
TOTAL	204 100%	202 100%	159 100%	28 100%	31 100%	30 100%	1 100%	6 100%	9 100%	13 100%	17 100%	5 100%	9 100%	66 100%	49 100%	255 100%	322 100%	252 100%	

4- LES CONGES OU SORTIES PROVISOIRES DES EFFECTIFS

	Congé de longue durée ou grave maladie			Disponibilité ou congé sans traitement			Détachement hors du ministère			Congé formation			Congé parental			Total des sorties provisoires		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
FILIERE ADMINISTRATIVE	4 16%	10 24%	11 33%	12 19%	10 18%	16 22%	40 22%	24 22%	19 17%	3 19%	0 0%	1 6%	15 28%	10 36%	10 32%	74 22%	54 23%	57 21%
Personnels de catégorie A	-	3	2	8	-	8	25	10	5	-	-	-	-	1	1	33	14	16
Personnels de catégorie B	-	2	3	1	1	3	8	4	5	1	-	1	2	-	1	12	7	13
Personnels de catégorie C	4 16%	5 7%	6 9%	3 27%	9 18%	5 8%	7 16%	61 56%	61 54%	1 6%	1 20%	1 28%	15 28%	4 14%	2 6%	65 19%	79 33%	77 29%
FILIERE SCIENTIFIQUE	4 16%	3 7%	3 9%	17 27%	10 18%	6 8%	28 16%	61 56%	61 54%	1 6%	1 20%	1 28%	15 28%	4 14%	2 6%	65 19%	79 33%	77 29%
Personnels de catégorie A	4 4	1	2	13	9	3	26	41	55	1 1	1 4	12	3	1	1	56	55	65
Personnels de catégorie B	-	2	1	4	1	3	2	20	6	-	-	1	3	1	1	9	24	12
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	5 20%	7 17%	5 15%	12 19%	10 18%	11 15%	18 10%	21 19%	8 7%	0 0%	0 0%	2 11%	6 11%	1 4%	6 19%	41 12%	39 16%	32 12%
Personnels de catégorie A	1	-	-	1	1	2	2	2	3	-	-	-	-	-	-	1	4	3
Personnels de catégorie B	1	4	3	6	6	4	8	13	1	-	-	2	3	1	5	18	24	15
Personnels de catégorie C	3	3	2	5	3	5	8	6	4	-	-	3	-	-	-	19	12	11
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	12 48%	21 51%	14 42%	21 34%	25 45%	40 55%	93 52%	3 3%	25 22%	12 75%	4 80%	10 56%	17 32%	13 46%	13 42%	155 46%	66 28%	102 38%
Personnels de catégorie A	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-
Personnels de catégorie B	-	-	-	-	-	-	83	-	-	-	-	-	-	-	-	83	-	-
Personnels de catégorie C	12 48%	21 51%	14 42%	21 34%	25 45%	40 55%	-	3	25	12	4	10	17	13	13	62	66	###
TOTAL	25 100%	41 100%	33 100%	62 100%	55 100%	73 100%	179 100%	109 100%	113 100%	16 100%	5 100%	18 100%	53 100%	28 100%	31 100%	335 100%	238 100%	268 100%

5- TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX PAR FILIERE

	ENTREES / SORTIES NETTES						ENTREES / SORTIES PROVISOIRES											
	Recrutements			Sorties définitives			Solde			Réintégrations			Sorties provisoires			Solde		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Filière administrative	251	167	204	70	141	90	181	-26	-114	35	73	49	74	54	57	-39	-19	8
Filière scientifique	128	222	206	67	75	76	61	-147	-130	37	47	57	65	79	77	-28	32	20
Filière ouvrière et technique	96	133	51	56	40	27	40	-93	-24	9	15	13	41	39	32	-32	24	19
Filière accueil, surveillance et magasinage	203	351	213	62	66	59	141	-285	-154	47	54	59	155	66	102	-108	12	43
TOTAL	678	873	674	255	322	252	423	-551	-422	128	189	178	335	238	268	-207	49	90

6- TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX PAR CATEGORIE

	ENTREES / SORTIES NETTES						ENTREES / SORTIES PROVISOIRES											
	Recrutements			Sorties définitives			Solde			Réintégrations			Sorties provisoires			Solde		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Personnels de catégorie A	221 33%	197 23%	223 33%	76 30%	102 32%	85 34%	145 -	-95 -	-138 -	39 26%	58 31%	70 39%	103 31%	72 30%	87 32%	-64 -	14 -	17 -
Personnels de catégorie B	103 15%	169 19%	132 20%	52 20%	48 15%	47 19%	51 -	-121 -	-85 -	27 18%	31 16%	23 13%	122 36%	55 23%	40 15%	-95 -	24 -	17 -
Personnels de catégorie C	354 52%	507 58%	319 47%	127 50%	172 53%	120 48%	227 -	-335 -	-199 -	83 56%	100 53%	85 48%	110 33%	111 47%	141 53%	-27 -	11 -	56 -
TOTAL	678 100%	873 100%	674 100%	255 100%	322 100%	252 100%	423 -	-551 -	-422 -	149 100%	189 100%	178 100%	335 100%	238 100%	268 100%	-186 -	49 -	90 -

7- TOTAL DES MOUVEMENTS ENREGISTRES EN 2004 PAR FILIERE ET CATEGORIE

	Total des flux		
	nombre	entrées	sorties
Filière administrative	253 30%	147 28%	400 29%
Filière scientifique	263 31%	153 29%	416 30%
Filière ouvrière et technique	64 8%	59 11%	123 9%
Filière accueil, surveillance et magasinage	272 32%	161 31%	433 32%
TOTAL	852	520	1 372

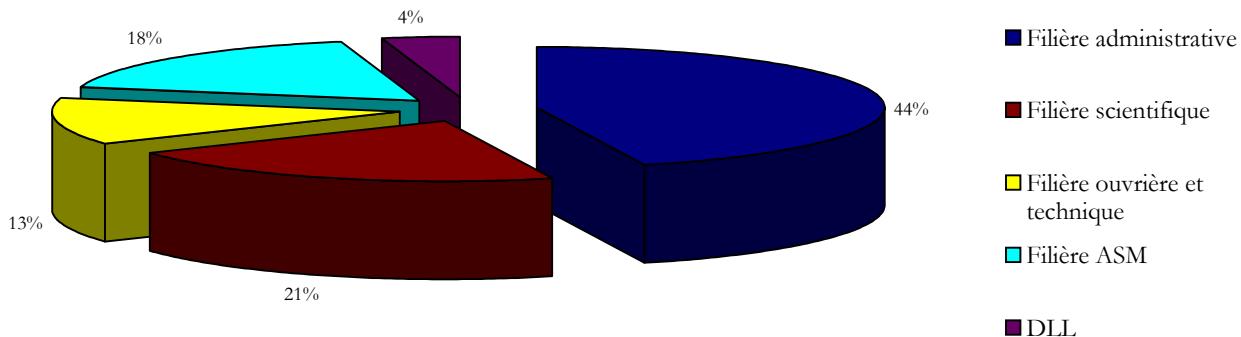
	Total des flux		
	nombre	entrées	sorties
Personnels de catégorie A	293 34%	172 33%	465 34%
Personnels de catégorie B	155 18%	87 17%	242 18%
Personnels de catégorie C	404 47%	261 50%	665 48%
TOTAL	852	520	1 372

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES

NOMBRE TOTAL DE FLUX FONCTIONNELS

	2000	2001	2002	2003	2004
personnels de catégorie A	104 38%	122 28%	110 24%	126 32%	155 39%
personnels de catégorie B	48 17%	80 18%	74 16%	85 22%	88 22%
personnels de catégorie C	125 45%	240 54%	273 60%	178 46%	156 39%
TOTAL	277 100%	442 100%	457 100%	389 100%	399 100%

FLUX FONCTIONNELS PAR FILIERE EN 2004



SOLDE NET DES MUTATIONS PAR STRUCTURE

	2000	2001	2002	2003	2004	Total sur la période 2000-2005
Administration centrale	0	-4	0	-16	-5	-25
Directions régionales des affaires culturelles & BMC	-14	10	-7	-9	-9	-29
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	5	-4	-3	4	2	4
Services à compétence nationale et assimilés	3	4	10	13	10	40
Etablissements publics	6	-6	0	18	3	21

SOLDE NET DES MUTATIONS PAR SITUATION GEOGRAPHIQUE

	2000	2001	2002	2003	2004	Total sur la période 2000-2005
Paris	-8	-21	-40	-37	-18	-124
Ile de France	-2	-12	-11	9	-2	-18
Hors Ile de France	10	33	51	28	20	142

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

1- FILIERE ADMINISTRATIVE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE									
Administration centrale	10	18	65	31	17	41	43	21	22
Directions régionales des affaires culturelles	12	4	34	17	5	11	16	5	14
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	-	2	20	-	1	3	-	1	9
Services à compétence nationale et assimilés	1	1	11	2	5	10	2	3	7
Etablissements publics	5	7	23	7	3	15	4	10	22
STRUCTURES D'ACCUEIL									
Administration centrale	15	15	61	30	15	30	39	16	19
Directions régionales des affaires culturelles	6	5	31	10	6	14	14	7	14
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	-	4	17	-	1	9	-	1	14
Services à compétence nationale et assimilés	4	1	15	4	4	11	7	1	8
Etablissements publics	3	7	29	13	5	16	5	15	19
SOLDE NET / STRUCTURE									
Administration centrale	5	-2	-3	-4	-1	-14	-2	-11	-12
Directions régionales des affaires culturelles	-6	-8	1	-3	-7	-3	1	3	0
Services départementaux d'architecture et du pat.	-	-1	2	-3	-	6	-	-	5
Services à compétence nationale et assimilés	3	7	0	4	2	2	-1	1	4
Etablissements publics	-2	4	0	6	6	9	2	1	3

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART									
Paris	20	25	91	41	27	60	47	31	49
Ile de France	-	-	16	1	2	7	2	-	5
Hors Ile de France	8	7	47	15	2	13	16	6	23
LIEUX D'ARRIVEE									
Paris	19	20	93	44	22	46	53	24	36
Ile de France	-	3	5	2	3	12	3	2	8
Hors Ile de France	9	9	56	11	6	22	9	11	33
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE									
Paris	-1	-4	-5	2	3	-16	-5	-14	-13
Ile de France	-	-8	3	-11	1	7	1	2	3
Hors Ile de France	1	12	2	9	-4	4	9	8	10

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

2- FILIERE SCIENTIFIQUE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE									
Administration centrale	6	7	-	11	2	-	16	2	-
Directions régionales des affaires culturelles	29	2	-	33	9	-	29	4	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	13	-	-	-	1	-	8	1	-
Services à compétence nationale et assimilés	13	1	-	6	2	-	5	4	-
Etablissements publics	12	2	-	2	1	-	10	6	-
STRUCTURES D'ACCUEIL									
Administration centrale	18	4	-	12	2	-	25	2	-
Directions régionales des affaires culturelles	28	6	-	28	9	-	20	4	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	10	-	-	-	-	-	8	0	-
Services à compétence nationale et assimilés	14	-	-	4	-	-	3	3	-
Etablissements publics	14	2	-	8	4	-	13	8	-
SOLDE NET / STRUCTURE									
<i>Administration centrale</i>	<i>12</i>	<i>9</i>	<i>-3</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>9</i>	<i>2</i>	<i>-</i>
<i>Directions régionales des affaires culturelles</i>	<i>-1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>-5</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>9</i>	<i>4</i>	<i>-9</i>
<i>Services départementaux d'architecture et du pat.</i>	<i>-3</i>	<i>-3</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>-1</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>-1</i>
<i>Services à compétence nationale et assimilés</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-2</i>	<i>-2</i>	<i>-4</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>-3</i>
<i>Etablissements publics</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>-</i>

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART									
Paris	29	8	-	19	3	-	25	7	-
Ile de France	5	1	-	3	2	-	7	2	-
Hors Ile de France	50	12	-	30	10	-	34	8	-
LIEUX D'ARRIVEE									
Paris	31	3	-	22	3	-	34	11	-
Ile de France	9	-	-	4	1	-	2	0	-
Hors Ile de France	44	9	-	26	11	-	30	6	-
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE									
<i>Paris</i>	<i>2</i>	<i>-3</i>	<i>-5</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>9</i>	<i>13</i>	<i>-4</i>
<i>Ile de France</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>-1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-5</i>	<i>-7</i>	<i>-2</i>
<i>Hors Ile de France</i>	<i>-6</i>	<i>-9</i>	<i>-3</i>	<i>-4</i>	<i>-1</i>	<i>-</i>	<i>-4</i>	<i>-6</i>	<i>-2</i>

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

3- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE									
Administration centrale	1	5	1	-	2	1	-	-	2
Directions régionales des affaires culturelles	3	3	-	2	5	3	4	6	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	-	4	-	3	8	-	4	12	-
Services à compétence nationale et assimilés	3	6	4	-	9	-	-	6	6
Etablissements publics	2	12	10	-	13	3	1	6	3
STRUCTURES D'ACCUEIL									
Administration centrale	3	5	2	-	-	-	-	-	-
Directions régionales des affaires culturelles	1	1	2	2	5	1	3	5	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	1	4	-	3	7	-	4	10	-
Services à compétence nationale et assimilés	1	5	5	-	14	12	-	5	9
Etablissements publics	-	15	6	-	11	4	2	10	2
SOLDE NET / STRUCTURE									
<i>Administration centrale</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-3</i>	<i>-2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-2</i>
<i>Directions régionales des affaires culturelles</i>	<i>-2</i>	<i>-2</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>-2</i>	<i>-2</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-2</i>
<i>Services départementaux d'architecture et du pat.</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>-</i>	<i>-2</i>	<i>-</i>
<i>Services à compétence nationale et assimilés</i>	<i>-2</i>	<i>-1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>17</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
<i>Etablissements publics</i>	<i>-2</i>	<i>-3</i>	<i>-4</i>	<i>-</i>	<i>-1</i>	<i>-2</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART									
Paris	-	22	9	-	21	11	2	12	6
Ile de France	-	3	4	-	7	5	1	4	5
Hors Ile de France	-	5	1	5	9	1	6	14	-
LIEUX D'ARRIVEE									
Paris	-	17	4	1	15	5	4	13	3
Ile de France	-	5	5	-	9	8	-	4	5
Hors Ile de France	-	8	5	4	13	4	5	13	3
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE									
<i>Paris</i>	<i>-</i>	<i>-10</i>	<i>-5</i>	<i>1</i>	<i>-11</i>	<i>-6</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>-3</i>
<i>Ile de France</i>	<i>-</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>5</i>	<i>3</i>	<i>-1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Hors Ile de France</i>	<i>-</i>	<i>7</i>	<i>4</i>	<i>-1</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>3</i>

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES

- détail par filière -

4- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE									
Services à compétence nationale et assimilés - musées	-	-	36	-	-	22	-	-	25
Services à compétence nationale et assimilés - autres	-	-	8	-	-	34	-	-	12
Etablissements publics - musées	-	-	32	-	-	19	-	-	17
Etablissements publics -autres	-	-	29	-	-	16	-	-	17
STRUCTURES D'ACCUEIL									
Services à compétence nationale et assimilés - musées	-	-	36	-	-	36	-	-	29
Services à compétence nationale et assimilés - autres	-	-	10	-	-	18	-	-	14
Etablissements publics - musées	-	-	24	-	-	17	-	-	10
Etablissements publics - autres	-	-	35	-	-	20	-	-	18
SOLDE NET / STRUCTURE									
Services à compétence nationale et assimilés - musées	-	-	0	-	-	14	-	-	4
Services à compétence nationale et assimilés - autres	-	-	2	-	-16	-16	-	-	2
Etablissements publics - musées	-	-	-8	-	-2	-2	-	-	-7
Etablissements publics - autres	-	-	6	-	4	4	-	-	1

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART									
Paris	-	-	74	-	-	63	-	-	37
Ile de France	-	-	28	-	-	20	-	-	19
Hors Ile de France	-	-	3	-	-	11	-	-	15
LIEUX D'ARRIVEE									
Paris	-	-	51	-	-	50	-	-	24
Ile de France	-	-	19	-	-	17	-	-	18
Hors Ile de France	-	-	35	-	-	27	-	-	29
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE									
Paris	-	-	-23	-	-	-13	-	-	-13
Ile de France	-	-	-9	-	-3	-3	-	-	-1
Hors Ile de France	-	-	32	-	16	16	-	-	14

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

5- DLL

FLUX FONCTIONNELS

	2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE						
Services à compétence nationale et assimilés - musées						
BMC & DRAC	9			8		
Etablissements publics -autres	3	2		5	1	
STRUCTURES D'ACCUEIL						
Services à compétence nationale et assimilés - musées						
BMC & DRAC	8	2		9	1	
Etablissements publics - autres	4			3		
SOLDE NET / STRUCTURE						
Services à compétence nationale et assimilés - musées		<i>0</i>			<i>1</i>	
BMC & DRAC	-	-	-	1	-	-
		<i>1</i>			<i>2</i>	
Etablissements publics - autres	-1				-3	
	1	-2	-	-2	-1	-

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2003			2004		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART						
Paris	6	2		9	1	
Ile de France						
Hors Ile de France	6			4		
LIEUX D'ARRIVEE						
Paris	6	2		5	1	
Ile de France				1		
Hors Ile de France	6			7		
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE						
Paris		<i>0</i>			<i>-4</i>	
Ile de France	-	-	-	-4	-	-
		<i>0</i>			<i>1</i>	
Hors Ile de France	-	-	-	1	-	-
		<i>0</i>			<i>3</i>	
	-	-	-	3	-	-

Les concours et examens professionnels

1- EN CATEGORIE A

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE ADMINISTRATIVE	54	173		155		54		37	
<i>Concours externe</i>									
Conseiller technique des services sociaux	1	3		3		1		0	
		0	3	0	3	0	1	0	0
<i>Concours exceptionnel</i>									
Inspecteur et conseiller de la création Action Culturelle	6	15		12		6		6	
		9	6	6	6	4	2	2	4
Inspecteur et conseiller de la création Arts plastiques	11	22		21		11		10	
		9	13	8	13	4	7	6	4
Inspecteur et conseiller de la création Cinéma et audiovisuel	6	14		12		6		6	
		7	7	5	7	4	2	1	5
Inspecteur et conseiller de la création Danse	3	12		10		3		3	
		10	2	8	2	2	1	3	0
Inspecteur et conseiller de la création Livre	2	4		4		2		2	
		1	3	1	3	1	1	0	2
Inspecteur et conseiller de la création Musique	6	13		10		6		3	
		9	4	7	3	4	2	2	1
Inspecteur et conseiller de la création Théâtre	9	19		14		9		5	
		11	8	9	5	5	4	4	1
<i>Concours interne réservé</i>									
Attaché d'administration centrale	10	71		69		10		2	
		17	54	17	52	1	9	0	2

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE SCIENTIFIQUE	136	1 969		1 840		130		103	
<i>Concours externes</i>									
Assistant ingénieur Analyse Organique	1	23		23		1		2	
		11	12	11	12	0	1	1	1
Assistant ingénieur Graphitisation	1	1		1		0		0	
		0	1	0	1	0	0	0	0
Assistant ingénieur Numérisation	1	29		0		1		2	
		13	16	0	0	1	0	2	0
Assistant ingénieur Science Matériaux	1	3		0		1		1	
		1	2	0	0	1	0	0	1
Ingénieur d'études Archéologie	4	159		159		4		2	
		56	103	56	103	3	1	1	1
Ingénieur d'études Recherche architecture	1	28		28		1		1	
		13	15	13	15	0	1	0	1
Ingénieur d'études Sciences matériaux	1	18		18		1		2	
		8	10	8	10	1	0	0	2
Ingénieurs d'études Microbiologie	1	3		3		1		0	
		2	1	2	1	1	0	0	0
Ingénieur de recherche spécialité 1 discipline 2 profil 1	1	20		20		2		2	
		11	9	11	9	1	1	1	1
Ingénieur de recherche spécialité 1 discipline 2 profil 2	1	17		17		0		0	
		5	12	5	12	0	0	0	0
Ingénieur de recherche spécialité 2 discipline 2	1	79		79		1		3	
		37	42	37	42	1	0	1	2

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2003 PAR CATEGORIE ET FILIERE

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
Professeur des écoles d'architecture	7	26	2	26	2	4	0	2	1
Maître assistant des écoles d'architecture	23	24 875 610	2 875 265	24 875 610	2 875 265	4 23 17	0 6	2 23 17	1 6
<i>Concours internes</i>									
Assistant ingénieur spécialité 1	1	11 6 23	5 5 0	11 6 0	5 5 0	1 0 0	1 1 1	2 1 1	1 3 3
Assistant ingénieur spécialité 2	1	14 28	9 12	0 16	0 12	0 1	0 0	1 1	3 3
Ingénieur d'études spécialité 1	1	16 25	12 9	16 16	12 9	1 1	0 1	0 5	3 1
Ingénieur d'études spécialité 2	2	16 25	9 9	16 16	9 9	1 1	1 1	5 6	2 1
Ingénieur d'études spécialité 3	1	8 4	4 4	8 4	4 4	1 1	0 0	2 2	0 0
Ingénieur de recherche spécialité 1	1	12 8	4 4	12 8	4 4	1 1	0 0	3 3	3 0
Ingénieur de recherche spécialité 2	1	8 18	4 4	8 18	4 4	1 3	0 1	1 1	3 2
Professeur des écoles d'architecture	5	14 238	4 39	14 199	4 39	3 17	1 5	0 17	1 5
Maître assistant des écoles d'architecture	23	199 238	39	199 199	39	22 17	5	22 17	5
<i>Concours internes réservés</i>									
Assistant ingénieur spécialité 1	2	5 1	4 4	5 1	4 4	2 0	2 2	0 0	2 2
Assistant ingénieur spécialité 2	1	4 1	3 3	4 1	3 3	1 0	1 1	0 0	1 1
Ingénieur d'études spécialité 1 discipline 1	2	19 5	19 14	19 5	19 14	3 0	3 3	2 2	9 7
Ingénieur d'études spécialité 1 discipline 2	1	2 2	0 0	2 2	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Ingénieur d'études spécialité 2 discipline 1	3	8 4	8 4	8 4	8 4	3 2	3 1	1 1	2 1
Ingénieur d'études spécialité 2 discipline 2	3	9 3	9 6	9 3	9 6	3 1	3 2	1 1	1 0
Ingénieur d'études spécialité 3	1	8 3	8 5	8 3	8 5	1 0	1 1	0 0	1 1
CED	26	71	0	0	0	26	26	0	0
Documentation archives	26	8 22	63 19	8 19	63 16	10 6	16	10 6	1 1
CED	6	3	19	3	16	1	5	0	1
Régie d'œuvres									
<i>Examens professionnels</i>									
Ingénieur de recherche hors classe au titre de 2002	4	31 19	12	31 19	12	4 2	2 2	0 0	0 0
CED principal au titre de 2002	7	138 32	106	138 32	106	7 3	4	0 0	0 0

Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
	H	F	H	F	H	F	H	F

FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	7	50 26 24	33 15 18	7 3 4	6 2 4
<i>Concours externes</i>					
CTA	1	6 1 5	3 1 2	1 0 1	1 0 1
Minéraux et matériaux					
CTA	1	18 5 13	13 2 11	1 0 1	2 0 2
Présentation collections					
<i>Concours internes</i>					
CTA	2	10 8 2	8 6 2	2 2 0	1 0 1
Céramique					
CTA	1	12 9 3	5 3 2	1 0 1	1 1 0
Présentation collections					
<i>Concours interne réservé</i>					
CTA	2	4 3 1	4 3 1	2 1 1	1 1 0
Audiovisuel					
TOTAL GENERAL POUR LA CATEGORIE A	197	2 192 1 252 940	2 028 1 193 835	191 102 89	146 79 67

Les concours de la filière administrative de catégorie A qui ne sont pas organisés par le Ministère de la culture (IRIA et ENA) ne figurent pas sur ce document.

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2003 PAR CATEGORIE ET FILIERE

2- EN CATEGORIE B

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE ADMINISTRATIVE	21	35	136	32	133	3	21	2	11
<i>Concours interne réservé</i>									
Secrétaire administratif	15	13	65	10	62	0	15	2	11
<i>Examens professionnels</i>									
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe exceptionnelle au titre de 2003	4	15	51	15	51	1	4	0	0
Secrétaire administratif d'administration centrale classe exceptionnelle au titre de 2003	2	7	20	7	20	2	2	0	0
FILIERE SCIENTIFIQUE	23	120	300	87	188	6	21	13	18
<i>Concours externes</i>									
Technicien de recherche Archéologie	2	64	162	43	96	2	2	7	9
Technicien de recherche Sciences des matériaux	1	6	16	6	6	1	1	0	0
Technicien de recherche Informatique documentaire	1	27	64	15	35	1	1	0	2
<i>Concours internes</i>									
Techniciens de recherche spécialité 1	1	4	10	4	10	0	1	2	0
Techniciens de recherche spécialité 1	1	14	16	14	16	1	1	3	0
<i>Concours internes réservés</i>									
Techniciens de recherche spécialité 1	1	0	1	0	1	0	1	0	0
Techniciens de recherche spécialité 1	1	2	2	2	2	1	1	1	1
Secrétaire de documentation	15	29	3	22	13	0	13	0	0

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2003 PAR CATEGORIE ET FILIERE

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	43	1 041		800		36		13	
<i>Concours externes</i>									
Technicien d'art	1	1		1		0		0	
Encadreur		0	1	0	1	0	0	0	0
Technicien d'art	1	1		1		1		0	
Marbrier		1	0	1	0	1	0	0	0
Technicien d'art	1	2		2		1		0	
Rentreleur en tapis		1	1	1	1	1	0	0	0
Technicien d'art	3	6		6		3		0	
Rentreleur en tapisserie		0	6	0	6	0	3	0	0
Technicien d'art	1	2		2		0		0	
Lustrier		0	2	0	2	0	0	0	0
Technicien des services culturels	8	468		339		8		6	
option surveillance		231	237	130	209	4	4	2	4
<i>Concours internes</i>									
Technicien d'art	1	1		1		1		0	
Encadreur		1	0	1	0	1	0	0	0
Technicien d'art	1	2		2		0		0	
Marbrier		2	0	2	0	0	0	0	0
Technicien d'art	2	4		2		2		1	
Métallier		4	0	2	0	2	0	1	0
Technicien des services culturels	8	410		328		8		6	
option surveillance		239	171	168	160	3	5	2	4
<i>Concours internes réservés</i>									
Technicien des services culturels	7	7		7		3		0	
		2	5	2	5	1	2	0	0
<i>Examens professionnels</i>									
Technicien d'art	6	80		71		6		0	
classe exceptionnelle au titre de 2002		55	25	48	23	2	4	0	0
Technicien des services culturels	3	57		38		3		0	
classe exceptionnelle au titre de 2002		40	17	30	8	2	1	0	0
TOTAL GENERAL POUR LA CATEGORIE B	87	1 477		1 121		78		42	
		731	746	504	617	26	52	20	22

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2003 PAR CATEGORIE ET FILIERE

3- EN CATEGORIE C

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE ADMINISTRATIVE	49	690		376		49		30	
<i>Concours externe</i>									
Adjoint administratif Bâtiment de France	17	269		70		17		5	
112	157	25	45	8	9	2	3		
<i>Concours interne</i>									
Adjoint administratif	17	364		257		17		15	
60	304	40	217	0	17	2	13		
<i>Concours interne réservé</i>									
Adjoint administratif	15	57		49		15		10	
15	42	12	37	4	11	2	8		
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	20	56		47		19		8	
<i>Concours externes</i>									
Maître ouvrier Aménagement et finition	2	8		3		3		0	
8	0	3	0	3	0	0	0		
Maître ouvrier Imprimerie	2	4		3		2		1	
3	1	2	1	2	0	0	1		
Maître ouvrier Installation sanitaires	2	5		5		2		2	
5	0	5	0	2	0	2	0		
Maître ouvrier Marbre	2	3		2		2		0	
2	1	1	1	1	1	0	0		
<i>Concours internes</i>									
Maître ouvrier Aménagement et finition	2	2		0		0		0	
2	0	0	0	0	0	0	0		
Maître ouvrier Imprimerie	2	2		2		2		0	
2	0	2	0	2	0	0	0		
Maître ouvrier Installation sanitaires	1	1		1		1		0	
1	0	1	0	1	0	1	0		
Maître ouvrier Marbre	1	1		1		1		0	
1	0	1	0	1	0	1	0		
<i>Examen professionnel</i>									
Conducteur automobile	6	30		30		6		5	
29	1	29	1	5	1	5	0		
TOTAL GENERAL POUR LA CATEGORIE C	69	746		423		68		38	
		240	506	121	302	29	39	13	25

1- EN CATEGORIE A

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE ADMINISTRATIVE	39	192		188		40		9	
<i>Concours externes</i>									
Inspecteur et conseiller de la création Danse	1	5		5		1		0	
		2	3	2	3	1	0	0	0
Inspecteur et conseiller de la création Théâtre	1	7		7		1		2	
		3	4	3	4	0	1	2	0
<i>Concours exceptionnels</i>									
Inspecteur et conseiller de la création Action Culturelle	5	23		23		5		2	
		9	14	9	14	1	4	1	1
Inspecteur et conseiller de la création Arts plastiques	3	10		10		3		2	
		7	3	7	3	2	1	2	0
Inspecteur et conseiller de la création Cinéma et audiovisuel	2	9		9		2		0	
		5	4	5	4	2	0	0	0
Inspecteur et conseiller de la création Danse	2	9		9		1		0	
		6	3	6	3	1	0	0	0
Inspecteur et conseiller de la création Livre	1	2		2		2		0	
		0	2	0	2	0	2	0	0
Inspecteur et conseiller de la création Musique	3	10		10		3		0	
		5	5	5	5	1	2	0	0
Inspecteur et conseiller de la création Théâtre	4	11		11		4		1	
		7	4	7	4	2	2	1	0
<i>Concours internes</i>									
Inspecteur et conseiller de la création Arts plastiques	1	3		3		1		0	
		1	2	1	2	1	0	0	0
Inspecteur et conseiller de la création Musique	1	7		7		1		0	
		4	3	4	3	0	1	0	0
<i>Concours interne réservé</i>									
Attaché d'administration Services déconcentrés	10	52		52		10		2	
		18	34	18	34	5	5	1	1
<i>Examen professionnel</i>									
Attaché d'administration principal Services déconcentrés au titre de 2004	5	44		40		6		0	
		23	21	19	21	2	4	0	0

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2004 PAR CATEGORIE ET FILIERE

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE SCIENTIFIQUE	79	2 481		1 781		71		52	
<i>Concours externes</i>									
Professeur des écoles d'architecture	5	34		17		4		2	
		32	2	16	1	3	1	2	0
Maître assistant des écoles d'architecture	15	568		565		19		16	
		377	191	374	191	12	7	9	7
<i>Concours externes réservés</i>									
CED		1 096		376		4		6	
Documentation ouvert en 2003	7 au total pour les trois spécialités			67	309	1	3	0	6
CED				108		3		4	
Archives ouvert en 2003		234	862	34	74	3	0	2	2
CED				66		0		2	2
Régie d'oeuvres ouvert en 2003				8	58	0	0	0	2
<i>Concours internes</i>									
Professeur des écoles d'architecture	3	6		2		2		0	
		1	5	0	2	0	2	0	0
Maître assistant des écoles d'architecture	13	133		133		9		10	
		111	22	111	22	8	1	8	2
<i>Concours internes réservés</i>									
CED		277		141		3		3	
Documentation ouvert en 2003	7 au total pour les trois spécialités			42	99	3	0	1	2
CED				41		2		1	1
Archives ouvert en 2003		81	196	17	24	1	1	0	1
CED				25		2		2	1
Régie d'oeuvres ouvert en 2003				7	18	0	2	1	1
CED trois options	7	59		55		7		6	
		9	50	7	48	1	6	0	6
<i>Examens professionnels</i>									
CED principal au titre de 2003	10	167		126		10		0	
		42	125	16	110	4	6	0	0
CED principal au titre de 2004	12	141		126		6		0	
		37	104	33	93	3	3	0	0
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	4	2		2		1		0	
<i>Concours interne réservé</i>									
CTA Textile	1	1		1		1		0	
		0	1	0	1	0	1	0	0
CTA Présentation collections	2	1		1		0		0	
		1	0	1	0	0	0	0	0
CTA Papier	1	0		0		0		0	
		0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL POUR LA CATEGORIE A	122	2 675		1 971		112		61	
		1 015	1 660	819	1 152	57	55	30	31

148 *Les concours de la filière administrative de catégorie A qui ne sont pas organisés par le Ministère de la culture (IRIA et ENA) ne figurent pas sur ce document.*

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2004 PAR CATEGORIE ET FILIERE

2- EN CATEGORIE B

	Postes ouverts	Inscris		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE ADMINISTRATIVE	36	737		541		30		10	
<i>Concours interne</i>		161	576	110	431	9	21	3	7
Secrétaire administratif	15	613		433		15		10	
		128	485	83	350	5	10	3	7
<i>Concours interne réservé</i>									
Secrétaire administratif	15	41		39		9		0	
		7	34	6	33	1	8	0	0
<i>Examen professionnel</i>									
Secrétaire administratif classe exceptionnelle au titre de 2004	6	83		69		6		0	
		26	57	21	48	3	3	0	0
FILIERE SCIENTIFIQUE	17	102		74		10		0	
<i>Concours interne réservé</i>		33	69	19	55	2	8	0	0
Secrétaire de documentation	13	12		11		6		0	
		3	9	3	8	2	4	0	0
<i>Examens professionnels</i>									
Secrétaire de documentation classe exceptionnelle au titre de 2002	2	38		22		2		0	
		13	25	3	19	0	2	0	0
Secrétaire de documentation classe exceptionnelle au titre de 2003	2	52		41		2		0	
		17	35	13	28	0	2	0	0
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	37	242		209		29		3	
<i>Concours externes</i>		181	61	160	49	22	7	2	1
Technicien des services culturels option maintenance et Bâtiments de France système énergétiques	3 au total pour les trois options	3		3		0		0	
		2	1	2	1	0	0	0	0
Technicien des services culturels option maintenance et Bâtiments de France installations électriques		11		11		1		0	
		11	0	11	0	1	0	0	0
Technicien des services culturels option maintenance et Bâtiments de France fermetures		1		1		0		0	
		1	0	1	0	0	0	0	0
<i>Concours internes</i>									
Technicien des services culturels option maintenance et Bâtiments de France système énergétiques	3 au total pour les trois options	4		4		1		0	
		3	1	3	1	1	0	0	0
Technicien des services culturels option maintenance et Bâtiments de France installations électriques		16		16		1		1	
		15	1	15	1	1	0	1	0
Technicien des services culturels option maintenance et Bâtiments de France fermetures		10		10		2		1	
		9	1	9	1	2	0	1	0

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2004 PAR CATEGORIE ET FILIERE

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
<i>Concours internes réservés</i>									
Technicien des services culturels	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments de France		1	0	0	0	0	0	0	0
Technicien des services culturels	3	5	0	5	0	2	0	0	0
Maintenance		5	0	9	0	6	1	0	0
Technicien des services culturels	3	9	0	5	4	3	3	0	1
Accueil et surveillance		5	4	5	4	3	3	0	1
Technicien d'art Bois	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Ebéniste		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Bois	1	1	0	1	0	0	0	0	0
Menuisier en sièges		1	0	1	0	0	0	0	0
Technicien d'art Bois	1	1	0	1	0	1	0	0	0
Créateur prototypes mobilier	1	1	0	1	0	1	0	0	0
Technicien d'art Textile	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Tapissier garniture		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Textile	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Tapissier décoration		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Papier	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Relieur		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Papier	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Monteur en dessin		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Audiovisuel	2	5	2	3	2	3	1	0	0
Photographe		3	2	3	2	3	1	0	0
Technicien d'art Végétaux	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Jardinier		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Présentation collections	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Peintre-décorateur		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Présentation collections	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Eclairagiste		0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien d'art Présentation collections	1	3	0	3	0	2	0	0	0
IMOA Documents		3	0	3	0	2	0	0	0
Technicien d'art Présentation collections	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Encadreur-doreur		0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Examens professionnels</i>									
Technicien des services culturels	3	57		38		3		0	
classe exceptionnelle au titre de 2003		40	17	30	8	2	1	0	0
Technicien des services culturels	4	61		53		4		0	
classe exceptionnelle au titre de 2004		45	16	38	15	3	1	0	0
Technicien d'art Audiovisuel		5	0	5	0	0	0	0	0
classe exceptionnelle au titre de 2004		5	0	5	0	0	0	0	0
Technicien d'art Bois		5	0	5	0	0	0	0	0
classe exceptionnelle au titre de 2004		5	0	5	0	0	0	0	0
Technicien d'art Céramique		4	0	4	0	1	0	0	0
classe exceptionnelle au titre de 2004		2	2	2	2	1	0	0	0
Technicien d'art Minéraux métal		1	0	1	0	0	0	0	0
classe exceptionnelle au titre de 2004		1	0	1	0	0	0	0	0
Technicien d'art Papier	2 au total pour les huit spécialités	12		11		0		0	
classe exceptionnelle au titre de 2004		4	8	4	7	0	0	0	0
Technicien d'art Présentation collections		10		9		0		0	
classe exceptionnelle au titre de 2004		9	1	8	1	0	0	0	0
Technicien d'art Textile		11		8		1		0	
classe exceptionnelle au titre de 2004		4	7	2	6	0	1	0	0
Technicien d'art Végétaux		6		6		0		0	
classe exceptionnelle au titre de 2004		6	0	6	0	0	0	0	0

**TOTAL GENERAL
POUR LA CATEGORIE B**

90

1 081

375

706

289

824

535

69

33

36

5

13

5

8

8

CONCOURS ET EXAMENS OUVERTS EN 2004 PAR CATEGORIE ET FILIERE

3- EN CATEGORIE C

	Postes ouverts	Inscrits		Présents		Admis liste principale		Admis liste complémentaire	
		H	F	H	F	H	F	H	F
FILIERE ADMINISTRATIVE	43	462		388		43		36	
<i>Concours interne</i>									
Adjoint administratif	23	407		336		23		24	
<i>Concours interne réservé</i>									
Adjoint administratif	20	55		52		20		12	
		17	38	16	36	5	15	2	10
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	13	36	6	27	3	10	2	1	0
<i>Concours externes</i>									
Maître-ouvrier	1	4		3		2		0	
Aménagement finition		4	0	3	0	2	0	0	0
Maître-ouvrier	2	12		9		3		1	
Electricité		12	0	9	0	3	0	1	0
Maître-ouvrier	1	5		3		0		0	
IMOA		3	2	2	1	0	0	0	0
Maître-ouvrier	1	2		1		1		0	
Lingère		0	2	0	1	0	1	0	0
<i>Concours internes</i>									
Maître-ouvrier	2	5		5		2		0	
Aménagement finition		5	0	5	0	2	0	0	0
Maître-ouvrier	1	0		0		0		0	
Electricité		0	0	0	0	0	0	0	0
Maître-ouvrier	2	4		2		0		0	
IMOA		3	1	2	0	0	0	0	0
<i>Concours internes réservés</i>									
Maître-ouvrier	2	3		3		1		0	
Jardinier		3	0	3	0	1	0	0	0
Maître-ouvrier	1	1		1		1		0	
Relieur		0	1	0	1	0	1	0	0
TOTAL GENERAL POUR LA CATEGORIE C	56	498		415		53		37	
		123	375	100	315	20	33	8	29

Résultats du concours SAPIN pour l'année 2003

Emplois ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Admissibles	Admis	dont : nombre contractuels article 4 de la loi du 11 janvier 1984	dont : nombre contractuels article 6 de la loi du 11 janvier 1984	liste complémentaire	Nombre de candidats pour un poste *	% d'admissibles *	% d'admis *
-----------------	--------------------	--------------------	-------------	-------	---	---	----------------------	-------------------------------------	-------------------	-------------

CATEGORIE A

Assistant ingénieur	3	9	9	9	3	1	2	3
Attaché(e) S.D.	10	71	69	35	10	9	1	2
Chargé d'études documentaires option Docum. et Archives	26	73	61	24	16	10	6	0
Chargé d'études documentaires option Régie d'oeuvres	6	22	19	12	6	0	6	1
Chef de Travaux d'Art	2	4	4	4	2	2	0	1
Ingénieur d'études 3 spécialités	10	46	46	-	10	9	1	13
Total A	57	225	208	84	47	31	16	20

3,0	100%	33%
6,9	51%	14%
2,3	39%	26%
3,2	63%	32%
2,0	100%	50%
4,6	-	22%

CATEGORIE B

Secrétaire administratif	15	65	62	45	15	10	5	11
Secrétaire de documentation	24	26	22	17	13	7	6	
Technicien de recherche	2	3	3	3	2	2	0	1
Technicien des services culturels Accueil et Surveillance	3	7	5	5	3	0	3	0
Total B	44	101	92	70	33	19	14	12

4,1	73%	24%
0,9	77%	59%
1,5	100%	67%
1,7	100%	60%

CATEGORIE C

Adjoint administratif	15	57	49	36	15	0	15	10
Total C	15	57	49	36	15	0	15	10

3,3	73%	31%
-----	-----	-----

**TOTAL 2003
(A + B + C)**

116 383 349 190 95 50 45 42

en moyenne
3,0 78% 38%

* par rapport au nombre de candidats présents

Résultats du concours SAPIN pour l'année 2004

EMPLOIS OUVERTS	CANDIDATS INSCRITS	CANDIDATS PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS	dont : nombre contractuels article 4 de la loi du 11 janvier 1984	dont : nombre contractuels article 6 de la loi du 11 janvier 1984	liste complémentaire	Nombre de candidats pour un poste *	% d'admissibles *	% d'admis *
-----------------	--------------------	--------------------	-------------	-------	---	---	----------------------	-------------------------------------	-------------------	-------------

CATEGORIE A

Attaché(e) S.D.	10	52	47	27	10	9	1	2
Chargé d'études documentaires	7	59	55	26	7	3	4	6
Chef de travaux d'art	4	2	2	2	1	0	1	0
Total A	21	113	104	55	18	12	6	8

4,7	57%	21%
7,9	47%	13%
0,5	100%	50%

CATEGORIE B

Secrétaire administratif	15	41	39	26	9	2	7	0
Secrétaire de documentation	13	12	11	7	6	1	5	0
Technicien d'art	14	10	8	7	7	4	3	0
Technicien des services culturels Accueil et Surveillance	3	9	9	8	6	0	6	1
Technicien des services culturels Bâtiments de France	2	1	0	0	0	0	0	0
Technicien des services culturels Maintenance	3	5	5	2	2	0	2	0
Total B	50	78	72	50	30	7	23	1

2,6	67%	23%
0,8	64%	55%
0,6	88%	88%
3,0	89%	67%
0,0	-	-
1,7	40%	40%

CATEGORIE C

Adjoint administratif	20	55	52	51	20	0	20	12
Maitre-ouvrier	7	4	4	3	2	0	2	0
Total C	27	59	56	54	22	0	22	12

2,6	98%	38%
0,6	75%	50%

en moyenne
2,3 72% 44%

* par rapport au nombre de candidats présents

Les promotions

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2003

2003	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*	
		Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL			
		H	F	H	F	H	F	H	F
Catégorie A			8	175	183				
		6	2	118	57	124	59		
Inspecteur de la création et des ens. artistiques									
promotions en 1ère classe	11			2	4	2	4	4 ans 4 mois	
promotions au grade de général	3			1	1	1	1	6 ans	
Inspecteur général de l'ad. des affaires culturelles									
Promotions à l'échelon exceptionnel	3			2	2	2	2	immédiat	
Administrateur civil									
promotions en hors classe	3	5	2		1	1	1	1 an	
Attaché d'administration									
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	30			1	3	1	3	4 ans 4 mois	
Conservateur du patrimoine									
promotions au grade de en chef	166			11	25	11	25		
promotions en 1ère classe	171			33	14	33	14		
16			17	16	17				
Architecte urbaniste de l'Etat									
promotions au grade de en chef	76			8	0	8	0	7 ans 6 mois	
promotions en 1ère classe	23			10		10			
18	5			7	3	7	3		
Chargé d'études documentaires									
promotions au grade de ppal de 2ème cl.	307			12		12			
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	12			2		2			
				2	2	2	2		
Ingénieur de recherche									
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	39		4				4		
promotions en hors classe	54		4				4		
35	19	2	2			2	2		
Ingénieur des services culturels et du patrimoine									
promotions en classe supérieure	29			4	1	3	4	10 ans	
				3	1	3	1		
Ingénieur d'études									
promotions en hors classe	16			6		6			
promotions en 1ère classe	119			20		20		8 ans	
				6	14	6	14		
Conservateur des bibliothèques									
promotions en 1ère classe				30		30			
Professeur des écoles nationales d'art									
promotions en hors classe	45	10		14	1	13	14	13 ans 6 mois	
	35			13	1	13	1		

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2003

2003	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur				Délai moyen d'attente pour une promotion*			
			Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Catégorie B			13		42		55			
			8	5	19	23	27	28		
Secrétaire administratif										
promotions en classe supérieure	202				8		8			
	50	152			2	6	2	6		
promotion en classe exceptionnelle (examen)	375		6					6		
	105	270	3	3			3	3		
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	117				4		4			
	33	84			1	3	1	3		
Technicien des services culturels et des Batiments de France										
promotions en classe supérieure	128				5		5			
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	83	2					2			
promotions en classe exceptionnelle (par examen professionnel)	286	3	2	1			2	1		
Technicien d'art										
promotions en classe supérieure	162				7		7			
					6	1	6	1		
promotions en classe exceptionnelle au choix	131				1		1			
					1		1			
promotions en classe exceptionnelle	341	2	1	1			2	1		
Secrétaire de documentation										
promotions en cl. sup. et exc.	96				12		12			
	25	71			4	8	4	8		
Bibliothécaire adjoint spécialisé										
promotions en 1ère classe					3		3			
					3		3			
Technicien de recherche										
promotions en classe supérieure	46				2		2			
					2		2			

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2003

2003	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus au grade supérieur				Délai moyen d'attente pour une promotion*
		Par examen professionnel		Après avis de la CAP		
		H F	H F	H F	H F	H F
Catégorie C		2 0		378 224	380 224	
Adjoint administratif						
promotions au grade de ppal de 2 ^e cl.	668 113 555			105 14 91	105 14 91	3 ans 4 mois
promotions au grade de ppal de 1 ^{ère} cl.	280 26 254			54 3 51	54 3 51	9 ans 2 mois
Agent des services techniques						
promotions en 1 ^{ère} classe	76			5 3 2	5 3 2	6 ans 9 mois
inspecteur de 2 ^{ème} classe	50			5 4 1	5 4 1	8 ans 6 mois
inspecteur de 1 ^{ère} classe	2			1 1	1 1	5 ans 3 mois
inspecteur de classe exceptionnelle	6			1 1	1 1	1 an 6 mois
Agent technique d'accueil, de surveillance et de magasinage						
promotions en 1 ^{ère} classe	706 376 330			100 58 42	100 58 42	5 ans 4 mois 5,8 4,9
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage						
promotions au grade de principal	98 72 26			17 12 5	17 12 5	1 an 6 mois 1,4 1,6
promotions en 1 ^{ère} classe	443 238 205			65 37 28	65 37 28	2 ans 2 mois 2,2 2,1
Ouvrier professionnel						
promotions au grade de principal	66			11 11 0	11 11 0	11 ans 6 mois
Maître ouvrier						
promotions au grade de principal	169			10 6 4	10 6 4	
Conducteur automobile						
promotions en hors catégorie	15	2 2 0			2 2 0	4 ans
promotions en première catégorie	3			3 3	3 3	7 ans
Chef de garage						
promotions en principal	1			1 1 0	1 1 0	6 ans
Toutes catégories		23 16 7		595 291 304	618 307 311	

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2004

2004	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*
		Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL		
		H	F	H	F	H	F	H
Catégorie A		10		185		195		
		2	8	133	52	135	60	
Administrateur civil								
promotions en hors classe	3	5	2			2	2	1 an 6 mois
Attaché d'administration								
promotions au grade de ppal de 2è cl. (par examen professionnel)	68	153	85	2	10		10	9 ans 4 mois
promotions au grade de ppal de 2ème cl. (au choix)	51	118	67			2	0	3 ans 10 mois
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	17	33	16			8	4	4ans 8 mois
Conservateur du patrimoine								
promotions au grade de en chef	174			12	28	12	28	
promotions en 1ère classe	141			28	52	28	52	
Architecte urbaniste de l'Etat								
promotions au grade de en chef	70			12	14	12	14	
promotions en 1ère classe	12	16	4		2	12	14	
Chargé d'études documentaires								
promotions au grade de ppal de 2ème cl.	301				14		14	
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	16			7	9	7	9	
Ingénieur des services culturels et du patrimoine								
promotions en classe supérieure	22	24	2		3	0	3	4 ans 9 mois
Ingénieur d'études								
promotions en hors classe	20				3		3	
promotions en 1ère classe	102				5		5	
Conservateur des bibliothèques								
promotions au grade de en chef					10		10	
promotions en 1ère classe					19		19	
Professeur des écoles nationales d'art								
promotions en hors classe	38				2		2	

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2004

2004	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*	
		Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL			
		H	F	H	F	H	F		
Catégorie B		11	4	74	34	85	38		
	7	4	40	34	47	38			
Secrétaire administratif									
promotions en classe supérieure	205			15		15		12 ans 4 mois	
60 145				2 13		2 13			
promotion en classe exceptionnelle (examen)	407		6			6		6 ans	
112 295	3	3				3 3			
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	119			3		3		11 ans 2 mois	
35 84				2 1		2 1			
Technicien des services culturels									
promotions en classe supérieure	166			11		11		6 ans 3 mois	
112 54				7 4		7 4			
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	85			3		3		7 ans 2 mois	
61 24				2 1		2 1			
promotions en classe exceptionnelle (par examen professionnel)	290		5			5		2 ans	
4 1						4 1			
Technicien d'art									
promotions en classe supérieure	164			8		8		6 ans 2 mois	
				6 2		6 2			
Secrétaire de documentation									
promotions en cl. sup. et exc.	109			6		6			
				2 4		2 4			
Assistant de bibliothèque									
promotions en classe supérieure				9		9			
promotions en classe exceptionnelle (au choix)				8		8			
Bibliothécaire adjoint spécialisé									
promotions en 1ère classe				5		5			
				0 5		0 5			
Technicien de recherche									
promotions en classe supérieure	46			6		6			
				2 4		2 4			

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2004

2004	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur				Délai moyen d'attente pour une promotion*			
			Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Catégorie C			0	0	272	272	157	115	157	115
Agent administratif										
promotions en 1ère classe	116	110			28	25	3	28	25	8 ans
	6				3					
Adjoint administratif										
promotions au grade de ppal de 2è cl.	698	583			38	33	5	38	33	4 ans 5 mois
	115				21					
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	280	207			18		3	18	18	10 ans 2 mois
	73				3					
Agent des services techniques										
promotions en 1ère classe	69	30			8	5	3	8	5	7 ans 8 mois
	39				7					
inspecteur de 2ème classe	43	18			3	3	4	3	3	9 ans 4 mois
	25				3					
inspecteur de 1ère classe	4				3		3	3	3	6 ans 3 mois
					3					
inspecteur de classe exceptionnelle	6				1		2	1	1	2 ans
					2					
Agent technique d'accueil, de surveillance et de magasinage										
promotions en 1ère classe	600	272			45		26	45	19	6 ans
	328				19		26	19	8,4	
									4,4	
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage										
promotions au grade de principal	126	36			10	1	9	10	1	1 an 5 mois
	90				1					
promotions en 1ère classe	504	232			20		11	9	9	1 an 1 mois
	272				9		11	9	1,0	
					9				1,1	
Ouvrier professionnel										
promotions au grade de principal	53	3			4	0	4	4	0	9 ans 5 mois
	50				0					
Maître ouvrier										
promotions au grade de principal	190	33			15		14	15	1	6 ans
	157				1		14	1	1	
Magasinier en chef										
promotions au grade de principal					9			9		
Magasinier spécialisé										
promotions en 1ère classe					58			58		
Conducteur automobile										
promotions en hors catégorie	15	0			2	0	2	2	0	13 ans 6 mois
	1				1					
promotions en première catégorie	1	0			0		1	0	0	3 ans 1 mois
					1					
Toutes catégories										
			21		531		552			
			9		330		339		213	

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

PROMOTIONS DE GRADES 2003-2004
- Nombre de promouvable et nombre de promus -

	2003			2004		
	Nombre d'agents promouvable	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvable	Nombre d'agents promouvable	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvable
Catégorie A	1 238	183	15%	1 227	195	16%
Inspecteur de la création et des ens. artistiques						
promotions en 1ère classe	11	4	36%	11		
promotions au grade de général	3	1	33%	4		
Inspecteur général de l'ad. des affaires culturelles						
Promotions à l'échelon exceptionnel	3	2	67%	1		
Administrateurs civils						
promotions en hors classe	5	1	20%	5	2	40%
Attachés d'administration						
promotions au grade de ppal de 2ème cl au choix				118	2	2%
promotions au grade de ppal de 2ème cl par EP	129			153	10	7%
promotions au grade de ppal de 1ère cl	30	3	10%	33	8	24%
Consevateurs du patrimoine						
promotions au grade de en chef	166	25	15%	174	28	16%
promotions en 1ère classe	171	33	19%	141	52	37%
Architectes urbanistes de l'Etat						
promotions au grade de en chef	76	8	11%	70	14	20%
promotions en 1ère classe	23	10	43%	16	14	88%
Chargé d'études documentaires						
promotions au grade de ppal de 2è cl.	307	12	4%	301	14	5%
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	12	2	5%	16	9	56%
Ingénieurs de recherche						
promotions en hors classe	54	4	7%			
promotions en 1ère classe	39	4	10%			
Ingénieurs d'études						
promotions en hors classe	16	6	38%	20	3	15%
promotions en 1ère classe	119	20	17%	102	5	5%
Conservateurs des bibliothèques						
promotions au grade de en chef					10	
promotions en 1ère classe		30			19	
Professeurs des écoles nationales d'art						
promotions en hors classe	45	14	31%	38	2	5%
Ingénieur des services culturels						
promotions en classe supérieure	29	4	14%	24	3	13%
Catégorie B	1 850	55	3%	1 472	85	6%
Secrétaire administratif						
promotions au choix en classe exc au choix	117	4	3%	119	3	3%
promotions au choix en classe exc par EP	375	6	2%	407	6	1%
promotions en classe supérieure	202	8	4%	205	15	7%
Secrétaire de documentation						
promotions au choix en cl. sup. et exc.	96	12	13%	109	6	6%
Techniciens de recherche						
promotions en classe supérieure	46	2	4%	46	6	13%
Technicien des services culturels						
promotions au choix en cl. exc. par EP	286	3	1%	290	5	2%
promotions au choix en cl. exc. au choix	83	2	2%	85	3	4%
promotions au choix en cl. sup.	128	5	4%	166	11	7%
Assistant de bibliothèque						
promotions en classe supérieure					9	
promotions au choix en classe exc					8	
Bibliothécaire adjoint spécialisé						
promotions en 1ère classe		3			5	
Technicien d'art						
promotions au choix en cl. exc. par EP	341	2	1%			
promotions au choix en cl. exc. au choix	131	1	1%			
promotions en classe supérieure	162	7	4%	164	8	5%

PROMOTIONS DE GRADES 2003-2004
- Nombre de promouvable et nombre de promus -

	2003			2004		
	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvables
Catégorie C	2 677	380	14%	2 705	272	10%
Agent administratif						
promotions en 1ère classe	94			116	28	24%
Adjoint administratif d'administration						
promotions au grade de ppal de 2è cl.	668	105	16%	698	38	5%
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	280	54	19%	280	21	8%
Agent des services techniques						
promotions en 1ère classe	76	5	7%	69	8	12%
inspecteur de 2ème classe	50	5	10%	43	7	16%
inspecteur de 1ère classe	2	1	50%	4	3	75%
inspecteur de classe exceptionnelle	6	1	17%	6	3	12%
Agent technique d'accueil, de surv. et de magasinage						
promotions en 1ère classe	706	100	14%	600	45	8%
Adjoint technique d'accueil, de surv. et de magasinage						
promotions au grade de principal	98	17	17%	126	10	8%
promotions en 1ère classe	443	65	15%	504	20	4%
Ouvrier professionnel						
promotions au grade de principal	66	11	17%	53	4	8%
Maitre ouvrier						
promotions au grade de principal	169	10	6%	190	15	8%
Chef de garage						
promotions chef de garage principal	1	1	100%			
Magasinier en chef						
promotions au grade de principal					9	
Magasinier spécialisé						
promotions en 1ère classe					58	
Conducteur automobile						
promotions en hors catégorie	15	2	13%	15	2	13%
promotions en 1ère catégorie	3	3	100%	1	1	100%
TOUTES CATEGORIES	5 765	618	11%	5 404	552	10%

LES PROMOTIONS DE CORPS

	2003				2004			
	Examens professionnels et tours extérieurs		Concours		Examens professionnels et tours extérieurs		Concours	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Au sein de la catégorie A	71				51			
Filière administrative	1	-	-	-	1	1	-	-
Filière scientifique	13	13	14	30	7	11	9	22
Filière ouvrière et technique	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	-	-	-	-	-	-	-	-
Donnant accès à la catégorie A (promotion d'agents de catégorie B)	23				14			
Filière administrative	2	1	-	1	1	1	-	-
Filière scientifique	1	-	-	-	2	1	-	-
Filière ouvrière et technique	3	2	9	4	2	1	2	4
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	-	-	-	-	-	-	-	-
Donnant accès à la catégorie A (promotion d'agents de catégorie C)	1				4			
Filière administrative	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière ouvrière et technique	-	-	-	-	-	-	4	-
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	-	-	-	1	-	-	-	-
Donnant accès à la catégorie B (promotion d'agents de catégorie C)	134				34			
Filière administrative	-	13	2	9	-	7	-	1
Filière scientifique	-	-	4	29	-	-	1	5
Filière ouvrière et technique	9	-	15	11	1	-	2	-
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	10	3	16	13	9	3	3	2
Au sein de la catégorie B					10			
Au sein de la DLL	-	-	-	-	5	5	-	-
Au sein de la catégorie C	92				26			
Filière administrative	4	24		9	3	12	-	9
Filière scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière ouvrière et technique	12	-	3	1	1	-	1	-
Filière accueil, surveillance et magasinage	24	11	-	-	-	-	-	-
Entre filières	-	-	2	2	-	-	-	-
TOTAL	321				139			

Les rémunérations

LES REMUNERATIONS

LA MASSE SALARIALE EN 2003 EN EUROS

	Effectifs budgétaires	Crédits votés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Rémunérations principales (Chapitre 31-01)	14 010	350 905 814	331 618 151	331 306 656
<i>Administration centrale (art. 50)</i>	1 100	33 246 438	30 218 553	30 797 349
<i>Services déconcentrés (art. 81)</i>	12 269	297 940 924	283 326 091	282 226 491
<i>Recherche (art. 90)</i>	641	18 155 946	18 073 507	16 882 749
<i>NBI (art.70)</i>		1 562 506		1 400 067
Autres rémunérations principales (vacances chapitre 31-90)	12 508 674	15 369 778	14 880 136	
<i>Patrimoine écrit et documentaire (art. 10)</i>		243 821	305 988	385 142
<i>Patrimoine monumental (art. 20)</i>		2 340 929	2 494 368	2 164 815
<i>Patrimoine muséographique (art. 30)</i>		3 399 912	3 748 302	3 615 075
<i>Arts plastiques (art. 40)</i>		197 512	424 487	23 723
<i>DMDTS architectes conseils (art. 50)</i>		15 244	15 244	
<i>Administration générale non déconcentré(art. 60)</i>		4 731 205	6 305 858	6 864 885
<i>Administration générale déconcentré (art. 70)</i>		1 449 821	1 726 603	1 586 131
<i>Recherche (art. 90)</i>		130 230	348 928	240 365
Indemnités et allocations diverses (Chapitre 31-03)	54 934 395	52 635 303	51 832 066	
<i>Administration centrale (art. 11)</i>		9 276 210	9 276 210	7 299 053
<i>Services déconcentrés (art. 12)</i>		43 522 158	41 230 033	42 340 737
<i>Recherche (art. 90)</i>		2 136 027	2 129 060	2 192 277
TOTAL REMUNERATIONS + INDEMNITES	14 010	418 348 883	399 623 232	398 018 858
Cotisations sociales (Chapitre 33-90)		48 565 408	46 642 799	49 131 703
<i>Administration centrale (art. 11)</i>		32 280 782	30 030 430	6 788 647
<i>Services déconcentrés et écoles d'architecture (art. 12)</i>		13 917 535	14 228 071	38 518 380
<i>Patrimoine (art. 70)</i>		1 609 177	1 635 826	1 768 183
<i>Recherche (art. 90)</i>		757 914	748 472	2 056 492
Prestations sociales (Chapitre 33-91)		10 119 537	9 498 492	9 583 652
<i>Administration centrale (art. 11)</i>		898 940	898 940	1 283 123
<i>Services déconcentrés (art. 12)</i>		8 689 450	8 073 415	7 996 826
<i>Patrimoine (art. 70)</i>		72 546	72 546	78 447
<i>Recherche (art. 90)</i>		458 601	453 591	225 256
TOTAL CHARGES SOCIALES		58 684 945	56 141 291	58 715 355
TOTAL GENERAL	14 010	477 033 828	455 764 523	456 734 213

NB Pour les vacataires, les effectifs sont approchés par l'application du taux B.

LES REMUNERATIONS

LA MASSE SALARIALE EN 2004 EN EUROS

	Effectifs budgétaires	Crédits votés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Rémunérations principales (Chapitre 31-01 et 39)	13 819	350 822 455	349 451 702	335 255 341
<i>Administration centrale (art. 50)</i>	1 086	33 055 303	32 881 256	31 109 387
<i>Services déconcentrés (art. 81 et art. 10 du 39)</i>	12 126	298 269 490	283 541 960	284 975 437
<i>Recherche (art. 90)</i>	607	17 924 218	17 805 941	17 761 211
<i>NBI (art.70)</i>		1 573 444	1 573 444	1 409 306
Autres rémunérations principales (vacances chapitre 31-90 y/c expérimentations)		11 901 822	12 232 785	12 210 385
<i>Patrimoine écrit et documentaire (art. 10)</i>		273 821	367 331	367 022
<i>Patrimoine monumental (art. 20)</i>		2 198 856	2 160 927	2 098 103
<i>Patrimoine muséographique (art. 30)</i>		2 439 786	2 866 660	2 430 151
<i>Arts plastiques (art. 40)</i>		197 512	-75 155	190 318
<i>DMTS architectes conseils (art. 50)</i>		15 244		
<i>Administration générale non déconcentré(art. 60)</i>		4 567 205	5 092 325	5 104 774
<i>Administration générale déconcentré (art. 70)</i>		1 716 115	1 331 776	1 531 151
<i>Recherche (art. 90)</i>		493 283	488 921	488 866
Indemnités et allocations diverses (Chapitre 31-03)		54 839 522	54 267 654	53 583 048
<i>Administration centrale (art. 11)</i>		9 160 754	10 597 066	7 924 006
<i>Services déconcentrés et écoles d'architecture (art. 12)</i>		43 558 454	41 572 847	43 381 357
<i>Recherche (art. 90)</i>		2 120 314	2 097 740	2 277 684
TOTAL REMUNERATIONS + INDEMNITES	13 819	417 563 799	415 952 141	401 048 774
Cotisations sociales (Chapitre 33-90)		47 834 537	48 107 859	49 177 221
<i>Administration centrale (art. 11)</i>		32 241 289	30 684 954	6 810 960
<i>Services déconcentrés et écoles d'architecture (art. 12)</i>		13 220 165	14 620 195	38 680 228
<i>Patrimoine (art. 70)</i>		1 609 177	1 695 106	1 413 437
<i>Recherche (art. 90)</i>		763 906	1 107 604	2 272 596
Prestations sociales (Chapitre 33-91)		10 242 871	9 453 225	9 336 446
<i>Administration centrale (art. 11)</i>		884 110	887 486	1 333 474
<i>Services déconcentrés et écoles d'architecture (art. 12 et 61)</i>		8 830 429	8 010 822	7 709 458
<i>Patrimoine (art. 70)</i>		72 546	75 592	49 388
<i>Recherche (art. 90)</i>		455 786	479 326	244 125
TOTAL CHARGES SOCIALES		58 077 408	57 561 084	58 513 666
TOTAL GENERAL	13 819	475 641 207	473 513 225	459 562 440

NB Pour les vacataires, les effectifs sont approchés par l'application du taux B.

EVOLUTION DE LA REMUNERATION ANNUELLE MOYENNE DES AGENTS 2000-2004 EN EUROS

	Budget exécuté 2000	Budget exécuté 2001	Budget exécuté 2002	Budget exécuté 2003	Budget exécuté 2004
--	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

1- Agents rémunérés sur emplois

Rémunérations principales (chapitre 31-01)	337 470 373	343 362 753	351 517 713	331 306 656	335 255 341
Indemnités et allocations diverses (chapitre 31-03)	47 747 842	50 574 794	52 542 370	51 832 066	53 583 048
TOTAL	385 218 215	393 937 547	404 060 083	383 138 722	388 838 389
Effectifs réels rémunérés sur emplois	(B)	14 038	14 179	14 126	13 424
REMUNERATION MOYENNE PAR AGENT = (A)/(B)		27 441	27 783	28 604	28 541
					29 164

	Budget exécuté 2000	Budget exécuté 2001	Budget exécuté 2002	Budget exécuté 2003	Budget exécuté 2004
--	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

2- Agents rémunérés sur crédits

Autres rémunérations principales (vacances 31-90)	(A)	14 062 881	13 669 577	14 387 607	14 880 136	12 210 385
Effectifs réels rémunérés sur crédits (31-90)	(B)	838	933	871	837	683
REMUNERATION MOYENNE PAR AGENT = (A)/(B)		16 781	14 651	16 515	17 778	17 878

LES REMUNERATIONS

EVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION INDICIAIRE DES AGENTS PRÉSENTS-PRÉSENTS DE JANVIER 2003 À DÉCEMBRE 2005

corps	Rémunération indiciaire moyenne			Evolution 2003-2005	Facteurs d'évolution			
	2003	2004	2005		Evolution valeur de point 2003-2005	soit valeur de point/an	Evolution indiciaire des agents 2003-2005	soit évolution indiciaire/an
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (AC)	17,858	18,122	18,645	4.41%	1.35%	0.67%	3.06%	1.52%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (SD)	17,290	17,552	18,065	4.48%	1.35%	0.67%	3.13%	1.55%
ADJOINTS TECHN. ASM	16,918	17,293	17,652	4.34%	1.35%	0.67%	2.99%	1.48%
ADMINISTRATEURS CIVILS	49,142	49,747	50,923	3.63%	1.35%	0.67%	2.28%	1.13%
AGENTS ADMINISTRATIFS (AC)	16,115	16,269	16,763	4.02%	1.35%	0.67%	2.67%	1.33%
AGENTS ADMINISTRATIFS (SD)	15,368	15,555	15,902	3.47%	1.35%	0.67%	2.12%	1.06%
AGENTS CONTRACTUELS	32,914	33,432	34,203	3.92%	1.35%	0.67%	2.57%	1.28%
AGENTS DES SERVICES TECHN. AC	16,255	16,791	17,374	6.88%	1.35%	0.67%	5.53%	2.73%
AGENTS DES SERVICES TECHN. SD	15,670	15,877	16,298	4.01%	1.35%	0.67%	2.66%	1.32%
AGENTS TECHNIQUES A.S.M.	15,410	15,687	16,034	4.05%	1.35%	0.67%	2.70%	1.34%
ARCHITECTES URBANISTES	38,951	40,537	42,287	8.56%	1.35%	0.67%	7.22%	3.54%
ASSISTANT DE BIBLIOTHÈQUE	18,968	19,817	20,731	9.30%	1.35%	0.67%	7.95%	3.90%
ASSISTANTS INGENIEURS	23,485	23,976	24,882	5.95%	1.35%	0.67%	4.60%	2.27%
ATTACHE DES SD	29,938	30,714	31,365	4.76%	1.35%	0.67%	3.42%	1.69%
ATTACHES D'ADMINISTR. CENTRALE	30,686	31,423	32,287	5.22%	1.35%	0.67%	3.87%	1.92%
BIBLIOTHECAIRES	25,293	26,031	26,804	5.97%	1.35%	0.67%	4.63%	2.29%
BIBLIOTHECAIRES.ADJ.SPEC.	20,426	20,932	21,644	5.96%	1.35%	0.67%	4.61%	2.28%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	28,315	29,048	30,382	7.30%	1.35%	0.67%	5.95%	2.93%
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	26,990	27,597	28,470	5.49%	1.35%	0.67%	4.14%	2.05%
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	16,300	16,658	17,103	4.92%	1.35%	0.67%	3.57%	1.77%
CONSERVAT.GAL BIBLIOTHEQUES	53,198	56,889	57,298	7.71%	1.35%	0.67%	6.36%	3.13%
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	35,821	37,055	38,929	8.68%	1.35%	0.67%	7.33%	3.60%
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	36,504	37,886	39,361	7.83%	1.35%	0.67%	6.48%	3.19%
CONSERVATEURS GAUX PATRIMOINE	57,005	58,708	57,936	1.63%	1.35%	0.67%	0.28%	0.14%
INGENIEURS DE RECHERCHE	37,196	38,157	38,795	4.30%	1.35%	0.67%	2.95%	1.46%
INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	27,234	28,233	29,193	7.19%	1.35%	0.67%	5.85%	2.88%
INGENIEURS D'ETUDES	29,090	30,203	31,006	6.59%	1.35%	0.67%	5.24%	2.59%
MAGASINIERS EN CHEF	16,389	16,754	17,238	5.18%	1.35%	0.67%	3.83%	1.90%
MAGASINIERS SPECIALISES	15,276	15,424	15,899	4.08%	1.35%	0.67%	2.73%	1.36%
MAITRES-OUVRIERS SD	17,630	17,945	18,452	4.66%	1.35%	0.67%	3.31%	1.64%
OUVRIERS PROFESSIONNELS SD	17,129	17,422	17,779	3.80%	1.35%	0.67%	2.45%	1.22%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS AC	21,443	21,944	22,542	5.13%	1.35%	0.67%	3.78%	1.87%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS SD	20,626	21,102	21,769	5.54%	1.35%	0.67%	4.19%	2.08%
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	20,750	21,355	21,812	5.12%	1.35%	0.67%	3.77%	1.87%
TECHNICIENS D'ART	21,638	22,140	22,599	4.44%	1.35%	0.67%	3.09%	1.53%
TECHNICIENS DE RECHERCHE	22,656	23,009	23,617	4.24%	1.35%	0.67%	2.90%	1.44%
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	20,339	20,783	21,479	5.61%	1.35%	0.67%	4.26%	2.11%

LES REMUNERATIONS

EVOLUTION DE LA REMUNERATION INDEMNITAIRE DES AGENTS PRESENTS-PRESENTS DE JANVIER 2003 À DÉCEMBRE 2005

Les montants moyens servis incluent les indemnités et primes statutaires ainsi que les indemnités de service fait.

corps	Montants moyens servis			Evolution indemnitaire 2003-2005	Soit évolution indemnitaire/an
	2003	2004	2005		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (AC)	4 221	4 234	4 436	5,11%	2,52%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (SD)	2 566	2 698	2 968	15,64%	7,54%
ADJOINTS TECHN. ASM	4 449	4 585	4 584	3,05%	1,51%
ADMINISTRATEURS CIVILS	23 580	23 380	23 166	-1,76%	-0,88%
AGENTS ADMINISTRATIFS (AC)	3 331	3 301	3 509	5,35%	2,64%
AGENTS ADMINISTRATIFS (SD)	2 208	2 320	2 587	17,18%	8,25%
AGENTS DES SERVICES TECHN. AC	3 216	3 312	3 544	10,18%	4,97%
AGENTS DES SERVICES TECHN. SD	2 230	2 335	2 673	19,86%	9,48%
AGENTS TECHNIQUES A.S.M.	3 907	3 959	3 982	1,91%	0,95%
ARCHITECTES URBANISTES	12 986	12 922	14 282	9,98%	4,87%
ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUE	3 351	3 457	3 477	3,77%	1,87%
ASSISTANTS INGENIEURS	2 955	2 891	3 078	4,16%	2,06%
ATTACHE DES SD	5 313	5 647	6 072	14,29%	6,91%
ATTACHES D'ADMINISTR. CENTRALE	9 959	9 899	10 232	2,74%	1,36%
BIBLIOTHECAIRES	3 228	3 199	3 266	1,19%	0,59%
BIBLIOTHECAIRES.ADJ.SPEC.	2 720	2 732	2 745	0,92%	0,46%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	3 360	3 328	3 519	4,73%	2,34%
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	3 445	3 562	3 655	6,09%	3,00%
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE*	6 648	6 351	6 661	0,19%	0,10%
CONSERVAT.GAL BIBLIOTHEQUES	9 293	9 137	9 533	2,58%	1,28%
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	5 318	5 521	5 598	5,25%	2,59%
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	6 006	6 036	6 287	4,68%	2,31%
CONSERVATEURS GAUX PATRIMOINE	12 084	12 417	12 595	4,22%	2,09%
INGENIEURS DE RECHERCHE	5 530	5 517	5 791	4,73%	2,34%
INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	5 309	5 254	5 365	1,04%	0,52%
INGENIEURS D'ETUDES	3 638	3 716	3 886	6,83%	3,36%
MAGASINIERS EN CHEF	3 448	3 492	3 554	3,09%	1,53%
MAGASINIERS SPECIALISES*	2 979	3 034	2 971	-0,25%	-0,13%
MAITRES-OUVRIERS SD	2 806	2 836	2 917	3,96%	1,96%
OUVRIERS PROFESSIONNELS SD	2 551	2 584	2 683	5,19%	2,56%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS AC	5 479	5 627	5 693	3,91%	1,94%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS SD	3 334	3 511	3 879	16,36%	7,87%
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	2 416	2 489	2 594	7,36%	3,61%
TECHNICIENS D'ART	3 085	3 035	3 125	1,29%	0,64%
TECHNICIENS DE RECHERCHE	2 603	2 615	2 777	6,66%	3,28%
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	4 726	4 793	5 073	7,35%	3,61%
Moyenne générale	4 211	4 288	4 436	5,33%	2,63%

* Pour certains corps, la forte variabilité des services faits selon les années peut entraîner une diminution du montant moyen servi d'une année sur l'autre.

LES REMUNERATIONS

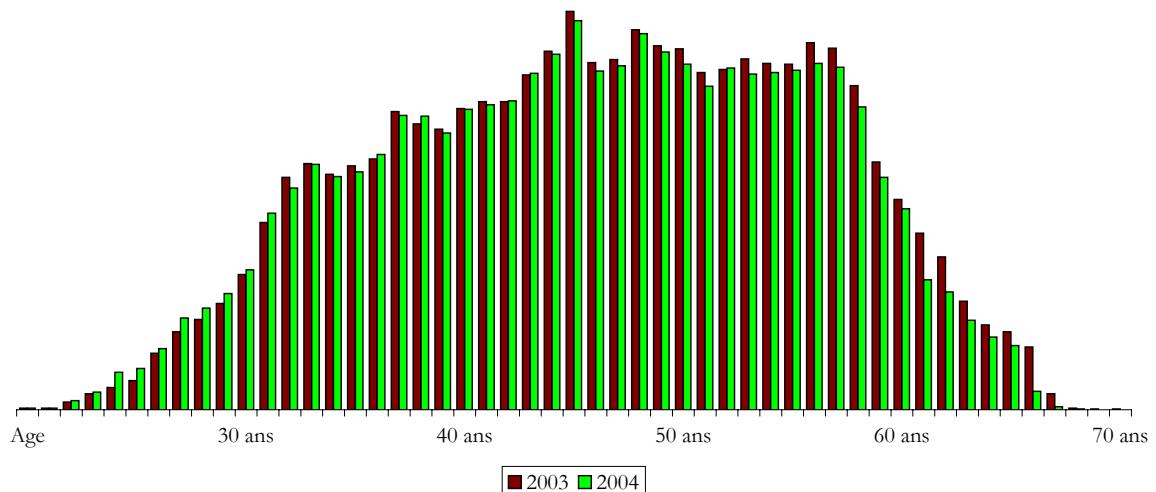
EVOLUTION DE LA REMUNERATION TOTALE DES AGENTS PRESENTS-PRESENTS DE JANVIER 2003 A DECEMBRE 2005

La rémunération totale est composé de la rémunération principale, complémentaire et indemnitaire

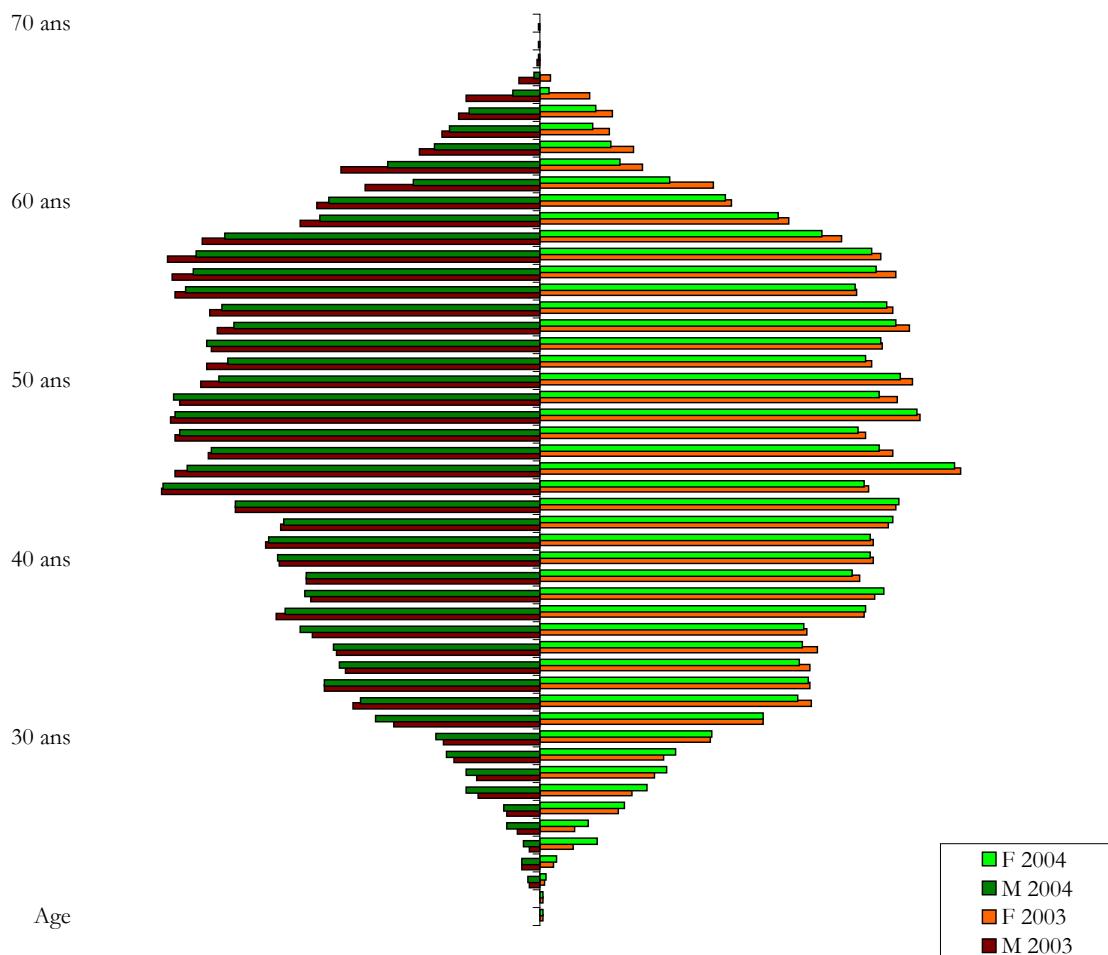
corps	2003	2004	2005	Evolution de la rémunération totale 2003-2005	Soit évolution de la rémunération totale/an
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (AC)	23 337	23 664	24 510	5,03%	2,48%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (SD)	20 841	21 288	22 086	5,97%	2,94%
ADJOINTS TECHN. ASM	22 311	22 841	23 219	4,07%	2,01%
ADMINISTRATEURS CIVILS	75 831	74 695	78 042	2,92%	1,45%
AGENTS ADMINISTRATIFS (AC)	20 897	20 832	21 609	3,41%	1,69%
AGENTS ADMINISTRATIFS (SD)	18 888	19 106	19 916	5,44%	2,68%
AGENTS CONTRACTUELS	34 501	35 143	35 913	4,09%	2,03%
AGENTS DES SERVICES TECHN. AC	20 140	20 820	21 626	7,38%	3,62%
AGENTS DES SERVICES TECHN. SD	19 307	19 489	20 176	4,50%	2,23%
AGENTS TECHNIQUES A.S.M.	20 203	20 515	20 911	3,50%	1,74%
ARCHITECTES URBANISTES	48 293	49 793	54 226	12,29%	5,96%
ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUE	23 226	24 408	25 427	9,47%	4,63%
ASSISTANTS INGENIEURS	27 199	27 716	28 864	6,12%	3,02%
ATTACHE DES SD	36 573	37 868	39 134	7,00%	3,44%
ATTACHES D'ADMINISTR. CENTRALE	42 645	43 584	44 987	5,49%	2,71%
BIBLIOTHECAIRES	29 658	30 517	31 342	5,68%	2,80%
BIBLIOTHECAIRES.ADJ.SPEC.	24 119	24 766	25 457	5,55%	2,74%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	32 602	33 390	34 924	7,12%	3,50%
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	32 522	33 369	34 417	5,83%	2,87%
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	24 109	24 110	24 951	3,49%	1,73%
CONSERVAT.GAL BIBLIOTHEQUES	64 730	67 925	67 982	5,02%	2,48%
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	42 458	44 084	46 058	8,48%	4,15%
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	43 824	45 252	46 969	7,18%	3,53%
CONSERVATEURS GAUX PATRIMOINE	71 196	72 997	72 643	2,03%	1,01%
INGENIEURS DE RECHERCHE	43 514	44 356	45 285	4,07%	2,01%
INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	34 178	35 197	36 302	6,21%	3,06%
INGENIEURS D'ETUDES	33 990	35 254	36 169	6,41%	3,16%
MAGASINIERS EN CHEF	20 567	21 113	21 662	5,33%	2,63%
MAGASINIERS SPECIALISES	19 010	19 240	19 863	4,49%	2,22%
MAITRES-OUVRIERS SD	21 358	21 569	22 114	3,54%	1,75%
OUVRIERS PROFESSIONNELS SD	20 480	20 800	21 190	3,47%	1,72%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS AC	28 297	29 089	29 759	5,16%	2,55%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS SD	25 045	25 828	26 796	6,99%	3,44%
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	24 242	24 808	25 398	4,77%	2,36%
TECHNICIENS D'ART	25 786	26 290	26 824	4,03%	1,99%
TECHNICIENS DE RECHERCHE	26 234	26 679	27 526	4,93%	2,43%
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	26 020	26 606	27 624	6,16%	3,04%

La démographie

**COMPARAISON DES PYRAMIDES DES AGES
2003 - 2004**



**PYRAMIDE DES AGES PAR SEXE
COMPARAISON 2003 - 2004**



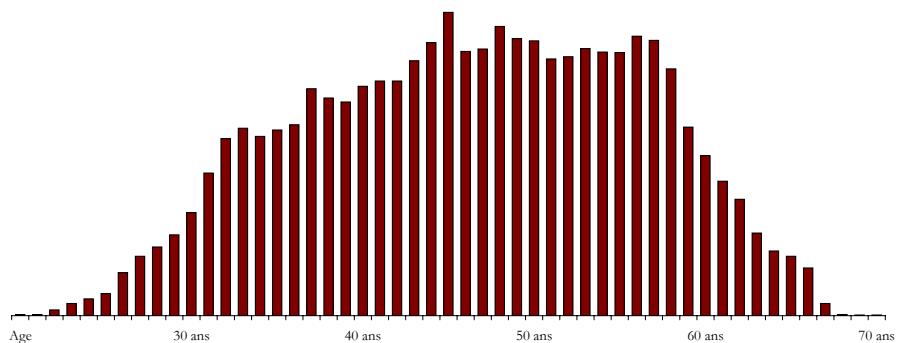
PYRAMIDE DES AGES 2003 et 2004

DEMOGRAPHIE 2003

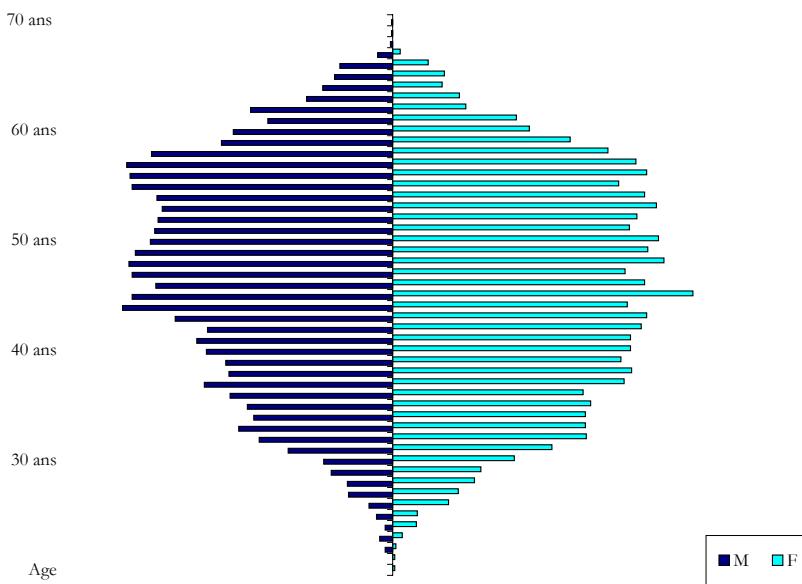
	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	9%	12%	21%
de 40 à 49 ans	15%	17%	32%
de 50 à 59 ans	17%	17%	33%
60 ans et plus	6%	5%	11%
	48%	52%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	2%	3%
de 30 à 39 ans	19%	23%
de 40 à 49 ans	32%	32%
de 50 à 59 ans	35%	32%
60 ans et plus	12%	9%
	100%	100%

PYRAMIDE DES AGES DES AGENTS DU MINISTERE DE LA CULTURE 2003



PYRAMIDE DES AGES PAR SEXE - 2003



DEMOGRAPHIE 2004

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	4%
de 30 à 39 ans	9%	12%	22%
de 40 à 49 ans	15%	17%	33%
de 50 à 59 ans	16%	17%	33%
60 ans et plus	5%	4%	9%
	48%	52%	100%

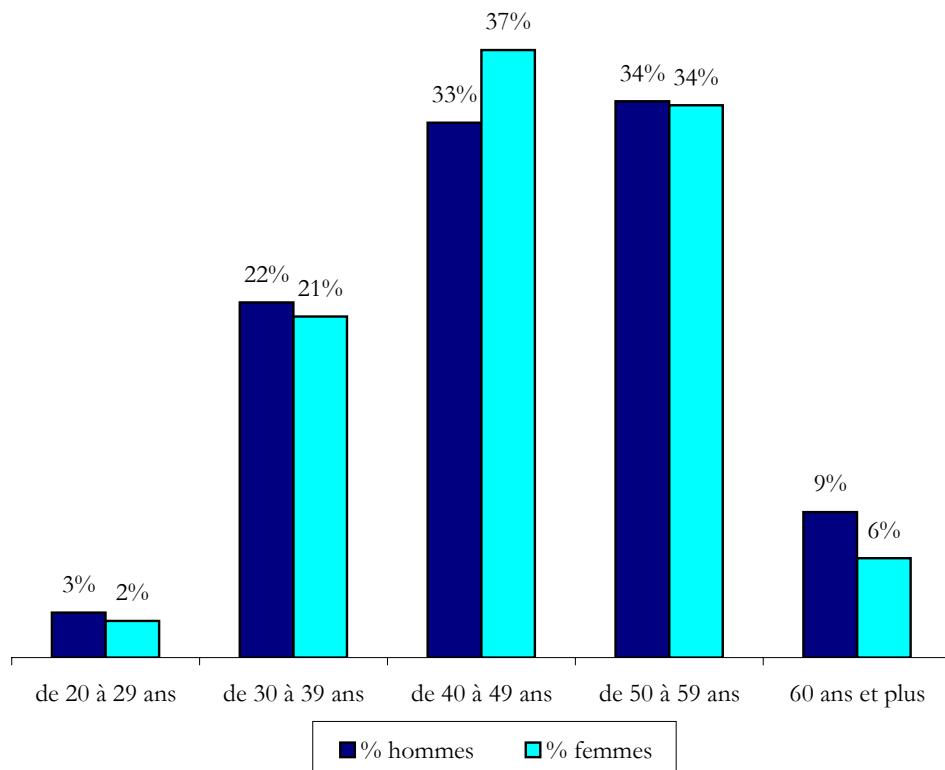
	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	3%	4%
de 30 à 39 ans	20%	24%
de 40 à 49 ans	32%	33%
de 50 à 59 ans	35%	32%
60 ans et plus	11%	8%
	100%	100%

PYRAMIDE DES AGES 2003
FILIERE ADMINISTRATIVE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	2%
de 30 à 39 ans	5%	16%	21%
de 40 à 49 ans	8%	28%	36%
de 50 à 59 ans	8%	26%	34%
60 ans et plus	2%	5%	7%
	24%	76%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	3%	2%
de 30 à 39 ans	22%	21%
de 40 à 49 ans	33%	37%
de 50 à 59 ans	34%	34%
60 ans et plus	9%	6%
	100%	100%

FILIERE ADMINISTRATIVE
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

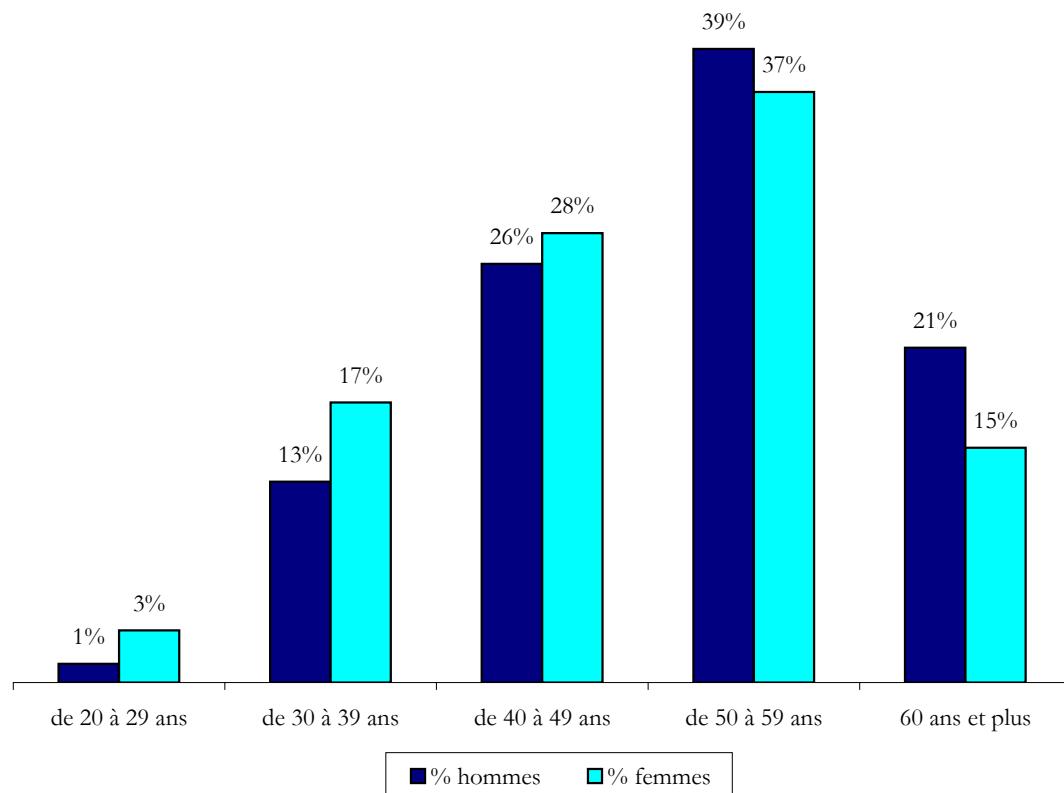


PYRAMIDE DES AGES 2003
FILIERE SCIENTIFIQUE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	2%
de 30 à 39 ans	6%	9%	15%
de 40 à 49 ans	13%	14%	27%
de 50 à 59 ans	19%	19%	38%
60 ans et plus	10%	7%	18%
	49%	51%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	1%	3%
de 30 à 39 ans	13%	17%
de 40 à 49 ans	26%	28%
de 50 à 59 ans	39%	37%
60 ans et plus	21%	15%
	100%	100%

FILIERE SCIENTIFIQUE
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

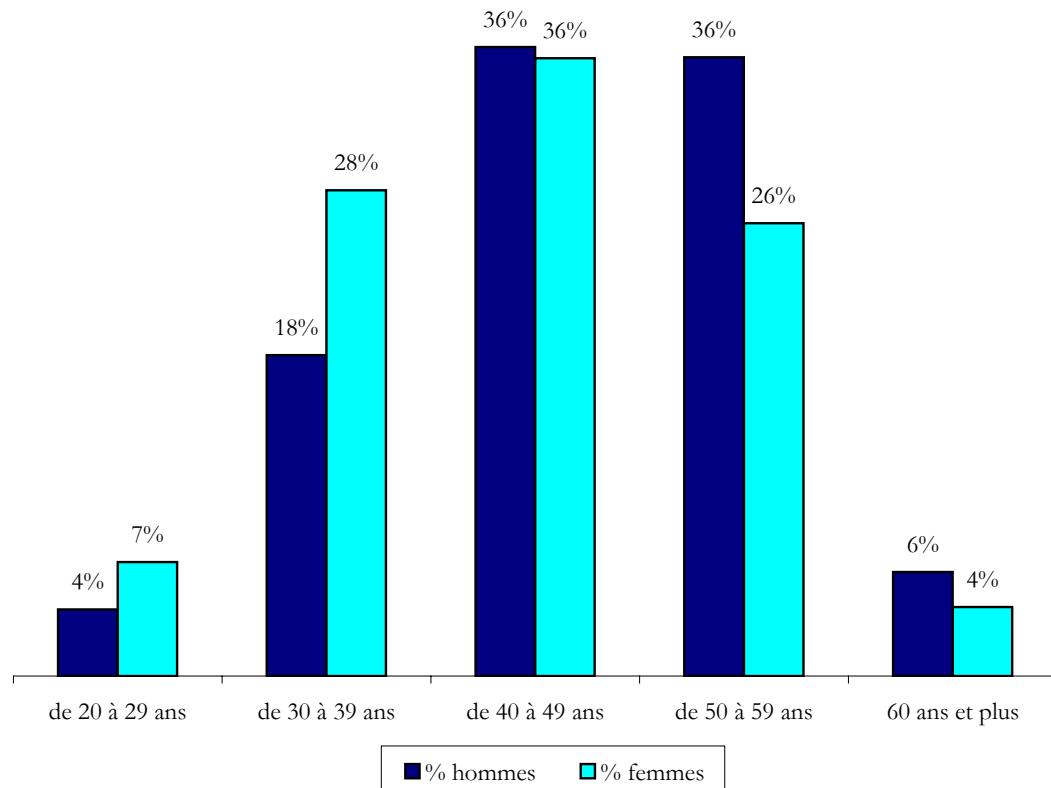


PYRAMIDE DES AGES 2003
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	3%	2%	5%
de 30 à 39 ans	12%	9%	22%
de 40 à 49 ans	24%	12%	36%
de 50 à 59 ans	24%	8%	32%
60 ans et plus	4%	1%	5%
	67%	33%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	4%	7%
de 30 à 39 ans	18%	28%
de 40 à 49 ans	36%	36%
de 50 à 59 ans	36%	26%
60 ans et plus	6%	4%
	100%	100%

FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

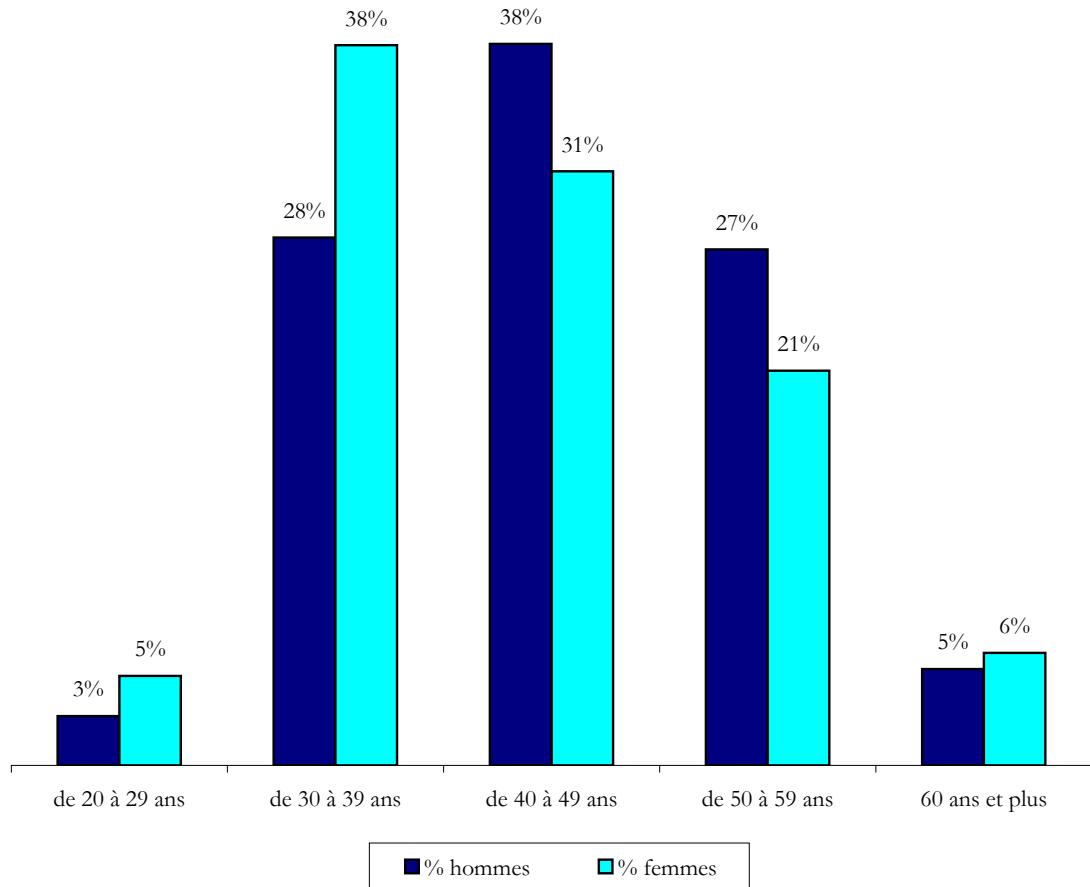


PYRAMIDE DES AGES 2003
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	4%
de 30 à 39 ans	15%	17%	32%
de 40 à 49 ans	21%	14%	35%
de 50 à 59 ans	15%	9%	24%
60 ans et plus	3%	3%	5%
	56%	44%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	3%	5%
de 30 à 39 ans	28%	38%
de 40 à 49 ans	38%	31%
de 50 à 59 ans	27%	21%
60 ans et plus	5%	6%
	100%	100%

FILIERE ASM
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

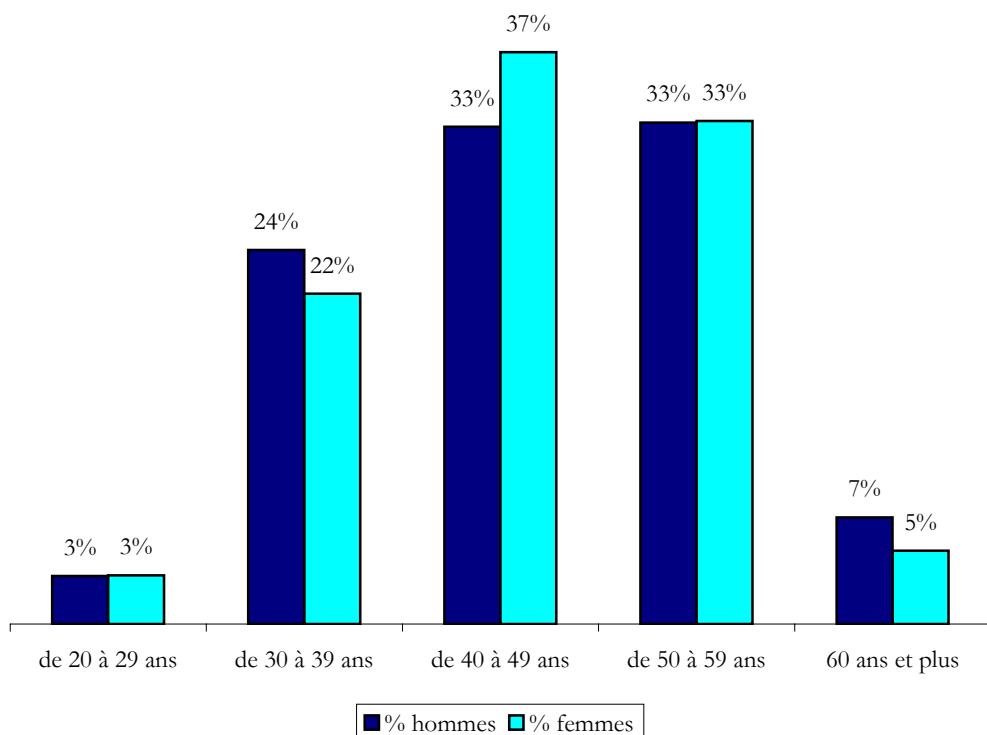


PYRAMIDE DES AGES 2004
FILIERE ADMINISTRATIVE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	6%	17%	22%
de 40 à 49 ans	8%	29%	36%
de 50 à 59 ans	8%	25%	33%
60 ans et plus	2%	4%	5%
	24%	76%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	3%	3%
de 30 à 39 ans	24%	22%
de 40 à 49 ans	33%	37%
de 50 à 59 ans	33%	33%
60 ans et plus	7%	5%
	100%	100%

FILIERE ADMINISTRATIVE
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

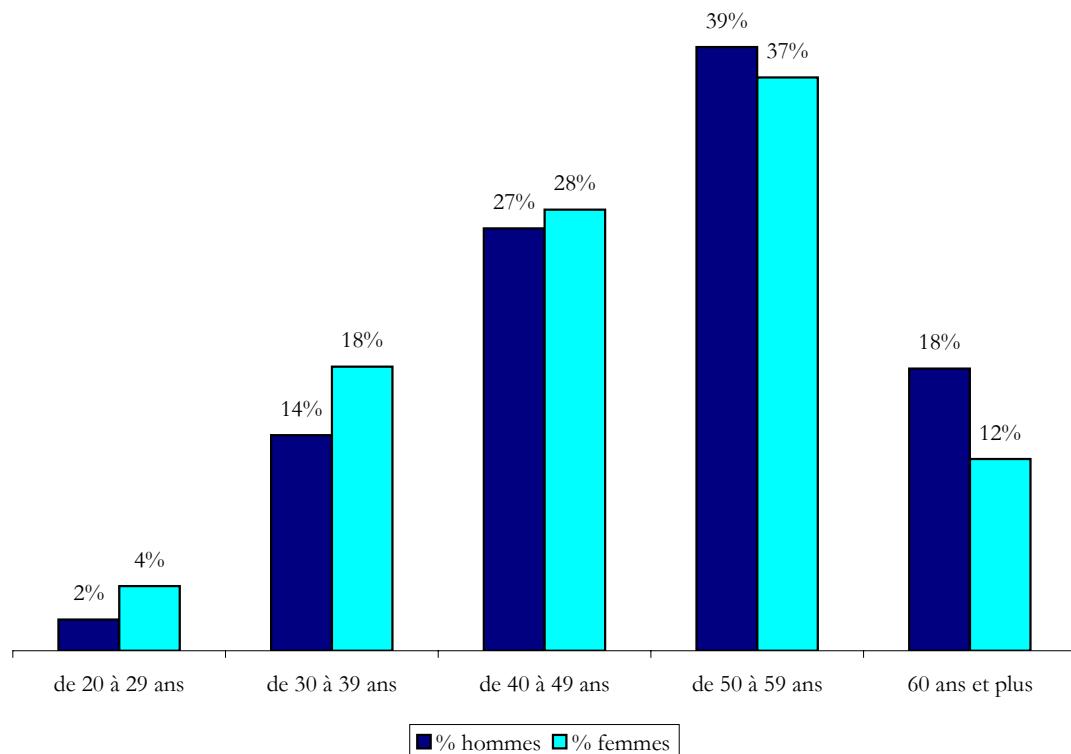


PYRAMIDE DES AGES 2004
FILIERE SCIENTIFIQUE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	7%	9%	16%
de 40 à 49 ans	13%	14%	28%
de 50 à 59 ans	19%	19%	38%
60 ans et plus	9%	6%	15%
	50%	50%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	2%	4%
de 30 à 39 ans	14%	18%
de 40 à 49 ans	27%	28%
de 50 à 59 ans	39%	37%
60 ans et plus	18%	12%
	100%	100%

FILIERE SCIENTIFIQUE
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

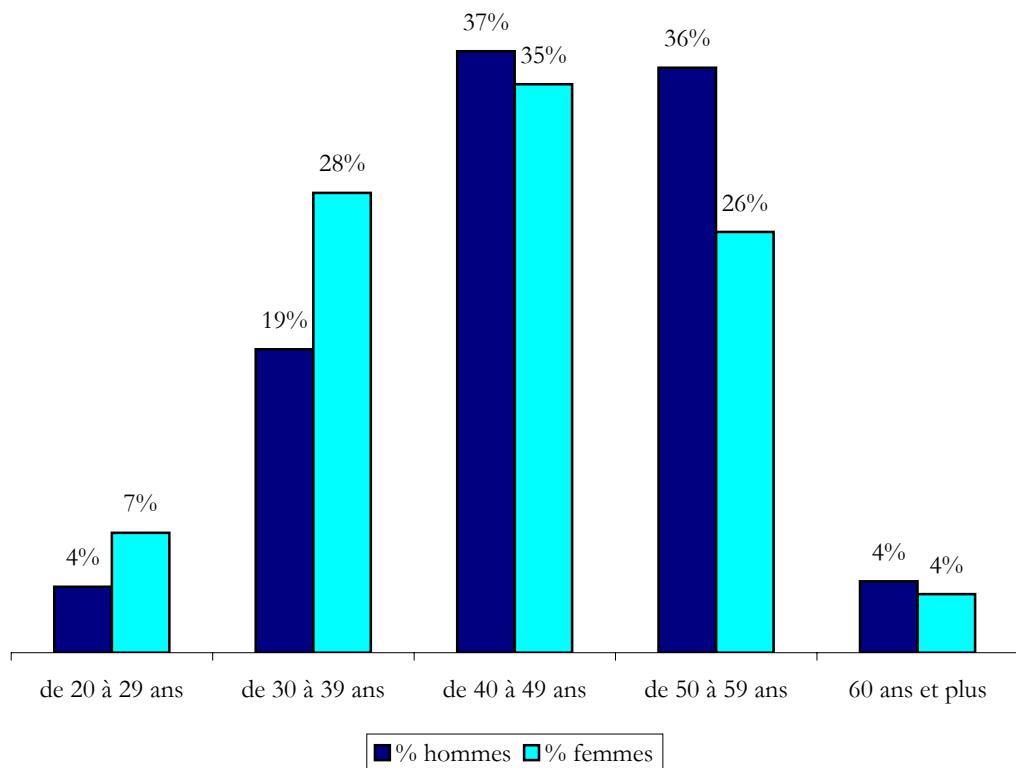


PYRAMIDE DES AGES 2004
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	3%	2%	5%
de 30 à 39 ans	12%	9%	22%
de 40 à 49 ans	25%	12%	36%
de 50 à 59 ans	24%	9%	33%
60 ans et plus	3%	1%	4%
	67%	33%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	4%	7%
de 30 à 39 ans	19%	28%
de 40 à 49 ans	37%	35%
de 50 à 59 ans	36%	26%
60 ans et plus	4%	4%
	100%	100%

FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

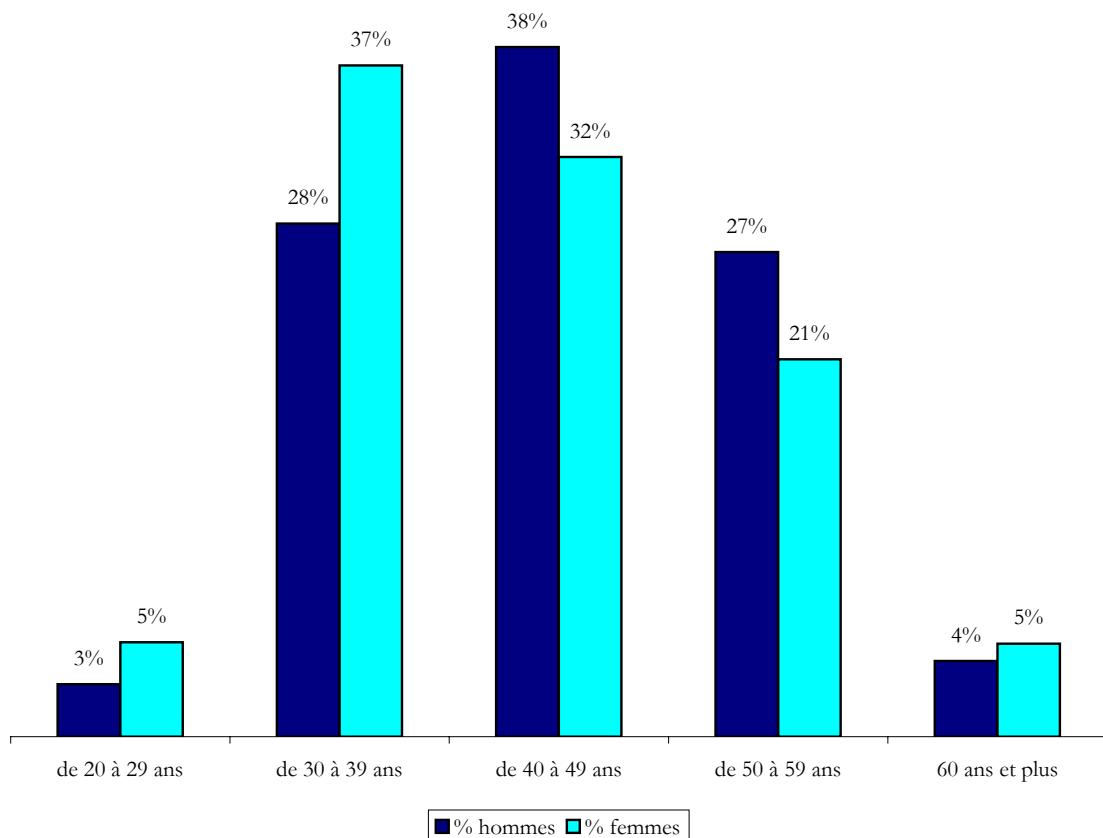


PYRAMIDE DES AGES 2004
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	2%	2%	4%
de 30 à 39 ans	16%	16%	32%
de 40 à 49 ans	21%	14%	35%
de 50 à 59 ans	15%	9%	24%
60 ans et plus	2%	2%	5%
	56%	44%	100%

	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	3%	5%
de 30 à 39 ans	28%	37%
de 40 à 49 ans	38%	32%
de 50 à 59 ans	27%	21%
60 ans et plus	4%	5%
	100%	100%

FILIERE ASM
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE



DEMOGRAPHIE
REPARTITION PAR CATEGORIE 2003-2004

DETAIL DE LA REPARTITION PAR CATEGORIE 2003

Catégorie A	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	1%	2%
de 30 à 39 ans	6%	7%	14%
de 40 à 49 ans	14%	13%	27%
de 50 à 59 ans	21%	18%	39%
60 ans et plus	11%	7%	19%
	53%	47%	100%

Catégorie B	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	3%	4%
de 30 à 39 ans	9%	14%	23%
de 40 à 49 ans	13%	20%	34%
de 50 à 59 ans	14%	19%	33%
60 ans et plus	2%	4%	6%
	39%	61%	100%

Catégorie C	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	2%	2%	3%
de 30 à 39 ans	12%	16%	28%
de 40 à 49 ans	17%	19%	36%
de 50 à 59 ans	13%	14%	27%
60 ans et plus	2%	3%	5%
	46%	54%	100%

DETAIL DE LA REPARTITION PAR CATEGORIE 2004

Catégorie A	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	7%	8%	15%
de 40 à 49 ans	14%	13%	28%
de 50 à 59 ans	21%	18%	39%
60 ans et plus	10%	6%	16%
	53%	47%	100%

Catégorie B	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	4%	5%
de 30 à 39 ans	9%	14%	23%
de 40 à 49 ans	13%	20%	34%
de 50 à 59 ans	14%	19%	33%
60 ans et plus	1%	4%	5%
	39%	61%	100%

Catégorie C	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	2%	2%	4%
de 30 à 39 ans	12%	16%	28%
de 40 à 49 ans	17%	19%	37%
de 50 à 59 ans	13%	14%	27%
60 ans et plus	2%	2%	4%
	46%	54%	100%

Les CAP et sanctions disciplinaires

LES CAP DISCIPLINAIRES
- Evolution du nombre de CAP disciplinaires 2000-2004 -

	2000		2001		2002		2003		2004	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	2 <i>15%</i>		1 <i>7%</i>		4 <i>27%</i>		1 <i>17%</i>		1 <i>6%</i>	
Personnels de catégorie A	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Personnels de catégorie B	-	-	1	-	0	-	0	-	0	-
Personnels de catégorie C	1 <i>2</i>	<i>1</i>	-	-	4	-	1	-	1	<i>1</i>
FILIERE SCIENTIFIQUE	0 <i>0%</i>		1 <i>7%</i>		2 <i>13%</i>		0 <i>0%</i>		1 <i>6%</i>	
Personnels de catégorie A	0	-	1	-	2	-	0	-	1	-
Personnels de catégorie B	-	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Personnels de catégorie C	-	-	0	-	0	-	0	-	0	-
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 <i>8%</i>		0 <i>0%</i>		6 <i>40%</i>		4 <i>67%</i>		6 <i>35%</i>	
Personnels de catégorie A	0	-	0	-	1	-	0	-	1	-
Personnels de catégorie B	1	-	0	-	2	-	2	-	1	-
Personnels de catégorie C	1 <i>0</i>	<i>0</i>	-	-	3	-	2	-	4	-
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	10 <i>77%</i>		13 <i>87%</i>		3 <i>20%</i>		1 <i>17%</i>		9 <i>53%</i>	
Personnels de catégorie C	8 <i>10</i>	<i>2</i>	10 <i>13</i>	<i>3</i>	3 <i>3</i>	-	1 <i>1</i>	-	9 <i>9</i>	-
TOTAL	13 <i>100%</i>		15 <i>100%</i>		15 <i>100%</i>		6 <i>100%</i>		17 <i>100%</i>	

SANCTIONS PRONONCEES																		
	1ER GROUPE				2EME GROUPE						3EME GROUPE			4EME GROUPE		TOTAL		
	Avertissement		Blâme		Radiation du tableau d'avancé		Abaissement d'échelon		Exclusion temporaire (durée de 15 jours maxi)		Déplacement d'office		rétrogradation		Exclusion temporaire (durée de 3 mois à 2 ans)			
	(1) H	(2) F	(1) H	(2) F	(3) H	(4) F	(5) H	(6) F										
détournement, conservation de fonds, malversations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-		
absences irrégulières, abandon de fonctions	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	
mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	
vol de matériel de l'adm.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
détournement, ouverture d'objets de correspondance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comportement privé affectant le renom du service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ivresse	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	4	-
mœurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
condamnations pénales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dettes et chèques sans provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
incorrections, violences, insultes	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	
activité privée rémunérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	
TOTAL	-	2	-	-	3	-	-	-	-	2	-	1	-	1	-	-	1	-
																	9	2

(1) sanctions prises sans consultation de l'organisme paritaire

(2) sanctions prises après consultation de l'organisme paritaire

(3) sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2ème et 3ème groupes

(4) sanction à titre principal

(5) déplacement d'office dans la résidence

(6) déplacement d'office hors de la résidence

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- les sanctions prises en 2004 -

SANCTIONS PRONONCEES																			
	1ER GROUPE				2EME GROUPE						3EME GROUPE			4EME GROUPE		TOTAL			
	Avertissement		Blâme		Radiation du tableau d'avancé		Abaissement d'échelon		Exclusion temporaire (durée de 15 jours maxi)		Déplacement d'office		rétrogradation	Exclusion temporaire (durée de 3 mois à 2 ans)		Mise à la retraite d'office	Révocation		
	H (1) F	H (2) F	H (1) F	H (2) F	H (3) F	H (4) F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F	H F		
détournement, conservation de fonds, malversations	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	4	-
absences irrégulières, abandon de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	2	2	-	-	-	2	2	-	-	1	-	2	-	1	1	-	-	9	5
vol de matériel de l'adm.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
détournement, ouverture d'objets de correspondance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comportement privé affectant le renom du service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ivresse	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2	-	4	-
mœurs	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
condamnations pénales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-
dettes et chèques sans provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
incorrectness, violences, insultes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	2	-
activité privée rémunérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
TOTAL	4	2	-	-	3	2	2	-	-	1	-	4	-	1	1	1	-	5	-

(1) sanctions prises sans consultation de l'organisme paritaire

(2) sanctions prises après consultation de l'organisme paritaire

(3) sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2ème et 3ème groupes

(4) sanction à titre principal

(5) déplacement d'office dans la résidence

(6) déplacement d'office hors de la résidence

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- nombre de sanctions prononcées entre 2000 et 2004 -

	2000			2001			2002			2003			2004		
	Cat. A H F	Cat. B H F	Cat. C H F	Cat. A H F	Cat. B H F	Cat. C H F	Cat. A H F	Cat. B H F	Cat. C H F	Cat. A H F	Cat. B H F	Cat. C H F	Cat. A H F	Cat. B H F	Cat. C H F
Filière administrative	2			0			4			1			1		
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Filière scientifique	0			1			2			2			3		
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	2
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Filière ouvrière et technique	4			5			8			7			13		
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	4	-	1	-	-	1	3	-	-	2	-	1
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	1	-
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Filière accueil surveillance et magasinage	12			28			6			1			10		
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	3	3	-	-	-	14	2	-	-	3	-	1
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	4	1	-	-	4	2	-	-	3	-	4
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	3
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	1	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	1
Total	18			34			20			11			27		

L'action sociale

Les crédits d'action sociale et leur utilisation

	2003		2004		2004 / 2003	
	Crédits ouverts	Crédits dépensés	Crédits ouverts	Crédits dépensés	Crédits ouverts	Crédits dépensés
Chapitre 33.92	3 843 947	3 725 621	4 040 510	3 892 187	5%	4%
Administration centrale	3 594 058	3 202 785	3 451 936	3 352 664	-4%	5%
Services déconcentrés	249 889	522 836	588 574	539 523	136%	3%
Chapitre 66.91	305 000	305 000	305 000	0	0%	-100%
Logement social	305 000	305 000	305 000	0	0%	-100%
TOTAL	4 148 947	4 030 621	4 345 510	3 892 187	5%	-3%

NB : Les crédits ouverts correspondent aux crédits inscrits en loi de finances corrigés de l'ensemble des mouvements intervenus en gestion (reports, transferts, répartitions...).

Les crédits destinés au logement social au titre de l'année 2004 ont été transférés au Ministère de l'Équipement, alors seul habilité à passer les conventions de réservation avec les bailleurs sociaux pour l'ensemble des administrations.

	2003	2004	2004 / 2003
ADMINISTRATION CENTRALE	3 202 785	3 352 664	5%
Aides à la famille	56 690	54 245	-4%
Enfants handicapés	44 885	42 396	6%
Gardes d'enfants de - de 3 ans	11 805	11 849	0%
Vacances et loisirs	211 689	189 637	-10%
Restauration	1 802 165	1 967 245	9%
Aides et secours divers	259 215	256 291	-1%
Secours	86 495	84 800	-2%
Familles monoparentales	45 227	44 083	3%
Déménagement	70 915	68 090	4%
Vacances en famille	17 244	12 972	-25%
frais de scolarité	39 334	46 346	18%
Services médicaux *	14 021	9 643	-31%
Autres dépenses diverses	57 897	66 564	15%
Subventions aux associations de personnels	801 108	809 040	1%
SERVICES DECONCENTRES	522 836	539 523	3%
Aides à la famille	262 563	251 956	-4%
Vacances et loisirs	28 699	30 344	6%
Restauration	231 574	257 223	11%
TOUS SERVICES	3 725 621	3 892 187	4%
Aides à la famille	319 253	306 201	-4%
Vacances et loisirs	240 388	219 981	-8%
Restauration	2 033 739	2 224 468	9%
Aides et secours divers	259 215	256 291	-1%
Services médicaux *	14 021	9 643	-31%
Autres dépenses	57 897	66 564	15%
Subventions aux associations de personnels	801 108	809 040	1%

* Les crédits dépensés au titre des services médicaux correspondent à la participation à l'installation des cabinets médicaux et à l'achat de gros matériel.

LE LOGEMENT SOCIAL 2000-2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de dossiers de demandes d'attribution de logement en instance	400	500	505	560	520
Nombre de réservations de logements conventionnés effectuées par le ministère	14	0	32 (dont 10 en foyer)	1	4
Nombre de logements du parc préfectoral attribués	163	117	59	96	86
Nombre de logements attribués par la Commission d'Attribution de Logements Sociaux	7	2	0	2	5
Nombre total de logements attribués dans l'année	184	119	91	99	95

Durant l'année 2004, 18% des demandes de logements ont été satisfaites. Les réservations de logement sont faites par le ministère de l'Équipement pour tous les ministères.

LA PREVENTION 2000-2004L'ACTION MEDICALE PREVENTIVE 2000-2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Visites médicales					
en Ile de France	10 154	9 823	3 442	8 225	7 574
Hors Ile de France	3 053 7 101	3 052 6 771	3 442 NC	6 095 2 130	6 465 1 109

L'ACTIVITE DES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE

	2000	2001	2002	2003	2004
	Nbre de comités				
Comité ministériel	1	1	1	1	1
Comités d'administrations centrales	7	7	7	7	4
Comités locaux	57	57	58	59	60
Comités régionaux	26	26	26	26	26
TOTAL	91	91	92	93	91

De 2002 à 2004, il y a eu en moyenne 3,7 réunions par comité d'hygiène et de sécurité.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Nombre d'agents examinés par les comités médicaux et les commissions de réforme

Nombre total de dossiers examinés

	2003				2004			
	Comités médicaux		Commissions de réforme		Comités médicaux		Commissions de réforme	
	H	F	H	F	H	F	H	F

FILIERE ADMINISTRATIVE								
Catégorie A	2	1	1	2	1	1	1	4
Catégorie B	4	24	0	9	1	17	1	13
Catégorie C	15	50	5	14	12	55	13	24
FILIERE SCIENTIFIQUE								
Catégorie A	5	21	2	1	12	14	2	7
Catégorie B	6	5	6	4	6	10	9	8
Catégorie C			8	9			13	15
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE								
Catégorie A			4	2			6	5
Catégorie B	13	11	13	6	12	9	27	21
Catégorie C	27	7	28	19	30	8	39	26
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE								
Catégorie C	80	81	36	26	103	84	60	51
DIVERS	36	43			43	46		
TOTAL	188	243	103	92	220	244	171	174

Les relations professionnelles

**1- ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES APPRECIÉE A L'ISSUE DES
CONSULTATIONS GÉNÉRALES DES PERSONNELS DE DECEMBRE 1994, 1997, 2000 et 2003**

	déc-94		déc 1997-févr 1998		déc 2000-févr 2001		déc 2003-févr 2004	
	nombre de suffrages exprimés	%	nombre de suffrages exprimés	%	nombre de suffrages exprimés	%	nombre de suffrages exprimés	%
USPAC-CGT	2 263	26,40%	3 240	29,43%	3 575	31,97%	4 843	37,48%
CFDT- CULTURE	1 837	21,43%	2 714	24,65%	2 594	23,20%	2 434	18,83%
SNAC/FO	1 465	17,09%	1 508	13,70%	1 263	11,29%	1 126	8,71%
FSU	1 081	12,61%	1 377	12,51%	1 105	9,88%	1 165	9,01%
FEN	FEN 717	FEN 8,36%	UNSA	UNSA	748	6,69% UNSA	648	5,01% UNSA
FAC/FGAF	356	4,15%	867	7,87%	13	0,12%	25	0,19%
F.I.P.M.C	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	11	0,10%	45	0,35%
SAMUP	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	90	0,70%
SCENRAC-CFTC	470	5,48%	529	4,80%	491	4,39%	594	4,60%
SNCMC-CGC	321	3,74%	431	3,91%	416	3,72%	397	3,07%
STC	62	0,72%	13	0,12%	17	0,15%	12	0,09%
SUD Culture	non candidat	non candidat	331	3,01%	949	8,49%	1 546	11,96%
TOTAL	8 572	100%	11 010	100%	11 182	100%	12 925	100%
Nombre de votants	8 859		11 452		11 759		13 621	
Nombre d'électeurs (1)	16 032		19 016		20 201		22 942	
Taux de participation (2)	55,26%		60,22%		58,21%		59,37%	

(1) Personnels rémunérés sur le budget du ministère chargé de la culture et personnels rémunérés sur le budget

des établissements publics administratifs sous tutelle du ministère

(2) Pourcentage du nombre de votants sur le nombre d'électeurs

2- NOMBRE DE SIEGES OBTENUS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES A L'ISSUE DES TROIS DERNIERS REFERENDUMS

SYNDICATS	1997	2000	2004
USAPC-CGT	5	6	7
CFDT-Culture	4	4	3
SNAC-FO	2	1	1
FSU	2	2	1
UNSA	1	1	1
FAC/FGAF	/	0	0
FIPMC	/	0	0
SAMUP	/	/	0
SCENRAC-CFTC	1	0	0
SNCMC-CGC	0	0	0
STC	0	0	0
SUD Culture	0	1	2
TOTAL	15	15	15

3- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES CENTRAUX ET SPECIAUX

- Résultats de la consultation générale des personnels de février-avril 2004 -

	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
CTP de l'administration centrale placé auprès de la Directrice de l'administration générale	57.51%	10	3	1		4			1	1
Direction des archives de France	70.89%	10	2	1	1	6				
Délégation aux arts plastiques	72.29%	10				8	1	1		
ENSBA	50.50%	8				7				1
Manufacture de Sèvres	81.17%	8				6		2		
Mobilier National	71.50%	8				7	1			
Centre national des arts plastiques	78.00%	3				3				
Ecole nationale supérieure d'art de Bourges	74.07%	3	1			1				1
Ecole nationale supérieure d'art de Cergy	78.72%	3				1				2
Ecole nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson	61.19%	3				2				1
Ecole nationale supérieure d'art de Nancy	66.10%	3				2				1
Ecole nationale supérieure d'art de la Villa Arson	58.82%	3				3				
Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	66.00%	3	2			1				
Ecole nationale supérieure de la photographie	72.00%	3	1			2				
Direction du livre et de la lecture	57.26%	6	4						1	1
Bibliothèque nationale de France	46.60%	10	3	1		3			2	1
Bibliothèque publique d'information	52.11%	8	2			1			3	2
Direction de l'architecture et du patrimoine	60.98%	10	2			5		1	1	1
Service national des travaux	68.18%	3	1			1	1			
École d'archit. de Bordeaux	41.03%	4	1			3				
École d'archit. de Bretagne	52.38%	3	1			2				
École d'archit. de Clermont-Ferrand	57.89%	3	1		1	1				
École d'archit. de Grenoble	63.56%	3	1			1				1
École d'archit. de L-Roussillon	55.10%	3	2			1				
École d'archit. de Lille	56.48%	4	1			3				
École d'archit. de Lyon	57.47%	3	2			1				
École d'archit. de Marseille	50.94%	4	1			2				1
École d'archit. de Marne la Vallée	43.94%	3	1			1			1	
École d'archit. de Nancy	53.93%	3	1			1	1			
École d'archit. de Nantes	50.85%	4	3			1				
École d'archit. de Normandie	50.00%	3				1		1	1	
École d'archit. de Paris Belleville	19.23%	4	2			1				1
École d'archit. de Paris-Val de Seine	46.25%	6	1			4	1			
École d'archit. de Paris la Villette	41.30%	6	3			2				1
École d'archit. de Paris Malaquais	64.58%	4				3		1		
École d'archit. de Strasbourg	50.00%	3	2			1				
École d'archit. de St Etienne	59.70%	3	1			1				1
École d'archit. de Toulouse	62.86%	4	1			2	1			
École d'archit. de Versailles	61.74%	4	4							
Direction des musées de France	61.01%	10	1			7	1		1	
Ecole du Louvre	63.29%	4	1	1		1	1			
SCN de FONTAINEBLEAU	76.69%	5				3	2			
SCN DE COMPIEGNE	80.18%	5				2		2	1	
Musée et domaine de Versailles	72.20%	10	1			7	2			
Musée d'Orsay	61.44%	10	2			5	3			
Musée Guimet	60.69%	5				5				
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	64.94%	6	3	1		1				1
Délégation au développement et à l'action territoriale	58.00%	4	1			3				
Total		248	59	5	2	129	15	8	12	18

Source : Mission de la Politique des Personnels

24% 2% 1% 52% 6% 3% 5% 7%

**4- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS
DONT LA MAJORITE DES PERSONNELS EST INSCRITE SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT**
(résultats de la consultation générale des personnels de février-avril 2004)

	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale								
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD	FIPMC
Centre national de la cinématographie	65,52%	10	1			4	1		4		
Centre G.Pompidou	70,01%	10	4			3	3				
Centre des monuments nationaux	60,77%	10	2			8					
ENSAD	63,60%	8	2			6					
Institut national du patrimoine	58,82%	4	1							3	
Centre national du livre	51,67%	4	2			1				1	
Musée Rodin	67,07%	4	1			3					
Musée du Quai Branly	60,69%	4	2			2					
Musée du Louvre	56,16%	10	1			5	1			3	
INRAP*	62,16%	10	1			6	1		1	1	
EPMOTC*	61,18%	3	3								
CNSAD	69,23%	3				1			2		
CNSMD Paris	46,79%	8	1			3					4
CNSMD Lyon	46,29%	8	1			1				5	1
Total		96	22			43	6		7	10	3
											5

* La répartition des sièges aux CTP de l'INRAP et de l'EPMOTC ne résultent pas de l'élection générale de 2004 mais de deux autres élections.

5- REPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITÉS TECHNIQUES PARITAIRES DES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES (résultats de la consultation générale des personnels de février-avril 2004)

	Taux participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
Alsace	61,39%	5	1			2			1	1
Aquitaine	64,44%	6	1			3	1	1		
Auvergne	68,37%	5	1			2		1		1
Bourgogne	75,45%	6	1			1	1		2	1
Bretagne	59,03%	6	3			1		1		1
Centre	67,55%	6				1		2	3	
Champagne-Ardennes	58,42%	5	1			2			1	1
Corse	78,95%	3						3		
Franche-Comté	69,23%	5	1			2			1	1
Ile de France	57,14%	8	1			3	1	1	1	1
Languedoc-Roussillon	62,58%	7				3		1	1	2
Limousin	73,56%	4				1		2		1
Lorraine	66,96%	6	1			3			2	
Midi-Pyrénées	67,80%	7				4		1	1	1
Nord-Pas-de-Calais	66,67%	6	2			2		1		1
Basse-Normandie	81,72%	5	1							4
Haute-Normandie	75,82%	4							1	3
Pays-de-la-Loire	66,67%	6	2			2		1	1	
Picardie	73,68%	5	1			1			3	
Poitou-Charentes	73,60%	6	1			3			1	1
PACA	60,87%	7	2			3			1	1
Rhône-Alpes	74,47%	7	1			1		1	2	2
Réunion	81,82%	3				2	1			
Martinique	85,71%	3				2		1		
Guyane	63,16%	3				1		1	1	
Guadeloupe	76,67%	3				3				
Total		137	21			48	4	18	23	23

6- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITE MINISTÉRIEL

Nombre de sièges à pourvoir	CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	FEN UNSA	FSU	SUD	STC	FAC FGAF	FIPMC
Comité ministériel	7	2			4				1		
	29%	0%	0%	57%	0%	0%	0%	14%	0%	0%	0%

7- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE CENTRAUX ET SPECIAUX

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
		CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	FEN UNSA	FSU	SUD
Direction de l'administration générale	7	2			4				1
Service National des Travaux	5	1			2	1			1
Direction des archives de France	7	2		1	4				
Délégation aux arts plastiques	7								
ENSBA	7				6				1
ENSAD	7	2			5				
Manufacture de Sèvres	6				4		2		
Mobilier National	6				5	1			
Ecole nationale de la Photographie d'Arles	5	2			3				
Ecole nationale d'art de Limoges-Aubusson	4				3				1
Ecole nationale d'art de Cergy-Pontoise	4				2				2
Ecole nationale d'art de Nancy	4				3				1
Ecole nationale d'art Villa Arson	4				4				
Ecole nationale d'Art de Bourges	4	1			2				1
École nationale d'art de Dijon	4	3			1				
Direction du livre et de la lecture									
Bibliothèque nationale de France	9	2	1		3			2	1
Bibliothèque publique d'information									
Direction de l'architecture et du patrimoine	7	2			4				1
Centre des monuments nationaux (centraux)	6	1			5				
Centre des monuments nationaux (spéciaux)	5								
École d'archit. de Bordeaux	5	1			4				
École d'archit. de Bretagne	5	1			4				
École d'archit. de Clermont-Ferrand	5	2			1	2			
École d'archit. de Grenoble	5	2			2				1
École d'archit. de L-Roussillon	5	3			1				1
École d'archit. de Lille	5	3			1				1
École d'archit. de Lyon	5	2			2				1
École d'archit. de Marseille	5	3							1
École d'archit. de Marne la Vallée	5	1			1				1
École d'archit. de Nancy	5	2			1	1		1	
École d'archit. de Nantes	5	3			1				1
École d'archit. de Normandie	5	1			1		1	2	
École d'archit. de Paris Belleville	5	3							
École d'archit. de Paris Val de Seine	5	1			2	1			
École d'archit. de Paris la Villette	5	2			2				1
École d'archit. de Paris Malaquais	5								
École d'archit. de Strasbourg	5	4			1				
École d'archit. de St Etienne	5	2			2				1
École d'archit. de Toulouse	5	1			3	1			
École d'archit. de Versailles	5	4			1				
Musée et domaine de Versailles	9	1			6	2			
Direction des musées de France	7	1			5	1			
Ecole du Louvre	5	1	1	1	1	1			
Musée d'Orsay	6	1			3	2			
Fontainebleau	7				4	3			
Compiègne	7				2		3	2	
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	7								
CNSAD	7	1			2			4	

Dans quelques structures, certains sièges n'ont pas été pourvus.

8- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DONT LA MAJORITE DES PERSONNELS EST INSCRITE SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale						
		CFDT	CGT	SNAC FO	FSU	SUD	SAMU P	FIPMC
Centre National des Arts Plastiques	5		4			1		
Centre national de la cinématographie	9	1	3	1	4			
Centre G. Pompidou et BPI	9	4	3	2				
Centre national du livre	5	2	1			2		
Musée Guimet	5		5					
Musée Rodin	5	1	4					
Musée du Quai Branly	5	2	2		1			
Musée du Louvre	9	1	5	1		2		
CNSM Paris	7	1	2				4	
CNSM Lyon	7	1	1			4	1	
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels	5							
Institut national du patrimoine	4	1						3
Institut national de recherches archéologiques préventives	7	1	5			1		

9- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE DES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale					
		CFDT	CGT	SNAC FO	FEN UNSA	FSU	SUD
Alsace	5	1	2			1	1
Aquitaine	5	1	2	1	1		
Auvergne	5	1	2		1		1
Bourgogne	5	1	1	1		1	1
Bretagne	5	2	1		1		1
Centre	5		1		2	2	
Champagne-Ardenne	5	1	2			1	1
Corse	4				3		1
Franche-Comté	5	1	2			1	1
Ile de France	6	1	2			1	1
Languedoc-Roussillon	5		2			1	2
Limousin	5	1	1		2		1
Lorraine	5	1	3			1	
Midi-Pyrénées	5		3			1	1
Nord-Pas-de-Calais	5	2	2				1
Hauts de France	5	1				1	3
Basse Normandie	5	1					4
Pays de Loire	5	2	1		1	1	
Picardie	5	1	1			3	
Poitou-Charentes	5	1	3				1
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	5	1	3				1
Rhône-Alpes	5	1	1		1	1	1
Réunion	5	1	2	1			
Guadeloupe	5		4				1
Guyane	4		1		1	1	
Martinique	5		3		2		

Dans quelques structures, certains sièges n'ont pas été pourvus.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

10- REPRÉSENTATION SYNDICALE DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES EN 2004
 (en nombre de sièges de représentants titulaires)

	Date du scrutin	Nombre de sièges à pourvoir	Sièges obtenus par chaque organisation syndicale									autres syndicats
			SNAC FO	SCENRA C CFTC	CFDT culture	FSU	USPAC CGT	SUD Culture	SNCMC CGC	UNSA		
										FEN	SNSC	
Adjoints administratifs	25/03/04	7				1	4	1			1	
Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et magasinage	09/03/04	6	1				4	1				
Administrateurs civils	21/04/04	4			4							
Agents administratifs	18/03/04	4					4					
Agents des services techniques	17/12/03	5				1	3					1 FIPMC
Agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	17/12/02	5	1				3	1				
Architectes et urbanistes de l'Etat	16/07/04	4									4	
Assistants ingénieurs	27/09/02	2				1					1	
Attachés d'administration centrale et conseillers techniques de service social	01/12/04	5				1	4					
Attachés des services déconcentrés	17/04/03	5			1	0,5	0,5					3 SASEM CC
Chargés d'études documentaires	01/12/03	4			2	1	1					
Chefs de travaux d'art	13/11/03	2					2					
Conducteurs auto et chefs de garage	19/07/04	4				3	1					
Conservateurs du patrimoine	03/02/04	6		1	2	1					2	
Conservateurs généraux du patrimoine	05/02/04	2									2	
Ingénieurs d'études	20/03/03	5			1	3	1					
Ingénieurs de recherche	14/12/04	5			3	2						
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine	05/12/01	4	2		2							
Inspecteurs de la création et des enseignements artistiques	02/12/04	4				4						
Inspecteurs généraux de l'administration des affaires culturelles	20/11/03	1										1 SIG
Maîtres-assistants des écoles d'architecture	17/12/04	6			1		2	1			2	
Maîtres ouvriers	19/12/03	4					4					
Ouvriers professionnels	14/11/01	4				1	3					
Professeurs des écoles d'architecture	30/09/04	5					1				4	
Professeurs des écoles nationales d'art	03/11/03	4			1		2	1				
Secrétaires de documentation	11/03/03	6			1	1	3				1	
Secrétaires administratifs et assistants de service social	26/02/04	6			1	1	3	1				
Techniciens d'art	26/02/03	6					5				1	
Techniciens de recherche	12/09/03	6				3					3	
Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France	12/03/03	6	1		2		2				1	

11- RÉPARTITION DES SIÈGES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

	Nombre de sièges à pourvoir	CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	UNSA FEN	FSU	SUD	STC	FAC FGAF	FIPMC
Comité national d'action social	15	3	-	-	7	1	1	1	2	-	-	-

20% - - 47% 7% 7% 7% 13%

**12- REPRÉSENTATION SYNDICALE À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON-TITULAIRES EN 2002
(en nombre de sièges de représentants titulaires)**

CORPS	Date du scrutin	Nombre de sièges à pourvoir	Sièges obtenus par chaque organisation syndicale										autres syndicats
			SNAC FO	SCENRAC CFTC	CFDT culture	FSU	USPAC CGT	SUD Culture	SNCMC CGC	UNSA FEN	FAC FGAF		
Agents contractuels	10 mai 2002	5			2		2	1					

13- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GRÈVES ET DES CESSATIONS COLLECTIVES ET CONCERTÉES DU TRAVAIL DE 2002 A 2004

AMPLEUR DU MOUVEMENT	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES POUR FAIT DE GREVE		
	2002	2003	2004
Mouvement d'ampleur nationale	1017	9559	1014
Mouvement d'ampleur ministérielle, locale ou sectorielle	27	1736	268
TOTAL	1,044	11,295	1,282

Le nombre important de jours de grève en 2003 est lié aux grèves sur la réforme des retraites, très suivies.

Les travailleurs handicapés

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE LA LOI DE 1987 EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

BENEFICIAIRES AU 31 DECEMBRE 2003 PAR TYPE DE BENEFICIAIRE ET PAR CATEGORIE STATUTAIRE
(hors stagiaires(*), apprentis, CES, emplois jeunes et emplois "Berkani" de droit privé)

	TITULAIRES									OUVRIERS d'ETAT			AGENTS NON TITULAIRES			TOTAL GENERAL		
	CATEGORIE A			CATEGORIE B (intégrant les CII)			CATEGORIE C											
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agents recrutés comme handicapés COTOREP	2	1	3	13	6	19	68	33	101	0	0	0	6	6	12	89	46	135
Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)	36	26	62	91	43	134	219	112	331				0	0	0	346	181	527
Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%	1	0	1	0	0	0	0	0	0				0	4	2	6	5	2
Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0	5	1	6	5	1
Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors COTOREP)	1	0	1	6	0	6	24	5	29				0	0	0	31	5	36
Agents inaptes dont le poste de travail a été adapté	0	0	0	0	0	0	10	0	10				0	2	3	5	12	3
Agents inaptes reclassés par détachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0	0	0
Handicapés COTOREP non compris dans les catégories ci-dessus	0	0	0	0	0	0	1	1	2				0	1	3	4	2	6
TOTAL GENERAL	40	27	67	110	49	159	322	151	473	0	0	0	18	15	33	490	242	732

BENEFICIAIRES AU 31 DECEMBRE 2004 PAR TYPE DE BENEFICIAIRE ET PAR CATEGORIE STATUTAIRE
(hors stagiaires(*), apprentis, CES, CEC, emplois jeunes et emplois "Berkani" de droit privé)

	TITULAIRES									OUVRIERS d'ETAT			AGENTS NON TITULAIRES			TOTAL GENERAL		
	CATEGORIE A			CATEGORIE B (intégrant les CII)			CATEGORIE C											
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agents recrutés comme handicapés COTOREP	6	3	9	21	12	33	84	40	124	0	0	0	12	6	18	123	61	184
Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)	0	0	0	0	0	0	220	163	383	0	0	0	0	0	0	220	163	383
Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%	2	0	2	1	3	4	8	3	11	0	0	0	5	3	8	16	9	25
Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	1
Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors COTOREP)	1	0	1	5	0	5	35	5	40	0	0	0	0	0	0	41	5	46
Agents inaptes dont le poste de travail a été adapté	0	0	0	10	15	25	8	5	13	0	0	0	2	2	4	20	22	42
Agents inaptes reclassés par détachement	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	3
Handicapés COTOREP non compris dans les catégories ci-dessus	0	0	0	3	3	6	3	2	5	0	0	0	2	4	6	8	9	17
TOTAL GENERAL	9	3	12	40	33	73	361	218	579	0	0	0	21	16	37	431	270	701

(*) stagiaires handicapés accueillis pour des stages pratiques dans le cadre de formations diplômantes ou de conventions conclues avec des structures de travail protégé.